

3 - Budget Primitif 2015 - Rapport de Présentation

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Depuis le début de l'année, quelques signaux positifs sont intervenus s'agissant de la situation économique et des finances publiques.

Le 6 février dernier, Bruxelles a annoncé revoir ses prévisions de croissance pour la France à hauteur de 1 % pour 2015 et de 1,8 % pour 2016, contre respectivement 0,7 % et 1,5 % à l'automne. Par ailleurs, les prévisions de déficit ont aussi été révisées à la baisse : 4,1 % du PIB en 2015, contre 4,5 % prévus initialement. Même si c'est encore inférieur aux objectifs de Maastricht, pour la première fois depuis 1993, les prévisions de la Commission Européenne et du Gouvernement français convergent. Et le contexte international paraît s'améliorer avec les effets de la baisse du prix du pétrole et de l'euro.

Le 15 janvier, Bercy avait déjà annoncé que le déficit de l'Etat serait moins important que prévu en 2014 de près de 3 Md€ (85,6 Md€), en raison notamment de la progression des recettes fiscales. Cela traduit l'évolution des bénéfices, mais aussi des revenus, alors que jusqu'à présent la stagnation et la prudence semblaient s'imposer.

Pour autant, il faut rester prudent dans un contexte toujours fragile, s'agissant de l'activité et de l'emploi.

La stratégie de redressement amorcée par l'Etat depuis 2013 reste plus que jamais d'actualité. Pour les finances publiques, c'est le programme de stabilité présenté à Bruxelles qui va continuer à s'imposer avec un effort d'économies de 50 Md€ à réaliser jusqu'en 2017. Pour les seules Collectivités Locales les dotations baisseront encore, de 3,7 Md€ en 2015, avec les difficultés et les risques, que nous avons soulignés lors du débat d'Orientations Budgétaires, en février dernier.

Le cadre d'élaboration du BP reste donc particulièrement contraint. Cela rend toujours nécessaire la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation que nous avons décidé de décliner : recentrage progressif sur nos missions essentielles et sur les priorités du mandat, efforts constants de maîtrise de nos charges, ouverture de chantiers transversaux qui permettront de partager les gains de gestion réalisés, recalage continu des budgets au regard de ces contraintes pour adapter nos modes de fonctionnement.

Malgré cela, le budget 2015 reste un budget d'action. Les moyens consacrés aux politiques municipales et à l'investissement public sont conséquents. La Ville peut aussi s'appuyer sur les réalisations importantes de ces deux dernières années pour poursuivre avec l'Agglomération les politiques de développement du Grand Besançon.

Nous restons aussi mobilisés sur les enjeux que posent pour notre territoire la réforme territoriale et la nouvelle carte Bourgogne/Franche-Comté. Le Maire de Besançon et Président de la Communauté d'Agglomération est particulièrement attentif à ce que cette réforme se fasse dans une logique gagnant-gagnant. La posture est volontariste. C'est parce que nous avons conscience de nos atouts que nous sommes à même de construire un projet partagé avec nos voisins bourguignons.

Il s'agit de construire l'avenir, mais aussi de continuer à être attentif aux besoins quotidiens et de proximité. Ainsi, la Ville se positionnera en 2015 sur un certain nombre de domaines prioritaires : la sécurité et la tranquillité publique, l'éducation et la réussite de la réforme des rythmes scolaires, la mise en place de la nouvelle politique de la ville et le soutien apporté aux politiques sociales. A titre d'exemple, la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS ne baissera pas, à périmètre constant et nous confirmerons les créations de postes annoncées au titre de la Police Municipale. Nous avons aussi choisi de marquer ce budget de nos préoccupations en matière de développement durable, en y intégrant l'adaptation aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux.

Autre point à souligner : malgré une nouvelle perte de recettes de près de 3,5 M€ au titre des dotations de l'Etat, **le BP 2015 est construit une nouvelle fois sans augmentation des taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières**. C'est là un choix politique sans ambiguïté, conforme aux engagements pris devant les Bisontines et les Bisontins.

Nous avons construit un budget plus sobre et un budget responsable, qui ne renonce pas à l'essentiel.

Le rapport de présentation du BP 2015 est décliné en 6 parties successives :

- I - Le cadre de préparation du BP 2015
- II - Les choix de la Ville pour la construction du BP 2015
- III - Les champs d'intervention de la Ville en 2015
- IV - Les équilibres du BP 2015
- V - Les principaux postes du budget principal
- VI - Les budgets annexes

I. Le cadre de préparation du Budget Primitif 2015

1. Rappel des orientations budgétaires 2015

Lors des Orientations Budgétaires au Conseil Municipal le 19 février dernier, nous avons souligné l'importance du contexte national, mais également du cadre économique, qui plus que jamais s'imposent aux collectivités locales. Les budgets locaux sont étroitement liés aux perspectives économiques et budgétaires globales.

Le contexte national et local a en effet beaucoup changé depuis quelques années et 2015 marque plus encore **le début d'une nouvelle ère, qui incite l'ensemble des administrations publiques, qu'elles soient locales ou nationales**, à construire un nouveau modèle, sous un prisme renouvelé.

1.1 La situation économique d'ensemble

Le rapport sur la situation et les perspectives économiques de la nation, joint au projet de Loi de Finances, expose les perspectives économiques pour les années 2014 et 2015. Les perspectives en France et en Europe ont été revues à la baisse par rapport à celles envisagées au cours de l'année 2014, notamment dans le Programme de stabilité (mais également par les différentes organisations internationales). En effet, la croissance peine à se confirmer en Europe : la zone Euro dans son ensemble n'a pas encore retrouvé les niveaux d'activité qu'elle connaissait au démarrage de la crise. Si la France a plutôt mieux résisté, force est toutefois de constater que ses niveaux de croissance sont faibles depuis 3 ans.

Les prévisions sur lesquelles sont bâties la Loi de Finances et la Loi de Programmation des Finances Publiques se montent à + 0,4% en 2014 (contre + 1,0 % prévu en avril 2014), et à + 1 % en 2015. Ce scénario de croissance, qui préside à la construction de la Loi de Finances et à la Loi de Programmation des Finances Publiques, est identique aux prévisions de l'OCDE de septembre 2014, et même légèrement inférieur au consensus des économistes de marché qui prévoit + 0,5 % en 2014 et + 1,1 % en 2015. Il est également inférieur, nous l'avons vu, aux dernières prévisions de Bruxelles : il s'agit donc d'un **scénario prudentiel**.

Le rapport prévoit notamment une amélioration de la contribution du commerce extérieur à la croissance (neutre en 2014, +0,3 point en 2015), mais également une accélération progressive du pouvoir d'achat (+ 0,7 % en 2014 et + 0,9 % en 2015 après une stabilisation en 2013 et un recul en 2012). La consommation des ménages devrait globalement suivre cette progression. Toutefois, les difficultés de prévision dans le secteur de la construction devraient peser sur la croissance, même si les entreprises pourraient investir davantage avec la reprise progressive de l'activité.

Le rapport ne manque pas toutefois de souligner un risque fort d'aléa sur les prévisions et les stratégies de redressement, avec notamment une **inflation, qui reste faible** malgré les différentes mesures décidées par la Banque Centrale européenne. L'inflation a en effet fortement baissé depuis l'été 2012 et atteint un niveau très bas, en France comme dans la zone euro. Le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac serait d'environ 0,5 % en 2014 et se situerait aux alentours de 0,9 % en 2015. Bien évidemment, cela complique la conduite des politiques économiques de la zone euro, et notamment les ajustements de compétitivité et le désendettement. De même, la réduction des déficits publics est rendue plus complexe, la faiblesse de l'inflation pesant sur les recettes et diminuant les gains liés à certaines mesures d'économies et de ralentissement des dépenses.

Le rapport de présentation des Orientations Budgétaires s'attardait plus en détail sur **la note de conjoncture de décembre 2014 produite par l'INSEE**. Elle confirmait les grandes tendances développée par le rapport : **la perspective d'une embellie sur la croissance et le pouvoir d'achat des ménages au 1^{er} semestre 2015, une orientation plus favorable du climat des affaires...** Après 3 années de croissance très modérée, l'acquis de croissance pour 2015 serait supérieur dès la mi-année à + 0,7 %, avec toutefois deux aléas, l'investissement des entreprises, en France comme dans la zone euro, et l'inflation.

Quelle est la situation fin février, à la date d'écriture du présent rapport ? **L'INSEE confirme en février que la croissance sur 2014 se monte, en moyenne annuelle, à 0,4 %, identique à celle de 2013.** Les dépenses de consommation des ménages ont progressé modérément en fin d'année (+ 0,2 % après + 0,3 % au troisième trimestre). Le commerce extérieur soutient la croissance du PIB : + 0,1 point après - 0,2 point. En moyenne sur l'année, si la production totale progresse de 0,6 % après une hausse de 0,5 % en 2013, cette évolution recouvre des réalités différentes selon les secteurs : une amélioration dans l'industrie manufacturière et dans les services marchands, tandis que la baisse s'amplifie dans le secteur de la construction.

Au final, si le contexte économique européen reste dégradé, les indicateurs sont plutôt favorables, et la reprise semble s'amorcer. La problématique reste toutefois de transformer ces signaux positifs en véritable mouvement de redressement et en une croissance porteuse d'emplois. Cette consolidation est largement liée **d'une part à la reprise des investissements, et donc à la confiance des acteurs économiques, et d'autre part, à l'amélioration de la situation des comptes publics de la France.**

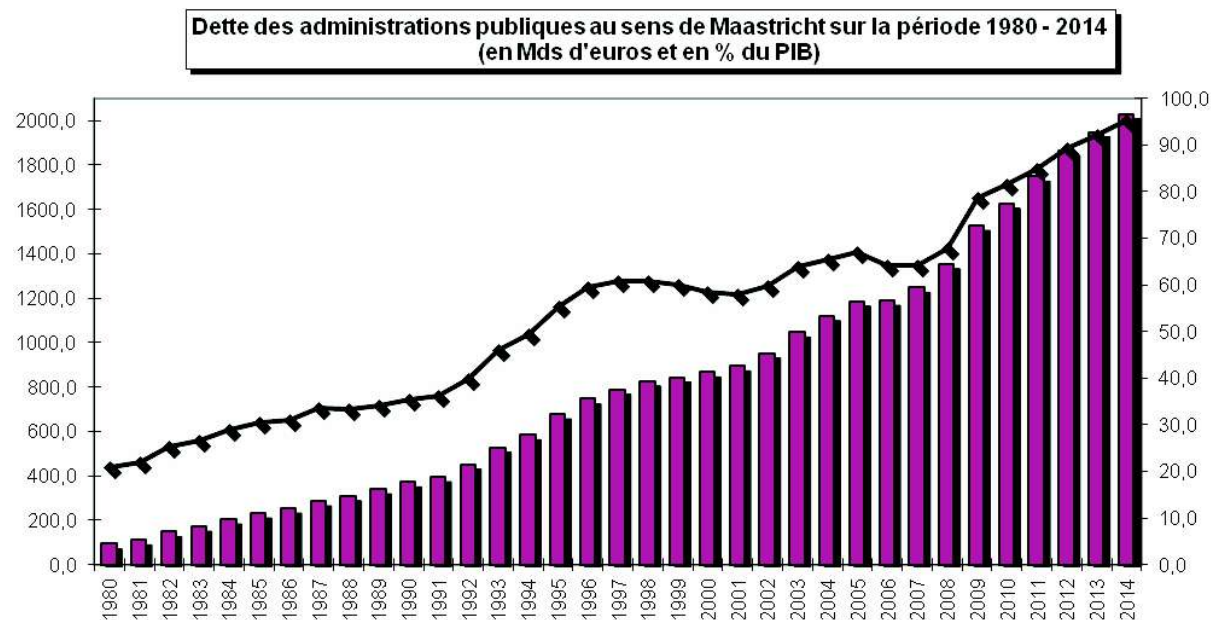
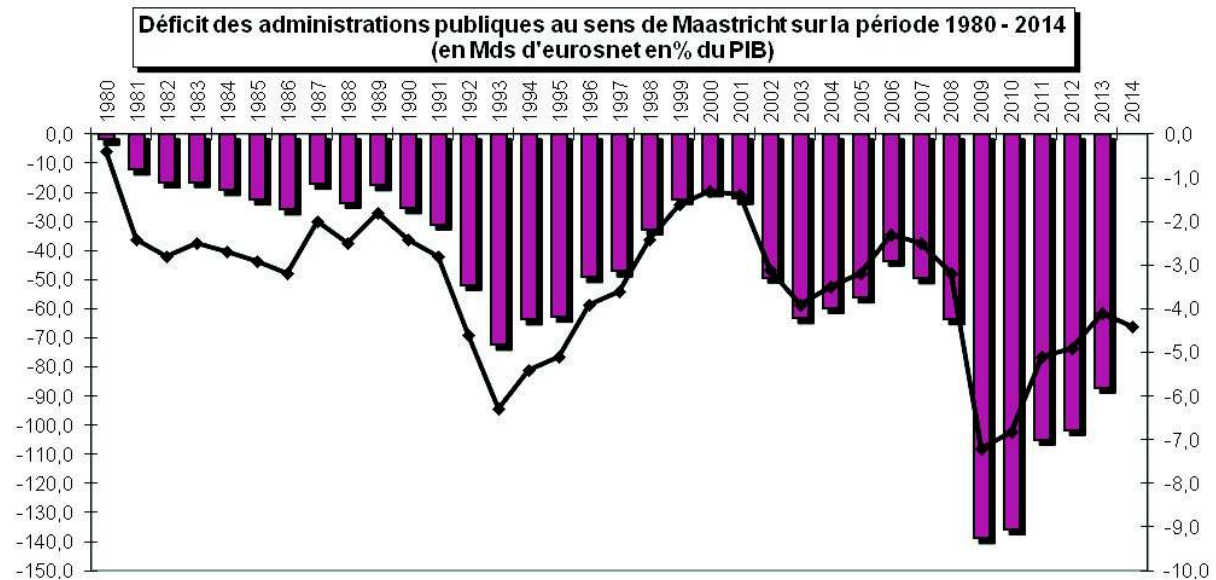
Sur le premier point, c'est bien le sens donné par la Commission Européenne qui, après avoir annoncé son plan d'investissement pour l'Europe, dit le «**plan Juncker**», a adopté le 13 janvier dernier le Fonds européen pour les investissements stratégiques qui sera mis en place en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, et qui mobilisera au moins 315 milliards d'euros pour l'investissement public et privé dans l'Union Européenne, pour favoriser la croissance et l'emploi.

Sur le deuxième point, si les méthodes, le calendrier et le chemin pour parvenir à cette amélioration peuvent bien évidemment être l'objet de débats, tant politiques qu'économiques, en revanche, la nécessité d'un tel rétablissement s'impose.

En effet, au-delà des **prescriptions obligatoires des critères de Maastricht** (qui fixent les critères maximum de gestion des états membres de la zone euro, et notamment un déficit public annuel inférieur à 3 % du PIB et une dette publique inférieure à 60 % du PIB), **le poids de la dette publique aujourd'hui fait peser un risque très important sur la santé financière de la nation**, en cas de dégradation des conditions d'accès aux marchés : qu'on l'approuve ou non, le regard des marchés, et « la qualité de la signature de l'Etat français » sont désormais des données essentielles de la gestion publique. Un des facteurs de consolidation de la reprise et d'installation de la croissance est le climat de

confiance : celle de nos partenaires européens dans la capacité à se redresser sans briser la croissance, comme celle des acteurs économiques et sociaux dans les mesures prises et à prendre.

Les évolutions des déficits publics et de la dette publique sur le long terme sont à ce titre significatives.



Depuis 2002, la dette publique s'est accrue de près de 900 Mds d'€, dont plus de 600 Mds entre 2007 et 2012. En 2013, elle représentait 93,5 % du PIB, et le déficit public 4,2 %.

En 2014, cette tendance ne devrait pas encore s'inverser, compte tenu de l'inertie et de la lourdeur propre au budget de l'Etat : les prévisions font apparaître un déficit public proche de 4,4 % du PIB et une dette publique de plus de 95 % du PIB.

La stratégie déclinée par le Gouvernement pour trouver le chemin de la croissance, telle qu'elle est déclinée dans **le rapport sur la situation et les perspectives économiques de la nation**, repose sur deux leviers : d'une part «des réformes pour restaurer la compétitivité de l'économie et augmenter son potentiel», et d'autre part, la réduction du déficit public. Appuyée dans un premier temps sur des hausses de prélèvements, cette réduction s'appuie à partir de 2013 sur un ralentissement important de la dépense publique, avec la mise en œuvre à partir de 2015 d'un **programme d'économies de 50 Mds d'euros à l'horizon 2017**. Il s'agit pour l'Etat de contenir la progression de la dépense publique au niveau de l'inflation, ce qui suppose des réductions nettes, compte tenu de l'évolution imposée de certains postes.

Ce programme d'économies est réparti entre l'Etat et ses agences, pour 19 Mds d'euros, soit 38 %, les Collectivités Locales pour 11 Mds, soit 22 % et l'assurance maladie et la protection sociale pour 20 Mds (40 %).

Nous l'avons évoqué longuement dans le rapport d'Orientations Budgétaires. Cette baisse, annoncée en avril 2014, a, il est vrai, surpris par sa brutalité et son ampleur, alors même que les flux financiers de l'Etat aux Collectivités ne représentaient que 16 % du budget de l'Etat en 2013, et que la dette des Administrations Publiques Locales représente moins de 10 % de la dette publique. Et s'il est vrai que les comptes locaux (Administrations Publiques Locales) se sont dégradés depuis quelques années dans leur ensemble (faisant apparaître un besoin de financement de 0,7 Mds en 2011 à 9,2 Mds en 2013), c'est essentiellement la traduction d'une hausse des investissements, de l'évolution naturelle des dépenses de fonctionnement et de certains transferts de compétences de l'Etat.

Rappelons juste que les Collectivités sont tenues à la règle d'or et qu'elles votent un budget en équilibre, section par section ; que l'emprunt (le besoin de financement au sens de l'Etat) n'est affecté qu'à l'investissement. Ce n'est pas le cas de l'Etat.

La baisse des dotations de l'Etat de 11 Mds d'euros qui s'ajoutent au 1,5 Mds déjà prélevés sur 2014 (soit une baisse cumulée de 28 Mds à l'horizon 2017) représente très nettement, pour l'ensemble des Collectivités, l'entrée dans une ère nouvelle, où l'efficacité ne sera pas un objectif, mais une règle générale et où l'optimisation du service public sera une nécessité : nous avons eu peu de temps pour nous y préparer.

L'ensemble des associations d'élus locaux se sont mobilisées, dénonçant cette amputation brutale et sans précédent des ressources des finances locales, mais aussi cet effet de mode où il serait de bon ton de montrer les collectivités du doigt comme les mauvais gestionnaires publics. L'AMGVF et notamment son Premier Vice-Président sont intervenus en ce sens au plus haut niveau de l'Etat. Sans nier la possibilité de faire des économies et la solidarité indispensable dans ce vaste chantier de redressement mené avec courage, par l'Etat, il faut rappeler le rôle des collectivités dans l'emploi local, l'aménagement du territoire et le service public de proximité.

Cette pression a amené **le Premier Ministre, le 3 mars, à annoncer la mise en place d'un groupe de travail, visant à établir un diagnostic de l'évolution des finances du bloc communal et de son impact sur l'investissement public.**

Un des principaux débats actuels porte également sur la réforme des dotations de l'Etat, chantier que le Gouvernement souhaiterait voir aboutir pour la Loi de Finances pour 2016, et sur lequel un groupe de travail du Comité des Finances Locales se réunira à partir du mois d'avril. Son objectif est de simplifier les critères de répartition des dotations, et notamment l'architecture de la DGF des communes et de leurs groupements, mais également d'accompagner, d'encourager le renforcement de l'intercommunalité, enfin et d'inciter à la mutualisation. **Les associations d'élus locaux ont réagi fortement une fois de**

plus, en affirmant que la réforme de la DGF et de la péréquation ne pourra se faire sans une négociation globale préalable sur la baisse des dotations de l'Etat et les finances locales. A cette occasion, ont été soulignés les principes sur lesquels cette réforme devra être menée, et notamment la continuité avec les principes fondateurs de la DGF (à savoir la compensation de recettes fiscales supprimées et du partage de responsabilités entre l'Etat et les Collectivités), et la nécessité d'une réflexion globale sur les concours financiers et les dispositifs de péréquation.

Une fois de plus, les Collectivités ont demandé des études d'impact, pour mesurer la soutenabilité des futures propositions. Enfin, il a été fortement souligné, que la péréquation (notamment entre Collectivités elles-mêmes, à l'exemple du FPIC) ne doit pas être utilisée pour réduire l'effet du prélèvement sur les dotations, mais bien comme un outil de réduction des inégalités.

En bref, la mobilisation continue... Toutefois, il s'agit d'être lucide et pragmatique, nous avons un budget à construire.

1.2 La stratégie interne pour la construction du budget

L'évolution des finances publiques et l'importance de l'effort demandé aux Collectivités Locales nous oblige, non pas à remettre en cause notre stratégie budgétaire, qui est basée sur la tenue d'indicateurs prudentiels, mais à être plus rigoureux encore et à accentuer les efforts pour continuer à tenir ce cadre.

Comment se définit et se met en œuvre la stratégie financière ? Elle consiste à mettre en adéquation les engagements pluriannuels de la Ville et ses moyens financiers, au regard, d'une part d'indicateurs de gestion, qui sont vérifiés chaque année, lors de la construction du Budget Primitif et au vu des résultats du Compte Administratif, et d'autre part des dispositions des lois de finances successives. L'exercice n'est donc pas nouveau, même si les moyens de tenir le cadrage ont été actualisés.

Le pilotage budgétaire se fait de manière pluriannuelle sur la base d'indicateurs prospectifs et rétrospectifs. **En prospective financière, les indicateurs constituent des objectifs à apprécier sur le moyen terme, des limites prudentielles.** Ils fournissent une appréciation globale des tendances, un moyen de se situer par rapport à une situation financière optimale mais ils ne peuvent pas être totalement prescriptifs année par année. Il pourrait par exemple être tout à fait acceptable (même si ce n'est pas le choix que nous faisons là) de ne pas tenir certains indicateurs sur une ou plusieurs années, à condition de fixer comment et quand revenir au cadrage fixé, et de prévoir les moyens pour y parvenir.

Le bouleversement récent de la situation des Finances Locales et les réformes annoncées pour les années à venir montrent bien la dangerosité de construire une prospective qui serait trop figée par des indicateurs rigides, et qui perdrait alors de vue l'essentiel : le rôle des communes dans le service public, l'investissement local et le développement du territoire. Enfin, il faut souligner que ces indicateurs sont à mesurer essentiellement au vu des Comptes Administratifs, qui seuls, constatent la réalisation effective, alors que le Budget Primitif sert de guide infra-annuel.

Il existe toutes sortes d'indicateurs de gestion. Nous avons choisi les plus adaptés, les plus utiles à la Ville de Besançon et les plus « parlants ». Les principaux utilisés par la Ville sont **l'épargne brute**, qui mesure la capacité pour la Collectivité d'autofinancer son investissement pour conserver un niveau d'indépendance suffisant (estimé, pour la période 2008-2014, à un minimum de 20 M€) et la **capacité de désendettement**, qui permet d'apprécier la faculté pour la Ville de dégager des ressources propres pour rembourser son emprunt : le niveau maximum est estimé entre 8 et 10 ans pour une ville comme Besançon.

Le mandat 2008-2014 a été celui du développement. Sur cette période, la stratégie de la Ville visait à atteindre trois objectifs :

- Développer l'investissement pour continuer à renforcer l'attractivité et le dynamisme de la Ville, construire l'avenir et soutenir l'emploi et l'activité économique.
- Modérer la pression fiscale sur les six ans, avec une évolution des taux en-deçà de l'inflation.
- Initier des efforts de gestion pour contrer l'effet de ciseau et maîtriser l'endettement.

Les résultats ont été au rendez-vous. Entre 2008 et 2014, le niveau d'investissement moyen (hors dette) sur le seul budget principal s'est élevé à 45,7 M€, avec un pic exceptionnel en 2012 et 2013 (plus de 53 M€) tandis que la capacité de désendettement est restée globalement stable (de 4,1 ans à 4,7 ans fin 2014).

Parallèlement, les taux communaux des impôts locaux n'auront augmenté que de 0,57 % par an en moyenne, tandis que l'inflation augmentait de 1,4 % en moyenne.

La situation financière de la Ville a été strictement préservée, grâce à une maîtrise accrue du fonctionnement. En moyenne de 2008 à 2014, l'épargne brute (hors excédent reporté et travaux en régie) a été de 26,3 M€, pour une limite minimum fixée à 20 M€. Elle s'est même consolidée, passant de 24,6 M€ au CA 2008, à une réalisation proche de 26,7 M€ fin 2014.

La prospective prévoyait un retour progressif à un niveau «normalisé d'investissement» à compter de 2014, pour atteindre un rythme estimé à 35 M€ / an à partir de 2015, ainsi qu'une accentuation des efforts sur le fonctionnement. A ce titre, 2014, cela avait été annoncé, a constitué une phase de transition, avec un niveau d'investissement réalisé d'environ 45 M€, et des dépenses de fonctionnement avec une évolution très limitée, de 0,1 %. Cela a permis d'anticiper au mieux les annonces du Gouvernement.

L'annonce de la baisse des dotations de l'Etat a conduit à actualiser la prospective budgétaire, non pas pour remettre en cause les indicateurs de pilotage à moyen terme, mais en révisant les moyens de les atteindre.

L'actualisation de la prospective a été faite en plusieurs temps tout au long de l'année, au fur et à mesure de la confirmation des choix du Gouvernement (qui ont été réalisés par étapes successives) et des conditions de leur mise en œuvre.

Cette actualisation a permis, d'une part de confirmer la volonté d'assurer à la Ville un niveau de sécurité financière suffisant et d'affiner les indicateurs de pilotage budgétaire. Ils ont été complétés par un troisième indicateur, l'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. Cet indicateur permet de mesurer les ressources nettes dégagées par la collectivité et de dissocier ce qui peut être financé par de l'emprunt nouveau et ce qui constitue des travaux récurrents.

Par ailleurs, la stratégie de cadrage pluriannuel a été actualisée, selon 3 piliers :

- Le renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une approche individualisée en fonction des postes et des priorités politiques, dans une perspective de stabilisation de la pression fiscale pour la part communale.
- L'ajustement du niveau d'investissement, revu à 32 M€ par an, au lieu des 35 M€ initialement prévus. Volontairement, cette baisse a été limitée pour ne pas léser l'emploi local et le développement économique, pour lesquels l'investissement public joue un rôle conséquent.

- **Le développement des synergies avec l'Agglomération et le renforcement de la stratégie budgétaire consolidée, au niveau de ce que les lois de finances nomment le «bloc communal».**

Le BP 2015 découle directement de ces axes, y compris par les changements de périmètres avec l'Agglomération. C'est la preuve d'une réactivité forte de notre structure, malgré les délais courts d'adaptation et la profondeur des bouleversements décidés.

C'est donc logiquement un budget en baisse : avec des recettes en recul de 5 %, le BP 2015 a exigé la mise en œuvre immédiate des nouvelles hypothèses de la prospective : efforts sur le fonctionnement, baisse de l'investissement, en coordination avec l'Agglomération.

Une baisse de budget ne signifie pas un renoncement. Il manifeste simplement la prise de conscience que les collectivités ont changé de cadre et qu'elles doivent à leur tour changer. Cette baisse témoigne de notre lucidité et de notre pragmatisme, mais aussi de notre volonté à ne pas renoncer à nos convictions. Cela impliquera sans aucun doute **plus de créativité, d'inventivité**, plus encore de proximité pour mieux cibler les besoins. Il nous faudra également plus de **détermination, de combativité** pour rester dans l'action et continuer à répondre aux besoins des Bisontins.

C'est grâce à cette anticipation, et à cette construction rigoureuse que le BP peut intégrer, sans menacer la santé financière de la Ville, une opération nouvelle importante : la **réforme des rythmes scolaires en année pleine**. Mise en place à la rentrée 2014, elle prend son effet en année pleine en 2015. Elle a un coût non négligeable, même si nous bénéficions heureusement de l'aide de l'Etat (et de la transformation du fonds d'amorçage en fonds de soutien). Mais une réforme d'une telle ampleur le mérite largement et ses objectifs, l'épanouissement de l'enfant, la meilleure assimilation des savoirs, dans un contexte où le rôle intégrateur de l'école est mis en exergue, justifient les efforts budgétaires par ailleurs. Gérer une ville, c'est aussi définir des priorités. La réussite de cette réforme en est une.

Et au final, malgré les contraintes fortes qui l'ont rendu plus difficile à élaborer, ce budget respecte le cadrage budgétaire pluriannuel et les indicateurs de pilotage.

2. L'actualisation du cadre législatif

Nous l'avons vu, les budgets des collectivités sont très largement dépendants de la situation nationale. La Loi de finances pour 2015 du 29 décembre 2014, la loi de finances rectificative du 31 décembre 2014, ainsi que la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, contribuent à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale.

Au final, après les discussions intervenues au Parlement, elles comportent une série de mesures qui concernent les Collectivités Locales. Les principales sont exposées ci-après.

2.1 Les dispositions législatives pour 2015

⇒ Les concours financiers de l'Etat aux collectivités

L'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales baisse de 3,42 Mds € par rapport à 2014 et s'élève à 53,45 Mds. La DGF supporte la partie principale de la baisse à hauteur de 3,5 Mds €, la contribution totale des collectivités locales au redressement des finances publiques s'élevant à 3,7 Mds €, conformément à la loi de programmation des finances publiques (article 14).

- **La contribution des collectivités au redressement des finances publiques** est, comme en 2014, répartie entre chaque catégorie de collectivités au prorata des recettes totales (56 % pour le bloc communal, 31 % pour les départements et 12 % pour les régions) et vient minorer leur dotation globale de fonctionnement.

La DGF du bloc communal est ainsi diminuée de 2 071 M€, dont 1 450 M€ (70 %) pour les communes et 621 M€ pour les intercommunalités. Cela représente globalement 1,9 % des recettes de fonctionnement des communes et 2 % de ces recettes pour les EPCI.

Comme en 2014, le calcul de la contribution pour le bloc communal est réalisé au prorata des recettes réelles de fonctionnement minorées des atténuations de produits, des produits exceptionnels et des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre des mutualisations entre communes et EPCI.

Pour les autres échelons territoriaux, le mode de calcul diffère, avec notamment la prise en compte des charges et des marges de manœuvre fiscales pour les départements, ou l'application d'un prorata sur les recettes totales pour les régions.

- La dotation forfaitaire des communes et départements est modifiée, dans l'objectif de simplifier son architecture et faciliter sa détermination. Elle se traduit par une consolidation des différentes parts (dotation de base, complément de garantie, dotation superficielle...) dans la **Dotation Forfaitaire de Référence globalisée et agrégée**, qui sera modulée en fonction de la population. Cette nouvelle architecture, si elle a le mérite de la simplification, ne permettra plus une vision globale de la participation de la commune au redressement des finances publiques, puisque seule apparaîtra la fraction supplémentaire annuelle. Avec la volonté du Gouvernement de refondre les dotations, cette nouvelle mesure pour 2015 pourrait être revue pour les années suivantes.

. L'effort est orienté en 2015 sur la **péréquation**, avec certains ajustements apportés par la Loi de finances. Les dotations dites de péréquation sont en hausse (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation de Solidarité Rurale...). Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dispositif de péréquation horizontale, continue sa montée en charge, au rythme initialement prévu (+ 210 M€, soit 780 M€ au total). Son principe et son architecture restent inchangés, même si des ajustements ont été apportés sur ses modalités de répartition : relèvement du seuil minimal d'effort fiscal pour bénéficier du reversement et modifications des règles de délibération pour la répartition à l'intérieur de l'EPCI.

- **Les crédits du FCTVA** progressent de 3 % et sont portés à 5,961 Md€ pour 2015. Le taux de FCTVA est porté à 16,404 % (au lieu de 15,761 %) pour les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2015. Cela ne concernera la Ville de Besançon qu'en 2016.

- **Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**, dont la suppression avait été initialement envisagée au profit d'un fonds de soutien à l'investissement, est maintenu pour 2015.

⇒ Les mesures fiscales

. **L'actualisation forfaitaire des bases de fiscalité directe** a été fixée à 0,9 %, comme en 2014.

. **Une nouvelle exonération de taxe foncière pour les propriétés bâties est créée**, sauf délibération contraire des collectivités, pour certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette exonération de 5 ans, qui concerne les activités commerciales de moins de 10 salariés, a pour objectif de favoriser le dynamisme commercial de ces quartiers. La Ville a choisi de confirmer cette mesure pour les 5 quartiers prioritaires de son territoire : cette exonération sera donc applicable dès 2015.

. La loi de finances prévoit également une série de mesures sur la **fiscalité indirecte**, et notamment la refonte de la taxe de séjour, la suppression de taxes à faible rendement, la révision de l'impôt sur les spectacles, la fixation de coefficients uniques pour la taxe finale sur la consommation d'électricité ou encore l'élargissement de l'assiette de la taxe d'aménagement.

⇒ Les autres mesures

Parmi les autres mesures, on peut notamment citer la prolongation du délai de dépôt de dossier pour bénéficier du fonds de soutien aux emprunts toxiques (la Ville n'est pas concernée) ou encore des modalités de compensation financière des transferts de services aux départements et aux régions.

2.2 Les évolutions au-delà de 2015

Dans un contexte financier national incertain et dans une organisation territoriale en devenir, il est très difficile de prévoir les changements législatifs et financiers et leurs impacts au-delà de 2015.

Une réforme, elle, est en cours de finalisation : celle de la **réforme des valeurs locatives des locaux professionnels**. Lancée par la Loi de Finances rectificative pour 2010, après une phase de test dans plusieurs départements, cette réforme était indispensable au vu de l'archaïsme de l'évaluation actuelle des locaux professionnels, basée sur des locaux type de 1970. Les travaux en cours, menés par les services de l'Etat avec l'avis de différentes commissions rassemblant des élus locaux, des contribuables et des acteurs économiques, visent à mieux faire correspondre l'imposition foncière à une réalité économique et de marché actualisée, et à permettre des tarifs plus affinés, notamment par la détermination de catégories de locaux professionnels, de secteurs locatifs... Cette réforme, **qui se fera à produit constant pour les Collectivités**, pourrait avoir un impact important, aussi bien pour certains contribuables (même si un système de lissage sur 5 ans est prévu), qu'en termes urbanistique et économique. Nous portons la plus grande attention aux impacts de cette réforme nationale, bien que les Conseils Municipaux ou intercommunaux n'aient pas à se prononcer sur sa mise en œuvre, qui devrait être effective pour les impositions 2016.

Cette réforme revêt d'autant plus d'importance qu'elle devrait être suivie par une autre, de plus grande ampleur encore : **celle des valeurs locatives des locaux d'habitation**. Cette révision, maintes fois souhaitée puis repoussée, a finalement été lancée par la Loi de Finances rectificative pour 2013. En 2015, elle fera l'objet d'une expérimentation dans cinq départements. A la suite d'une évaluation, cette révision devrait être étendue à la France entière et mise en œuvre à compter de 2017 ou 2018.

II. Les choix de la Ville pour la construction du BP 2015

1. La politique budgétaire et financière

Le BP 2015 est construit sur un cadrage clair, qui correspond à celui de la prospective et permet la mise en œuvre des politiques et des priorités du mandat.

- **La non-augmentation des taux communaux de fiscalité directe s'imposait pour la construction du budget** : depuis 2009 pour la taxe d'habitation, et 2011 pour le foncier, les taux n'auront pas augmenté. Sur la période 2008-2014, ils auront augmenté moitié moins que dans les autres villes de même strate. Ils n'augmenteront pas en 2015. C'était la condition initiale de construction du BP, elle est respectée. **La part communale des impositions locales n'évoluera donc pour les contribuables que de l'actualisation forfaitaire des bases, décidée et appliquée nationalement, et pour la Ville de cette revalorisation ajoutée à l'évolution physique**. C'est un engagement ferme qu'a pris l'équipe municipale et nous nous y tenons, malgré les difficultés et malgré le changement de contexte financier (les annonces définitives sur les baisses de dotations ayant été faites après les élections municipales). Dans un contexte difficile pour nos concitoyens, nous choisissons de faire porter l'effort, non sur le pouvoir d'achat des contribuables, mais sur la Ville elle-même. Avec la baisse des dotations de l'Etat, beaucoup de collectivités décideront d'augmenter la pression fiscale. Beaucoup n'auront d'ailleurs pas le choix. Nous tablons donc, d'une part sur notre bonne situation financière qui nous le permet sans remettre en cause nos équilibres financiers, et d'autre part sur la capacité d'adaptation de notre administration. C'est un choix, qui n'est pas facile et qui n'est pas financier. Nous l'assumons.

• **L'objectif d'un BP construit avec une épargne brute toujours supérieure à 20 M€ a également été confirmé.** Alors que les prévisions nationales indiquent que la baisse de dotations pourrait aboutir à une érosion de plus de 90 % de l'épargne brute des communes, il était indispensable de veiller à ne pas grever trop durement la santé financière de la Ville. L'érosion des marges de manœuvre peut s'entendre, elle est même acceptable dans un contexte inédit, à condition de ne pas léser l'avenir. **L'épargne brute au BP 2015, est prévue à 22,9 M€ : elle est en léger recul par rapport au BP 2014, de 234 K€, soit - 1 %. Et cela, alors que les recettes baissent à périmètre constant et que beaucoup de dépenses sont contraintes.**

• Pour obtenir un tel résultat volontariste, l'ensemble des services, des délégations, mais aussi nos partenaires ont été appelés à engager une vaste réflexion sur les interventions de la Ville, sur son cœur de compétences, sur ses priorités. Qu'est ce qui est véritablement important ? Qu'est-ce qui est le plus utile aux Bisontins ? Avons-nous atteint le meilleur niveau d'efficience au regard des besoins ? Pouvons-nous optimiser encore le service rendu ? Sommes-nous le meilleur échelon pour agir ? Serons-nous plus efficaces, plus cohérents avec l'Agglomération et comment trouver les voies de la meilleure collaboration à l'échelon intercommunal ? C'est une réflexion qui n'est pas nouvelle, mais qui a trouvé un élan particulièrement puissant cette année : c'est devenu un véritable enjeu collectif.

• **Le BP permet la mise en œuvre du plan de mandat et des priorités politiques.** Tous les outils sont mobilisés pour une vision fine de nos actions: le développement de la comptabilité analytique, la pratique accrue des évaluations, sur les projets et les politiques publiques, le renforcement d'un raisonnement en coût global...

• **Le BP permet ainsi de poursuivre l'action de la Ville dans tous les domaines. Le budget général de la Ville est ainsi prévu à hauteur de près de 247 M€ (opérations réelles uniquement hors mouvements de reprise). A force de parler de baisse, nous avons peut-être tous tendance à oublier combien ce montant est conséquent.** Il permettra ainsi de répondre à des besoins forts exprimés : **la sécurité, la proximité, le souci de la jeunesse, la politique dans les quartiers, mais aussi la place de Besançon dans la future grande région et son rayonnement.**

. **Conformément à la prospective actualisée, le programme d'investissement permettra la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.** La capacité d'investissement, fixée à 32 M€, en baisse de 8 M€ par rapport à 2014 (qui ne faisait qu'amorcer la décline progressive de l'investissement, comme le prévoyait la prospective) correspond aux besoins actuels, qui sont moindres après l'effort exceptionnel des dernières années. La fusion des tranches annuelles et des enveloppes annuelles, soit 11,9 M€ au total, permettra un entretien significatif du patrimoine, tandis que les nouveaux équipements, les projets d'aménagements urbains se poursuivront, avec les opérations individualisées. L'emprunt sera également logiquement en baisse, à hauteur maximum de 13,5 M€.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 a instauré, sur propositions notamment de la Cour des Comptes et de la mission Malvy-Lambert, un **Objectif d'Evolution de la Dépense Publique Locale (ODEDEL)**. Cet Objectif a pour but «de partager, entre l'Etat et les collectivités territoriales, un outil de mesure de la trajectoire de la dépense locale». Il s'apprécie sur les dépenses totales hors amortissement de la dette. Et s'il n'a à ce jour qu'une valeur indicative, il permet d'apprécier la position relative de la Ville de Besançon, qui prouve par là sa détermination et sa capacité de réaction.

En %	2014	2015
Objectif d'évolution de la dépense publique locale	1,2	0,5
Evolution Ville de Besançon	- 2,1	- 8,3
Dont objectif d'évolution de la dépense de fonctionnement	2,8	2
Evolution Ville de Besançon	1,4	- 5,1

Cette construction rationnelle du BP 2015 devrait venir également conforter la position de la Ville dans la strate alors même que beaucoup de communes n'auront d'autres choix que la dégradation de leur épargne, la baisse drastique de leur investissement ou le levier fiscal.

Les ratios 2013 présentés lors du rapport d'orientations budgétaires (les Comptes administratifs 2014 n'étant pas encore votés) montrent que Besançon est une ville financièrement solide, avec une gestion saine, un service public important, un faible endettement et un dynamisme persistant en matière d'investissement.

En €/h	Besançon						Moyenne des villes de 100 à 300 000 habitants					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DRF/habitant (hors travaux en régie)	1 095	1 148	1 149	1 212	1 238	1 245	1 142	1 144	1 161	1 182	1 209	1 240
Epargne Brute/habitant (hors excédent et travaux en régie)	226	211	224	258	250	249	187	191	211	215	233 (1)	200
Dépenses d'équipement brut avec travaux en régie/habitants	275	348	317	325	369	361	265	278	237	252	274	294
Annuité de dette/habitant (hors gestion active)	132	101	103	111	119	127	135	124	130	126	133	130

Pour 2015, les ratios s'établissent comme indiqué dans le tableau suivant. Toutefois, plus que jamais, dans le contexte bouleversé que nous connaissons, **il convient de souligner la prudence à interpréter des ratios qui comparent les données du BP 2015 de Besançon avec le BP 2014 des autres villes** (puisque le BP 2015 n'est pas connu à ce jour). Il y a toujours un an de décalage dans les ratios (dont la présentation est néanmoins obligatoire), mais cette année tout particulièrement, **le fossé est énorme entre les 2 années de comparaison** : entre temps, le profond bouleversement des finances locales aura impacté considérablement les budgets.

Certaines études nationales anticipent, pour le bloc communal, des baisses d'épargne brute de - 10,6 % par an de 2015 à 2017 et un repli de 8 % par an de l'investissement (Source : étude AMF - La Banque Postale/ Territoire et Finances).

Ces ratios sont par ailleurs issus de **budgets prévisionnels**, et non de réalisations effectives.

	BP 2015 Besançon	BP 2014 villes de 100 000 à 300 000 hab. de la métropole
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 248 €	1 269 €
Produit des impositions directes / population	654 €	599 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 369 €	1 393 €
Dépenses d'équipement brut / population	185 €	323 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier / population	1 042 €	1 056 €
Dotation globale de fonctionnement / population	267 €	266 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	57,2 %	55,2 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	99,4 %	98,5 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	13,5 %	23,2 %
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier / recettes réelles de fonctionnement	0,76 année	0,76 année

2. Les efforts réalisés pour la construction du BP

2.1 La maîtrise et le recalibrage de l'investissement

Le budget primitif est construit avec un volume de dépenses d'équipement en baisse. Hors reports, ces crédits représenteront toutefois en 2015 près de 32 M€.

Nous l'avons dit : c'est la conséquence d'un double mouvement, d'une part la suite logique de l'achèvement d'une série de grandes opérations inscrites et programmées pour l'essentiel sur la période 2010-2014 (travaux urbains d'accompagnement du Tramway, pôle multimodal Viotte, achèvement de l'opération des Passages Pasteur par exemple), d'autre part un choix budgétaire, destiné à accompagner l'adaptation de la structure du budget aux contraintes résultant de la baisse des recettes. **Même si l'effort essentiel continuera à porter sur la section de fonctionnement et sur l'optimisation de nos modes d'intervention, l'ajustement des capacités d'investissement est nécessaire**, comme l'a montré l'actualisation de la prospective budgétaire.

A compter de 2015, la Ville va revenir à un niveau de prévisions budgétaires sur la section d'investissement normalisé. Cette évolution était prévue et annoncée. Elle découle de la stratégie mise en place ces dernières années : le choix d'investir davantage sur le mandat 2008-2014 en s'appuyant sur des marges de manœuvre confortées, pour renforcer le développement et le rayonnement de la Ville et de l'Agglomération, mais aussi pour soutenir l'activité et l'emploi dans des périodes économiquement difficiles.

Si les dépenses d'investissement (hors dette et avec travaux en régie) ont été en moyenne de 39 M€/an sur 2004-2008, elles se sont élevées à 51 M€/an sur 2009-2013 au titre du budget principal. Cet effort avait un caractère exceptionnel ; il n'avait pas vocation à se poursuivre à ce niveau. Le budget 2014 annonçait d'ailleurs la baisse de ces dépenses ramenées à 40 M€ au BP. Cette évolution se poursuit logiquement, avec au budget 2015 le financement du solde d'une série d'opérations majeures dont la livraison définitive est prévue cette année.

Nous nous inscrivons donc dans le cadre général que nous avons posé, en tenant compte d'ajustements conjoncturels (ces derniers avaient été à la hausse en 2009, ils sont à la baisse en 2015 au vu du contexte national des finances publiques).

Ainsi, après un premier mandat de désendettement mesuré et progressif, puis une mobilisation de l'emprunt après 2009, **le BP 2015 traduit une stabilisation de notre encours de la dette**. L'emprunt nouveau s'établira en-deçà de 15 M€. Dans le même temps (constamment depuis 2001), les ratios d'endettement, comme ceux d'autofinancement, restent conformes aux objectifs fixés, en positionnant Besançon à des niveaux plus favorables que la moyenne des villes comparables.

L'explication majeure de la baisse de l'investissement tient donc à un « retour à la normale » de nos capacités d'intervention directes. Le PPI constitue l'instrument naturel de la visibilité et de la prévisibilité de notre action. Le cadre pour 2015 et les années suivantes a été présenté lors des Orientations Budgétaires. Ces dernières années, la Ville a aussi développé d'autres formes d'interventions partenariales, via des opérateurs externes. C'est le cas pour les deux grands projets d'écoquartiers initiés sur le mandat précédent (Vauban et les Vaîtes).

Les enveloppes annuelles qui existaient au budget depuis plusieurs années sont refondues à compter de 2015 dans les tranches annuelles, dans un souci d'opérationnalité et de concentration des moyens. Un effort supplémentaire en tranches annuelles sera notamment fait sur le patrimoine bâti.

Au total, cette nouvelle architecture des tranches annuelles permet de maintenir un niveau élevé d'investissement puisque l'ensemble de ces sommes représentera 11,9 M€ au BP 2015. La nouvelle ventilation s'établit comme suit :

En M€	Ventilation des tranches annuelles 2015
Politique foncière	0,4
Energie/Energies renouvelables	0,9
Espaces sportifs	0,1
Espaces verts/Biodiversité/Agenda 21	0,7
Informatique	0,5
Matériel et mobilier des activités	0,6
Matériel et mobilier des services	0,1
Parc auto	1,0
Patrimoine bâti	3,4
Mise en accessibilité	0,3
Culture	0,1
Voirie/PDU	3,6
Entretien des berges	0,2

2.2. Un plan d'actions en fonctionnement

L'effort majeur d'adaptation des budgets de la Ville pour 2015 et pour les années à venir doit porter sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de façon à conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour garantir un niveau de sécurité budgétaire indispensable.

C'est la **poursuite et l'accentuation des efforts menés depuis 2001** qui ont permis à la Collectivité de conserver un niveau d'épargne par habitant plus favorable que les communes comparables de 100 à 300 000 habitants. Même si il y a continuité dans l'action, il faudra désormais faire davantage. La stratégie de la Municipalité est donc à double détente : **prioriser chacune des actions des politiques municipales au regard des objectifs du plan de mandat quitte à revoir ou remettre en cause au besoin certaines interventions, mais aussi renforcer l'efficacité et la transversalité**, pour dégager de nouvelles marges d'économies en abaissant le coût du service public municipal.

Ce n'est pas une approche nouvelle. Nous en avons l'expérience, notamment pour des services positionnés sur des champs concurrentiels (eau et assainissement, énergie, restauration scolaire par exemple).

Le premier domaine dans lequel un nouveau plan d'actions rigoureux est mis en place est celui de la gestion des ressources humaines. C'est un domaine stratégique, autant au plan budgétaire que managérial car la qualité du service public, c'est avant tout la qualité des femmes et des hommes qui en sont les acteurs. La Ville a fait ce choix depuis longtemps. Elle a aussi entrepris, avec le Grand Besançon et le CCAS, de moderniser son administration (mutualisation, gestion prévisionnelle des emplois et des formations, gestion des parcours professionnels, amélioration des conditions de travail, etc.). Nous sommes ainsi passés d'une période de stabilisation des effectifs à une période de baisse régulière de ces derniers, sans heurts et sans dégrader le service public. A l'inverse, de nouvelles fonctions et de nouveaux postes continuent d'être créés (sécurité et tranquillité publique).

C'est un plan global qui est mis en place avec, pour 2015, des objectifs très volontaristes en matière de remplacements de postes, de limitation du recours aux vacataires ou aux heures supplémentaires, d'optimisation des temps de travail, de requalification des agents et de développement des organisations mutualisées. Le déploiement de ce plan d'actions va se faire progressivement sur 2015, dans le souci du dialogue avec les Adjoints, les Directions, les Personnels et les Organisations Syndicales. Le **développement des mutualisations Ville/CAGB/CCAS** participe de cette approche même si celles-ci obéissent aussi à d'autres priorités : renforcement de l'ingénierie partagée des différentes structures, amélioration des coordinations et des complémentarités, capacité à améliorer ou renforcer le service rendu sans coûts directs supplémentaires.

La maîtrise du fonctionnement et la recherche de nouvelles marges de manœuvre au sein de l'administration passent aussi par la volonté d'accélérer une série de chantiers ouverts ces dernières années. Ils sont de nature diverse, confiés à un ou plusieurs Adjoints et à un pilote administratif. Ils ont vocation à accompagner la prise de décision même si, pour certains, il s'agit de travaux et d'approches qui ne relèvent pas du court terme. Ils ont ceci en commun de **permettre l'adaptation de notre administration à un nouveau contexte.** Parmi ces chantiers ouverts parallèlement au plan d'actions sur les RH, on peut citer : l'accélération du schéma de dématérialisation, le renforcement des regroupements liés à la politique achats (procédures, magasins, définition des besoins), l'élaboration d'un nouveau schéma immobilier, l'analyse fine des possibilités d'évolution et de rationalisation des fonctions de nettoyage, le renforcement des politiques menées en matière de réduction des consommations énergétiques, le développement des outils de contrôle de gestion, la refonte des procédures budgétaires, l'optimisation en continu des fonctionnements en régie, la réduction du parc de véhicules, la généralisation des études organisationnelles et des approches de coûts de gestion globaux pour les prestations rendues.

L'accentuation de ces chantiers est à souligner. Par ailleurs, ces approches sont de plus en plus globalisées (et non plus ciblées à une Direction ou à un service) **et de plus en plus partagées** (avec la CAGB et le CCAS). Ces travaux ont aussi vocation à susciter des interrogations utiles sur nos modes d'intervention pour aller vers une autre forme de service public, plus proche des habitants, plus efficient, plus respectueux encore des principes du développement durable et donc de la participation citoyenne.

III. Les champs d'intervention de la Ville en 2015

Dans un contexte de contraintes budgétaires, le BP 2015 garantit des moyens maintenus ou en progression dans quatre domaines importants pour la Ville et présentés lors des Orientations Budgétaires : la sécurité et la tranquillité publique, l'éducation et la réforme des rythmes scolaires, la nouvelle politique de la Ville et la présence dans les quartiers, les politiques sociales et l'action du CCAS.

Deux autres priorités transversales guideront l'action de la Ville en 2015 : d'abord le **développement durable et l'adaptation au changement climatique**, pour que l'évolution de nos politiques s'inscrive dans la durée, ensuite **le bien vivre ensemble pour que les valeurs de la République soient réaffirmées dans notre action quotidienne**. C'est en ce sens que chaque délégation a reçu mission de s'inscrire dans une urgence citoyenne.

Mais les politiques municipales ne se limitent pas à cela. Elles sont multiformes, elles couvrent tout le territoire de la Ville et touchent tous ses habitants, souvent même au-delà des seules limites communales. La Ville est et reste présente pour impulser, soutenir, accompagner ou rendre service à tous les âges de la vie et auprès de tous les publics.

1. La présentation synthétique des politiques publiques

Outre la présentation budgétaire fixée par la nomenclature comptable, le budget de la Ville est ventilé en dépenses sur **11 politiques publiques, qui permettent une vision analytique des interventions**, croisées avec les différentes délégations. Cette approche sert d'architecture à la fois pour le suivi du plan de mandat et pour la répartition des dépenses par centres de coûts. C'est **un outil de pilotage interne** adapté aux choix et aux spécificités des interventions municipales. Les données ci-après s'entendent en investissement et en fonctionnement, dépenses de personnel comprises, mais hors dette.

Les montants présentés concernent **le budget principal** (pour le seul montant des subventions aux établissements publics liés à la Ville ; pour mesurer l'intégralité du champ d'action de la Collectivité, il faudrait ajouter la totalité des budgets du CCAS et des régies autonomes personnalisées par exemple).

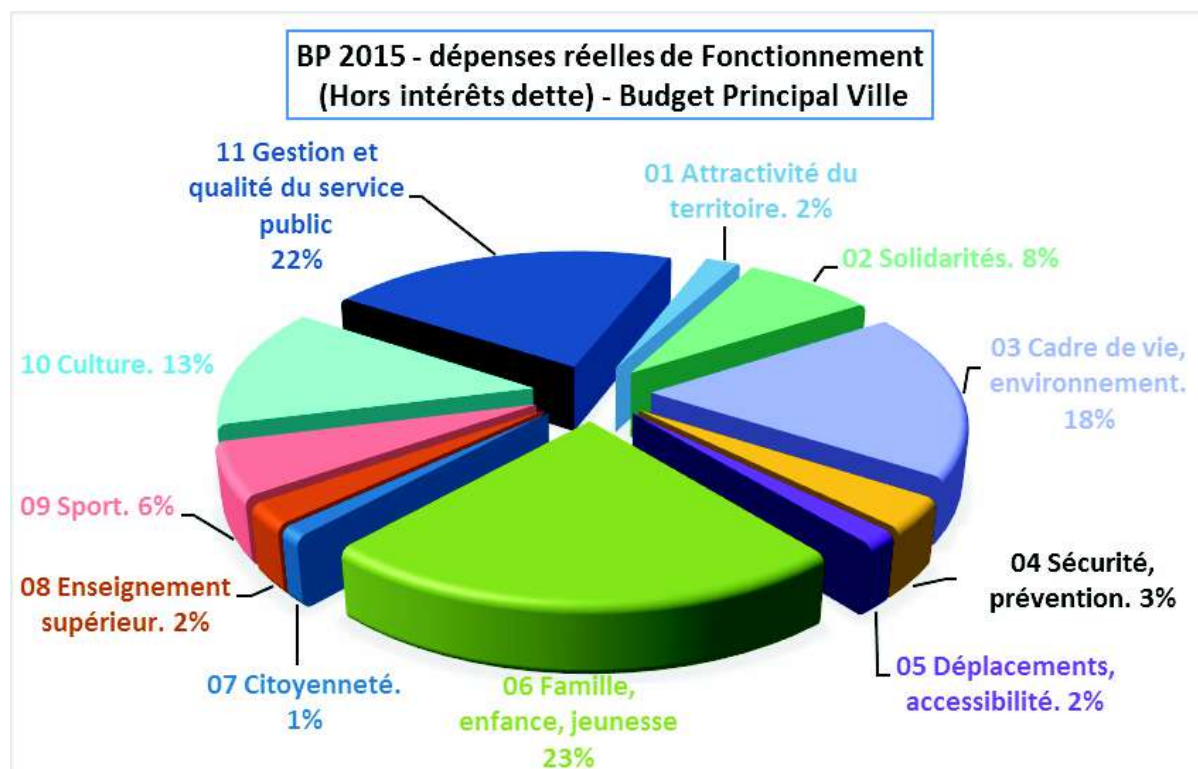
Pour mémoire, les 11 politiques municipales sont les suivantes :

1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
8. Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
11. Optimiser la gestion et la qualité du service public.

Cette approche des politiques publiques présente évidemment **un caractère informatif**. Ainsi, la ventilation d'une dépense suppose son rattachement à une seule politique publique, alors que nombre d'actions ont un caractère transversal (la politique de la Ville, la citoyenneté, l'attractivité). Par ailleurs, si les dépenses de fonctionnement ont un caractère globalement stable d'un exercice sur l'autre, les dépenses d'investissement qui sont par nature ponctuelles peuvent davantage varier selon les programmes d'équipement. Enfin, les compétences même de la Ville influent sur cette répartition (éducation, culture, cadre de vie) alors que **les politiques de développement économique et de déplacement sont, elles, par exemple, d'abord de la responsabilité de l'Agglomération**.

La répartition des dépenses de fonctionnement au BP 2015 est présentée ci-après :

N° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesse et à l'att. du territoire	2 937 568	2,01 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	11 716 176	8,03 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	26 639 031	18,25 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	4 831 820	3,31 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	2 229 981	1,53 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance jeunesse	33 468 367	22,93 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	1 643 943	1,13 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	3 391 601	2,32 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	8 359 053	5,73 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	19 307 012	13,23 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	3 454 733	21,55 %
TOTAL		145 979 285	100,00 %



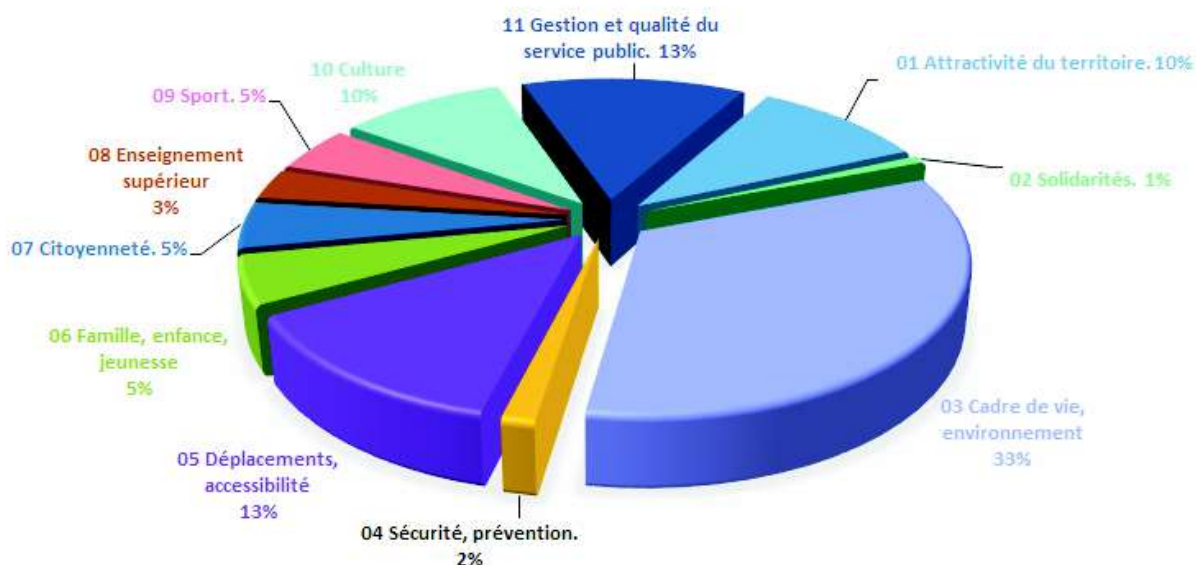
La répartition de ces dépenses permet de visualiser non seulement les principales compétences de la Ville, mais aussi les secteurs d'intervention sur lesquels sont affectés l'essentiel des personnels municipaux. **La politique N° 6-Famille, enfance, jeunesse** représente en pourcentage le premier poste de dépenses, suivi de **la politique N° 11-Gestion et qualité du service public**. Cette dernière regroupe les services fonctionnels (finances, affaires juridiques) mais aussi l'état civil, les formalités administratives, le parc auto, etc. **La politique N° 3-Cadre de vie et environnement** représente le troisième poste dans cette présentation (avec l'importance notamment des moyens humains intervenant au titre de la voirie et des espaces verts). Suivent **la politique N° 10-Culture et la politique N° 2-Solidarités**. Comme indiqué ci-avant, cette dernière est sous-évaluée puisque seule la subvention de la Ville au CCAS est ici comptabilisée.

La répartition prévisionnelle des crédits d'investissement, hors dette et résultat reporté mais en incluant les restes à réaliser en dépenses, est logiquement assez différente de celle des crédits de fonctionnement.

BP 2015 - Dépenses réelles d'Investissement (hors dette) - Budget Principal Ville

n° PP	libellé de la politique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt. à la création de richesses et à l'att. du territoire	4 825 463	10,32%
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	367 381	0,79%
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	15 596 289	33,36%
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	662 943	1,42%
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	6 054 351	12,95%
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	2 396 098	5,13%
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	2 276 711	4,87%
08	Participer au dévt. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	1 529 600	3,27%
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	2 245 196	4,80%
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	4 575 106	9,79%
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	6 221 405	13,31%
TOTAL :		46 750 542	100,00%

BP 2015 - Dépenses réelles d'Investissement (hors dette et report de résultat) - Budget Principal Ville

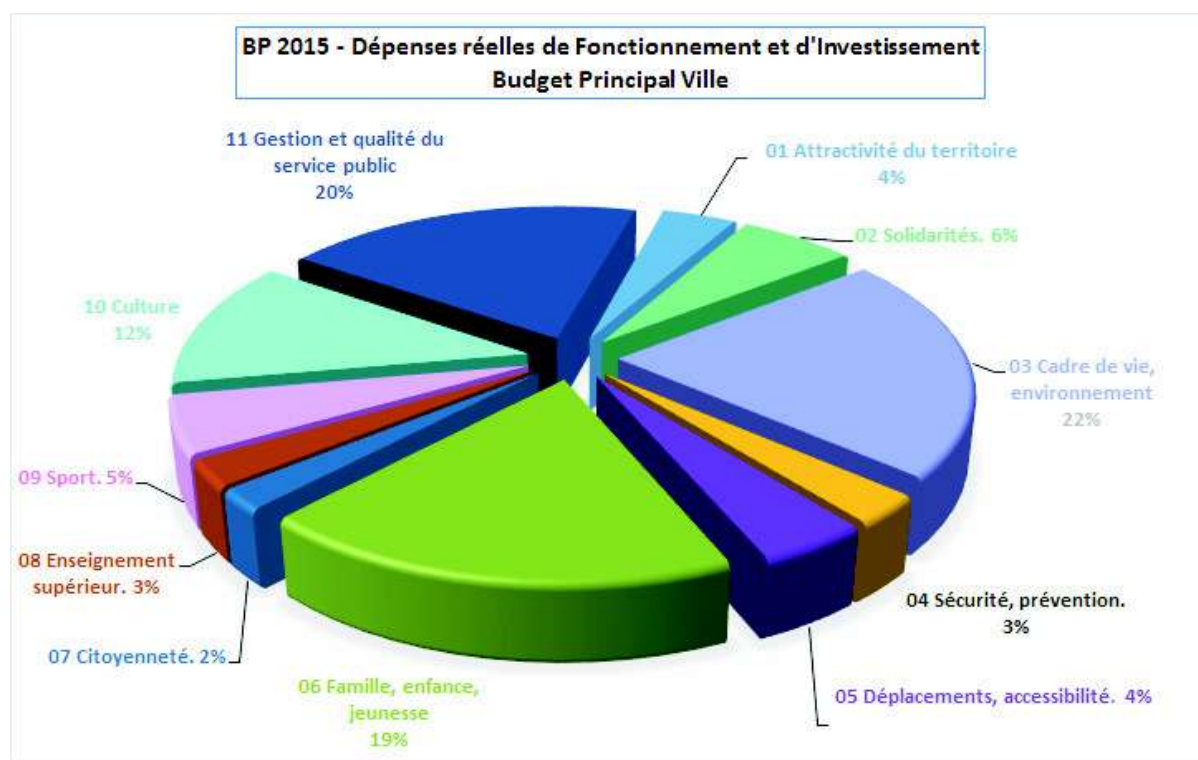


L'essentiel des investissements inscrits au PPI en 2015 mais aussi la répartition des tranches annuelles concernent **les politiques N° 3-Cadre de vie, environnement et N° 5-Déplacements, accessibilité**. Il s'agit des aménagements sur l'espace public, des grands équipements, des travaux de voirie ou des opérations d'urbanisme. **La politique N° 11-Gestion et qualité du service public** regroupe les travaux réalisés sur le patrimoine municipal en tranches annuelles.

Au final, la ventilation prévisionnelle des dépenses du budget principal 2015 s'établit comme suit, investissement et fonctionnement confondus.

**BP 2015 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement (hors dette et résultat reporté)
Budget Principal Ville**

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt. à la création de richesses et à l'att. du territoire	7 763 031	4,03%
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	12 083 557	6,27%
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	42 235 320	21,91%
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	5 494 763	2,85%
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	8 284 332	4,30%
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	35 864 465	18,61%
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	3 920 654	2,03%
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	4 921 201	2,55%
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	10 604 249	5,50%
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	23 882 118	12,39%
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	37 676 138	19,55%
TOTAL :		192 729 827	100,00%



2. Les principaux projets de la Ville en 2015

La construction du BP 2015 retient **4 priorités ou domaines sur lesquels nous mettons particulièrement l'accent, à la fois en termes budgétaires mais aussi en matière d'impulsion politique. Comme évoqué dès les Orientations Budgétaires 2015, il s'agit de la sécurité et de la tranquillité publique, de l'éducation avec la réussite de la réforme des rythmes scolaires, de la mise en place de la nouvelle politique de la Ville et du soutien aux politiques sociales.**

Ces priorités ne sont pas reprises en détail ci-après comme cela a été le cas dans le rapport présenté en février dernier. Les éléments présentés alors sont clairement confirmés. Le choix est d'intégrer ci-après ces priorités dans une présentation, où elles trouvent toute leur place, en cohérence avec les nombreux projets de la Ville en 2015.

2.1 Le développement et l'aménagement urbain

Après plusieurs années d'investissement exceptionnel et après une première baisse amorcée en 2014, la Ville revient à un niveau d'investissement normalisé.

L'année écoulée a vu en effet la livraison d'une série d'équipements et l'achèvement de travaux majeurs liés directement et indirectement à l'entrée en service du tramway de l'Agglomération Bisontine. Comme nous l'avions annoncé, ce grand projet a été l'occasion de redessiner les espaces urbains et de moderniser la Ville, en proposant de nouveaux services et en incitant à de nouveaux modes de déplacement. Le tramway n'est pas une fin en soi, mais un révélateur et un accélérateur de développement. C'est aussi un choix politique, celui de l'ouverture des quartiers, de la transversalité et de la création à terme d'espaces de développement nouveaux (Brulard, les Vaïtes, les Marnières par exemple).

Ça n'est donc pas un achèvement mais un commencement, dans l'usage des modes doux, mais aussi parce que différentes opérations complémentaires sont encore à achever.

Pour la **desserte du Campus de la Bouloie**, il s'agit notamment de la construction par le Grand Besançon, de la nouvelle voie en site propre qui prolongera la ligne de tramway depuis la Gare pour relier le Centre-Ville. Cette liaison par TCSP permettra de conclure la desserte des trois sites principaux de l'Université (après le Centre-Ville et le Pôle Médecine Pharmacie). Cela participe aussi du renforcement du pôle universitaire bisontin au sein de la **nouvelle Communauté d'Universités et d'Établissements Bourgogne/Franche-Comté (COMUE)**.



La Ville s'est engagée au sein du CPER 2015-2020 à soutenir l'installation de son nouveau siège sur la Bouloie en mettant à disposition et en rénovant la Maison du Directeur de l'Observatoire. Elle prêtera aussi des locaux le temps des travaux, pour permettre à la COMUE une installation rapide sur le site. Cette opération s'inscrit pleinement dans la rénovation du Campus et dans sa modernisation. Avec l'Agglomération, la Ville souhaite aussi développer **les sites de Temis 1 et de Temis 2** qui sont des atouts essentiels, pour le développement et le rayonnement de Besançon en lien avec l'Université.



Sur la ligne du tramway, nous pourrons aussi inaugurer en 2015 **l'ambitieux projet des Passages Pasteur**. C'est une opération majeure que la Ville a longtemps portée et qui doit constituer demain un pôle d'attraction et de dynamisme pour le Centre-Ville. L'opération s'inscrit pleinement dans une politique commerciale renouvelée. Avec de nouvelles enseignes commerciales, une offre de logement et de stationnement élargie et une image attractive, **c'est tout le Centre-Ville qui profitera de ce nouveau souffle**.

Enfin, irrigués par le tramway, **les quartiers prioritaires de la politique de la Ville** continueront à mobiliser beaucoup de notre attention en 2015. Nous avons œuvré pour que Besançon puisse profiter de ces nouveaux dispositifs et pour nous engager résolument dans l'élaboration et la mise en œuvre **d'un contrat de Ville ambitieux, avec un PRU de nouvelle génération**. Besançon et son Agglomération auront été parmi les premiers en France à faire approuver ces nouveaux dispositifs. Ils sont plus que jamais nécessaires pour articuler l'ensemble de nos politiques dans ces quartiers et pour les intégrer pleinement dans un nouveau modèle de développement. C'est un enjeu national et un des axes forts de notre action. L'objectif est de mobiliser toutes les énergies et tous les moyens disponibles pour renforcer et **démultiplier l'action publique, l'économie, l'action sociale, la culture, l'éducation par exemple**. Nous nous y employons avec nos partenaires et en lien étroit avec le Grand Besançon désigné chef de file par le législateur. 2015 permettra de poursuivre l'élaboration des programmes opérationnels pour faire jouer au maximum les effets de leviers, dans la logique de la loi Lamy.

Le développement et l'aménagement de la Ville c'est aussi la poursuite **d'une série de grandes opérations destinées à revitaliser le tissu urbain**. Certaines de ces opérations sont en voie d'achèvement comme le **6 rue de la Madeleine**, ou l'aménagement **du pôle multimodal Viotte**. Elles se prolongeront respectivement avec les travaux du 11 rue Battant et le projet de réaménagement des anciennes friches de la SERNAM à proximité de la Gare. Autre opération majeure : **le projet Saint-Jacques**. Les études se poursuivent en lien étroit avec le CHRU notamment. Des ateliers citoyens sont programmés en 2015 et des contacts sont pris avec des investisseurs. **La rénovation du site de l' Arsenal** se poursuit avec la construction de la MSHE. La Ville travaille parallèlement à l'élaboration du projet de rénovation des espaces publics et au projet de **BUBM** qui pourrait constituer un équipement attractif de première ampleur sur le site. La Ville a obtenu l'inscription des études nécessaires au CPER.

Enfin, en 2015, nous sommes devenus pleinement propriétaires du site de l'ancienne usine Rhodiaceta aux **Prés de Vaux**. Dans les années à venir la priorité sera donnée à la démolition et à la reconquête des lieux, en poursuivant les investissements réalisés pour changer la physionomie de cette entrée de ville autour de la Cité des Arts, de La Rodia et de la Friche Culturelle.

2.2 Les politiques sociales, l'éducation, la jeunesse et la citoyenneté

Les politiques sociales, l'éducation et la jeunesse continueront à être au cœur de notre action en 2015. D'abord parce qu'il s'agit de **compétences essentielles** de la Ville, ensuite car elles constituent **le socle du bien vivre ensemble** sur lequel nous devons concentrer nos efforts. Les événements de janvier dernier en ont révélé l'ampleur de l'urgence. Il est essentiel en effet de **lutter contre l'exclusion et les fragilités sociales** qui éloignent et qui clivent, comme de construire des liens forts de citoyenneté avec les familles, les enseignants, les associations, les travailleurs sociaux, l'Etat et les autres administrations. Nous en sommes convaincus : le pacte social est le fondement de la République. Nous avons la chance à Besançon de nous inscrire dans une longue tradition de prise de conscience, d'innovation et d'actions **avec le CCAS et un tissu associatif riche et diversifié**. La Ville continuera en 2015 à accompagner et à soutenir ces initiatives. Malgré des moyens financiers plus contraints, nous confirmerons nos interventions et notre appui au CCAS.

Il est essentiel en effet que le CCAS puisse continuer à intervenir de façon significative dans la lutte contre les exclusions, pour soutenir la solidarité et les personnes fragiles ou en difficulté, en les intégrant dans le tissu social et si possible, en favorisant leur réinsertion. C'est parce que le contexte est plus difficile que l'action du CCAS est plus que jamais nécessaire. Cela n'exclut pas de sa part la poursuite d'efforts importants d'adaptation et de réorganisation, pour tenir compte des nouveaux enjeux. La réflexion est en cours et elle débouchera en 2015 sur une redéfinition du **projet social**, décliné au sein des différentes politiques de la Ville et coordonné avec les principaux intervenants de l'action sociale.

Ainsi, 2015 verra se poursuivre **les discussions initiées avec le Conseil Général** pour renforcer les complémentarités entre nos dispositifs. Sont concernés notamment les Antennes Sociales de quartier, mais aussi l'accompagnement social du RSA ou le positionnement de la Maison des Seniors. D'une façon générale, il s'agit de **renforcer l'efficience en optimisant les moyens, les interventions et le partenariat**.

Le CCAS continuera à être très présent sur tous les champs de **la solidarité**, sur le soutien à l'accompagnement et au vieillissement. De nouveaux enjeux se dessinent en 2015 avec par exemple la livraison de **L'AGORA** qui se substitue au Forum, ou les problématiques croissantes du grand âge et du handicap. Dans ce dernier domaine, le CCAS et la Ville auront à approuver de nouveaux plans d'actions en 2015.



La Ville et le CCAS renforceront leur partenariat quant à la précarité énergétique qui impacte de plus en plus durement les foyers les plus fragiles. Les dernières études diligentées par la Fondation Abbé Pierre montrent la corrélation forte entre cette précarité, la désocialisation et la santé des plus démunis.

L'enfance, l'éducation et la jeunesse concernent directement la Ville à plusieurs titres. L'accueil de la petite enfance, la gestion des écoles primaires et maternelles sont des compétences traditionnelles de la Ville. Dans ces domaines aussi, des réflexions sont ouvertes pour **améliorer la qualité de notre gestion et s'inscrire dans le cadre budgétaire**. Pour autant, la Ville s'est résolument engagée en 2014 dans **la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**, en consentant un effort budgétaire significatif, supporté en année pleine dès le budget 2015. Par rapport à l'existant en 2013, **les changements et le saut qualitatif ont été importants** puisque, dès la rentrée scolaire précédente, non seulement les organisations ont changé mais c'est une nouvelle offre de service qui a été proposée aux familles et aux enfants. D'ailleurs, **les résultats sont au rendez-vous** puisque la fréquentation du périscolaire a sensiblement augmenté, au-delà même des premières estimations que nous avions établies.



L'année en cours permettra de conforter et de consolider les dispositifs mis en place, en s'appuyant sur **un système d'évaluation** partenarial et **en renforçant différents dispositifs**, qu'il s'agisse des parcours culturels, du sport après l'école ou de la coordination avec les accueils de loisirs par exemple. L'ensemble du projet sera inscrit dans le **Projet Educatif De Territoire** qui sera approuvé en 2015. Il est en cours de finalisation et de discussion avec l'Education Nationale. Ce sera le document de référence qui permettra de fixer notre ambition, conformément aux engagements que nous avons pris. Enfin, en 2015, nous aurons aussi à nous

prononcer sur la suite des expérimentations menées jusqu'à présent **en matière d'e-éducation**. Contrairement à ce que nous avons demandé, le projet global n'a pas été retenu parmi les priorités du

nouveau CPER. En lien avec l'Agglomération, nous travaillons donc à un nouveau programme, après le cartable numérique dans le projet global de Smart City.

Enfin, il faut redire que la jeunesse est aussi source de créativité, de projets et de dynamisme. C'est vrai à tous les âges de la jeunesse, des plus petits enfants aux étudiants. **La politique de la vie étudiante** doit permettre aux étudiants de trouver dans la Ville le lieu de leur épanouissement et leur émancipation. Les actions seront poursuivies, en lien avec la Conférence Locale de la Vie Etudiante. D'une façon générale, dans toutes les politiques municipales, les Adjointes sont mobilisés en 2015 pour **mettre l'accent sur l'éducation à la citoyenneté, les valeurs de la laïcité et la lutte contre les discriminations**. Il s'agit, en s'appuyant sur la jeunesse d'aujourd'hui, de donner un sens profond à notre action. La jeunesse a su montrer sa mobilisation lors des événements de janvier et elle compte aussi sur nous.

2.3 La qualité de la vie et de l'environnement

La qualité de la vie constitue un des atouts de Besançon et un élément déterminant dans ce qui peut nous différencier de nos voisins. En effet, la Ville trouve sa marque dans la forte présence d'une nature dans la ville et vice versa. C'est un atout d'attractivité touristique, professionnelle et de bien vivre. C'est aussi une valeur reconnue des Bisontins et des Grands Bisontins. Nous bénéficions en effet **d'un environnement de qualité exceptionnelle**, tant humain, que patrimonial ou écologique. C'est un héritage pour les générations futures qu'il nous faut garantir et valoriser.

Dans le domaine environnemental, nous travaillons à faire évoluer les pratiques d'entretien **des espaces verts**. La nouvelle architecture des tranches annuelles est aussi l'occasion de renforcer la complémentarité entre dispositifs. Par rapport à l'exercice 2014, les crédits affectés à la Mission Développement Durable ont été maintenus en investissement, avec l'objectif d'encourager les initiatives innovantes au sein des services municipaux. **La protection et la valorisation des espaces naturels** restent une volonté affirmée de la Ville (les collines, la Boucle et le cours du Doubs). Les crédits consacrés à l'entretien des berges sont renforcés au budget 2015.



Nous poursuivons aussi les actions menées dans le domaine énergétique. La Ville en effet est directement engagée dans le processus 3 x 20 et elle entend prendre toute sa part à **la lutte contre le changement climatique**. Cela passe par une approche globale inscrite dans un Plan Climat partagé avec l'Agglomération et la mise en œuvre d'un nouvel Agenda 21. Il faut accompagner les changements de pratiques et les initiatives citoyennes. **L'inscription dans une démarche de démocratie participative** est donc essentielle, comme la communication et l'évaluation des actions menées. Dans le domaine de l'énergie, la politique de la Ville est reconnue ; elle se poursuivra en 2015, notamment pour la réduction de nos consommations énergétiques et l'augmentation de la part d'énergie renouvelable et, avec le CCAS, contre la **précarité énergétique**. C'est une approche citoyenne, autant qu'un investissement sur l'avenir, qui dépasse le cadre strict des limites communales.

La qualité environnementale, c'est aussi la qualité de la ressource et de la santé publique. Dans le domaine **de l'eau et de l'assainissement**, nous poursuivrons les travaux entrepris pour la modernisation continue des outils de production et de traitement. La Ville milite pour que la qualité de la gestion en régie et le professionnalisme qui y est attaché soient pleinement reconnus. Les budgets annexes en 2015 verront **la programmation de nouveaux travaux importants** : la réhabilitation de la station d'épuration de Port Douvot et la mise en conformité de la station de traitement de l'eau de Chenecey notamment.

La Ville de Besançon poursuivra sa politique volontaire pour arriver au zéro phyto pour faire exemple et pour entraîner de nouvelles pratiques dans tous les services et auprès de tous les citoyens pour atteindre les objectifs légaux de 2017 et 2020.

Sur les Hauts du Chazal et Planoise, on peut saluer la construction de la nouvelle chaufferie dont la part importante de biomasse et le travail fait pour optimiser le fonctionnement du réseau de chaleur et la facturation aux habitants. Enfin, nous poursuivrons en 2015 l'engagement des deux grandes opérations d'écoquartiers initiées sur le mandat précédent : le quartier Vauban et celui des Vaïtes. Comme nous l'avons constamment dit, l'ambition est importante. Il s'agira de faire de ces nouveaux espaces des lieux de vie de qualité mais aussi des vitrines de la Ville de demain et d'un urbanisme exigeant et durable.

La qualité de la vie c'est aussi celle que perçoivent les Bisontines et les Bisontins au quotidien. C'est **une qualité du service public et une volonté de proximité dans le service rendu**. C'est un des objectifs de la rénovation du pôle des Tilleuls sur le secteur Palente-Orchamps dont les travaux se poursuivent en 2015.



Enfin, la tranquillité publique est un élément essentiel de la qualité de la vie. C'est aussi une attente forte des habitants car le droit à une vie paisible est sans doute le premier des droits. C'est aussi un sujet difficile tant parfois les phénomènes d'incivilité semblent complexes à traiter. C'est pourquoi nous plaçons cette question **au centre du contrat de ville et du budget 2015. Nous mettrons en œuvre le plan d'actions présenté en début d'année au Conseil Municipal** : recrutement de personnels supplémentaires, renforcement de la vidéoprotection et des actions de médiation, partenariat avec la Police Nationale et les associations, sécurisation de nos personnels et renforcement des moyens qui leur seront attribués. Ce

dernier point fera l'objet d'une discussion spécifique au terme de la consultation lancée en début d'année. Volontairement, il s'agit de se positionner en proximité, en prévention et en accompagnement, la répression relevant elle des services de l'Etat. Pour autant, nous abordons ces situations avec fermeté. **Il s'agit de questions essentielles pour garantir l'indispensable cohésion sociale.**

2.4. La culture, le sport et la proximité

Chacune à leur niveau, **les politiques de la culture et du sport** permettent de construire une citoyenneté active, d'encourager la créativité dans un esprit positif et constructif. C'est pour cela que les dimensions de la culture et du sport ont été privilégiées au sein des activités que nous avons souhaité mettre en place en accompagnement de la réforme des rythmes scolaires. Nous poursuivrons ainsi les parcours culturels en 2015.

Dans ces domaines, comme dans d'autres, les crédits votés seront réduits par rapport à l'exercice précédent. La Ville a souhaité que les établissements publics culturels participent directement à cet effort. Cela étant, les domaines essentiels sont préservés, par exemple pour ce qui concerne la création (friche culturelle, ateliers d'artistes) ou certains secteurs stratégiques (les bibliothèques). **La nouvelle répartition des moyens doit permettre de maintenir notre soutien à une politique culturelle de qualité, sans mettre en difficulté nos partenaires, notamment associatifs.** Nous sommes en effet conscients de la fragilité de certains acteurs qui souffriraient durement d'un désengagement. Il n'en est rien et nous conservons pour Besançon **l'ambition d'un rayonnement capital.**



Ainsi, 2015 sera marqué par **le lancement opérationnel de plusieurs chantiers importants.** Il s'agit d'abord **de la rénovation complète du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** dont les collections sont aujourd'hui pour partie délocalisées à Planoise. C'est un chantier majeur, après la livraison des réserves en 2014. Autre projet : le démarrage de la première tranche de travaux de rénovation du **Musée de la Résistance et de la Déportation.** Il s'agit d'une première étape centrée sur

des travaux de sécurité. Elle précède la programmation du projet global de rénovation inscrit au PPI en fin de mandat. Pour la Ville, il s'agit d'une œuvre de mémoire. Enfin, comme cela a été décidé par le Conseil Municipal, la reprise en régie du site de **la Citadelle** devrait intervenir dans le courant de cette année. C'est une opération qui permettra de rationaliser l'intervention de la Ville et de poursuivre le développement du premier site touristique régional. Les résultats de fréquentation constatés en 2014 sont encourageants et très positifs. Ils nous incitent à aller au-delà.

Nous poursuivrons aussi en 2015 nos interventions dans le domaine sportif, avec le soutien aux clubs et aux structures associatives. Les choix opérés pour la construction du BP 2015 privilégient le sport de proximité et le sport amateur. C'est la traduction d'une volonté : celle de conserver au sport ses valeurs d'exemplarité, de dépassement de soi et sa capacité à créer un esprit d'équipe. Nous poursuivrons aussi nos interventions pour revaloriser et rénover **la qualité du patrimoine sportif**, notamment en tranches annuelles. Les crédits inscrits au PPI permettront également de poursuivre les travaux sur les équipements mis à disposition des clubs et des pratiquants.

D'une façon générale, nous avons choisi de mettre ce mandat sous le signe de la proximité. Au-delà des travaux et des investissements en tranches annuelles, c'est toute l'organisation de nos services qui est concernée (labellisation Marianne par exemple). Nous encouragerons aussi en 2015 les démarches de projets de services. Globalement, il s'agit d'inventer un nouveau projet d'administration.

Dans ce cadre, **2015 sera marqué par le renforcement des mouvements de rapprochement de services entre la Ville et le Grand Besançon.** Il s'agit d'aller au-delà de ce qui a été pratiqué et expérimenté jusqu'à présent. D'abord pour tenir compte des obligations fixées par le législateur (schéma de mutualisations à établir par l'Agglomération, perspectives de réforme de la DGF), ensuite pour **garantir à nos organisations d'atteindre la taille critique, pour améliorer la qualité de nos services, renforcer l'unité et la visibilité du territoire, sans coûts supplémentaires.**



L'expérience de ces dernières années et des projets comme la Cité des Arts ou le tramway montrent qu'une telle évolution est possible et bénéfique. C'est un point essentiel pour le développement des solidarités communautaires, au moment où le Grand Besançon est amené à se positionner sur des compétences stratégiques comme la politique de la Ville par exemple. **Nous travaillerons en 2015 à réussir de nouveaux transferts (l'enseignement supérieur par exemple) et à préparer de nouvelles mutualisations : les Directions Générales et les Services fonctionnels supports** (Finances notamment).

IV. Les grands équilibres du BP 2015

1. Le budget principal

1.1. Les données d'ensemble

Le budget principal 2015 s'équilibre à hauteur de 268,3 M€. En mouvements réels, y compris mouvements de reprise, il s'établit à 245,1 M€, en recul par rapport au BP de l'année précédente (272,8 M€).

Plusieurs facteurs expliquent dans un premier temps cette baisse : la diminution progressive de nos capacités de crédits revolving en raison de l'évolution des produits proposés par les banques (le poste de gestion active de la dette passant ainsi de 22,5 M€ en 2014 à 19,1 M€ en 2015), mais également la faiblesse des mouvements de reprise due à une bonne consommation des dépenses d'investissement en 2014. Les reports de crédits en dépenses passent ainsi de 21 M€ en 2014 à 14,9 M€ en 2015.

Hors gestion active de la dette et mouvements de reprise, le budget principal 2015 s'établit à 195,4 M€, contre 211,5 M€ en 2014, soit - 7,6 %.

Cette baisse de 16 M€ s'analyse comme suit pour les dépenses :

- La section d'investissement, hors gestion active de la dette, passe de 53,3 M€ à 45,4 M€.
- La section de fonctionnement passe de 158,2 M€ à 150,1 M€, soit - 8,1 M€ dont 6,3 M€ de changements de périmètre.

Le BP 2015 constitue donc, non seulement le premier budget du présent mandat, mais également le premier budget d'une nouvelle ère pour les collectivités.

1.2. Les changements de périmètre

Chaque année, traditionnellement, le rapport de présentation du BP fait part des changements de périmètres et les évolutions font l'objet de retraitements pour faciliter les comparaisons avec les années précédentes et des analyses cohérentes.

Le BP 2015 n'y fait pas exception, et pourtant, il est exceptionnel par l'ampleur et le nombre des changements de périmètre qui l'impactent en recettes et en dépenses, pour le fonctionnement. C'est donc un budget plutôt différent par rapport aux cadres que nous avons l'habitude de pratiquer, avec des évolutions très atypiques, qu'il convient d'analyser et de retraiter.

Le changement le plus important en termes d'impact budgétaire est le rapprochement avec l'Agglomération du Grand Besançon. La poursuite de la construction de l'intercommunalité, au-delà des impératifs politiques et stratégiques qu'elle recouvre, participe directement de notre volonté d'optimisation, en assurant une organisation plus efficiente, en recherchant le niveau optimal d'intervention, et en garantissant une vision consolidée du territoire, sans se limiter aux échelons administratifs. **La délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2014** a notamment acté le rattachement de l'ensemble des services communs entre la Ville de Besançon, le CCAS et le Grand Besançon, à la Communauté d'Agglomération. Cette décision impacte fortement de nombreux postes budgétaires, même si elle est **neutre financièrement** (les coûts des services communs étant partagés dans le cadre des flux financiers inclus dans l'Attribution de Compensation de la Taxe professionnelle). A titre d'exemple, ce ne sont pas moins de 6,8 M€ de charges de personnel qui sont transférées à l'Agglomération. D'autres changements interviendront en cours d'année, trop tardifs pour être inclus dans le budget et qui feront l'objet de décisions modificatives. C'est notamment le cas du transfert de l'Enseignement Supérieur ou de la compétence Emploi Insertion qui font l'objet de rapports spécifiques au présent Conseil.

Le BP 2015 intègre également la réforme des rythmes scolaires en année pleine, le BP 2014 n'ayant pris en compte qu'un trimestre. Ce nouveau projet impacte différents postes, en dépenses, mais également en recettes avec le versement par l'Etat du fonds de soutien à la réforme. Le coût net supplémentaire au titre de 2015 est de 991 K€, qui seront neutralisés dans les analyses ci-dessous à périmètre constant.

Enfin, doivent également faire l'objet de retraitements **des opérations ponctuelles, sur les deux années d'étude** : pour 2014, l'accueil du Tour de France et la tenue des élections municipales, et pour 2015, l'organisation des élections départementales et régionales.

Le tableau ci-après présente de manière simplifiée les évolutions réelles constatées à périmètre constant sur les différents postes impactés par les retraitements indiqués ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL - RETRAITEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT par postes

	BP 2014	BP 2015 avec retraitements	Evolution BP 15 retraité/BP 14	
			en montant	en %
Recettes réelles				
Fiscalité reversée	13 379 356	13 138 479	- 240 877	- 1,8 %
Subventions et participations	7 800 677	7 657 640	- 143 037	- 1,8 %
Autres recettes	21 314 683	21 786 391	471 708	2,2 %
Total recettes de fonctionnement	181 244 227	180 087 400	- 1 156 827	- 0,6 %
Dépenses réelles				
Personnel permanent	87 008 100	88 202 000	1 193 900	1,4 %
Personnel vacataire	3 435 643	3 339 439	- 96 204	- 2,8 %
Subvention de fonctionnement CCAS	10 198 619	10 198 619	0	0,0 %
Subventions de fonctionnement hors CCAS et RAPs	10 063 068	9 538 013	- 525 055	- 5,2 %
Dépenses à évolution contrainte	24 320 591	23 857 594	- 462 997	- 1,9 %
Crédits des services	14 926 240	13 345 882	- 1 580 359	- 10,6 %
Charges exceptionnelles	143 751	142 551	- 1 200	- 0,8 %
Total dépenses de fonctionnement	158 155 098	156 350 138	- 1 804 960	- 1,1 %

1.3. Les principaux postes du budget principal

BUDGET PRIMITIF 2015 - RECETTES REELLES				
BUDGET PRINCIPAL	BP 2014	BP 2015	Evolution 2015/2014	
	en €	en €	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Amendes de police	980 000	910 000	-70 000	-7.1
TLE - Taxe Aménagement	700 000	500 000	-200 000	-28.6
F.C.T.V.A.	5 000 000	4 200 000	-800 000	-16.0
Subventions d'équipement	988 406	2 489 441	1 501 035	151.9
Produits des cessions d'immobilisations	4 860 000	805 750	-4 054 250	-83.4
Autres recettes d'investissement	194 311	146 278	-48 033	-24.7
<i>Recettes hors emprunt</i>	<i>12 722 717</i>	<i>9 051 469</i>	<i>-3 671 248</i>	<i>-28.9</i>
<i>Emprunt</i>	<i>17 500 000</i>	<i>13 500 000</i>	<i>-4 000 000</i>	<i>-22.9</i>
Total propositions nouvelles	30 222 717	22 551 469	-7 671 248	-25.4
Gestion active de la dette	22 538 894	19 110 034	-3 428 860	-15.2
Autofinancement des investissements réalisés n-1	17 816 285	15 561 504	-2 254 781	-12.7
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	-934 411	824 451	1 758 862	-188.2
Reports de N-1	21 921 280	14 124 576	-7 796 703	-35.6
TOTAL INVESTISSEMENT	91 564 765	72 172 034	-19 392 730	-21.2
FONCTIONNEMENT				
<i>Fiscalité directe</i>	<i>78 083 145</i>	<i>78 652 970</i>	<i>569 825</i>	<i>0.7</i>
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1 950 000	2 147 700	197 700	10.1
Taxe sur les jeux	1 710 000	1 560 000	-150 000	-8.8
Droits d'occupation du domaine public	740 500	718 500	-22 000	-3.0
Droits de stationnement	4 000 000	5 059 500	1 059 500	26.5
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 050 000	3 100 000	50 000	1.6
Taxe de séjour, locale sur la publicité extérieure et diverses	462 000	610 000	148 000	32.0
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>11 912 500</i>	<i>13 195 700</i>	<i>1 283 200</i>	<i>10.8</i>
<i>Fiscalité reversée</i>	<i>13 379 356</i>	<i>9 843 237</i>	<i>-3 536 119</i>	<i>-26.4</i>
Fiscalité	103 375 001	101 691 907	-1 683 094	-1.6
Dotations forfaitaire	27 829 329	24 690 279	-3 139 050	-11.3
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	6 076 419	6 210 811	134 392	2.2
Dotations Nationale de Péréquation	1 341 197	1 164 272	-176 925	-13.2
Dotations Générale de Décentralisation	1 121 882	1 121 882		
Dotations fiscales (y c droits mutation)	4 110 103	4 064 144	-45 959	-1.1
DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés	162 276	161 996	-280	-0.2
Dotations de l'Etat	40 641 206	37 413 384	-3 227 822	-7.9
Etat	773 397	965 133	191 736	24.8
Régions	100 400	9 000	-91 400	-91.0
Départements (dont FDPTP)	475 200	377 300	-97 900	-20.6
Communes	67 000	55 440	-11 560	-17.3
Groupements de collectivités	80 000	5 000	-75 000	-93.8
CCAS et Caisse des Ecoles	188 391	186 295	-2 096	-1.1
Budget communautaire (Europe)				
Autres organismes	6 116 289	6 152 648	36 359	0.6
Subventions et participations	7 800 677	7 750 816	-49 861	-0.6
Ventes de produits, prestations de services	18 595 513	14 815 335	-3 780 178	-20.3
Revenus des immeubles	1 374 661	1 344 173	-30 488	-2.2
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	513 600	513 000	-600	-0.1
Autres produits de gestion courante	498 688	509 780	11 092	2.2
Remboursements sur rémunération de personnel	168 520	209 520	41 000	24.3
Produits exceptionnels divers	153 701	407 681	253 980	165.2
Autres recettes de fonctionnement	10 000	9 000	-1 000	-10.0
Autres recettes	21 314 683	17 808 489	-3 506 194	-16.4
Total propositions nouvelles	173 131 567	164 664 596	-8 466 971	-4.9
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 112 660	8 242 836	130 175	1.6
TOTAL FONCTIONNEMENT	181 244 227	172 907 432	-8 336 796	-4.6
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	211 466 944	195 458 901	-16 008 044	-7.6
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	272 808 992	245 079 466	-27 729 526	-10.2

BUDGET PRIMITIF 2015 - DEPENSES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2014 en €	BP 2015 en €	Evolution 2015/2014	
			en €	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	27 236 595	22 254 121	-4 982 474	-18.3
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	11 802 251	8 223 134	-3 579 117	-30.3
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000		
<i>Equipement</i>	40 038 846	31 477 255	-8 561 591	-21.4
<i>Dettes en capital</i>	13 233 000	13 605 000	372 000	2.8
<i>Autres dépenses</i>	40 000	324 361	284 361	710.9
Total propositions nouvelles	53 311 846	45 406 616	-7 905 230	-14.8
Gestion active de la dette	22 538 894	19 110 034	-3 428 860	-15.2
Autofinancement des investissements réalisés n-1	17 816 285	15 561 504	-2 254 781	-12.7
Report de crédits n-1	20 986 868	14 949 027	-6 037 841	-28.8
TOTAL INVESTISSEMENT	114 653 894	95 027 181	-19 626 712	-17.1
FONCTIONNEMENT				
Personnel permanent géré par le service emploi et compétences	87 008 100	81 749 427	-5 258 673	-6.0
Personnel vacataire géré par les services	3 435 643	4 090 974	655 331	19.1
Personnel	90 443 743	85 840 401	-4 603 342	-5.1
Intérêts et charges financières	4 175 000	4 073 000	-102 000	-2.4
Subventions de fonctionnement au CCAS	10 198 619	10 085 048	-113 571	-1.1
Subventions de fonctionnement aux RAPS	3 884 086	3 653 040	-231 046	-5.9
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	10 063 068	9 403 676	-659 392	-6.6
Subventions	24 145 773	23 141 764	-1 004 009	-4.2
Contingents et participations obligatoires	6 127 417	5 994 905	-132 512	-2.2
Déficit du budget des forêts	352 797	301 337	-51 460	-14.6
Déficit du budget Archéologie Préventive		150 000	150 000	
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 073 840	1 006 840	-67 000	-6.2
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	216 000	210 000	-6 000	-2.8
Reversement et restitution sur impôts et taxes	348 000	408 000	60 000	17.2
Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes	103 000	100 000	-3 000	-2.9
Titres annulés	82 000	83 000	1 000	1.2
Dépenses imprévues	1 100 000	900 000	-200 000	-18.2
Impôts, taxes et versements assimilés	717 920	706 722	-11 198	-1.6
Contrats de service public	1 954 500	1 961 770	7 270	0.4
Energie (chauffage, éclairage)	5 327 600	5 301 900	-25 700	-0.5
Carburants - Lubrifiants	954 000	930 000	-24 000	-2.5
Alimentation	1 340 010	1 298 100	-41 910	-3.1
Prestations de services (correspondants de nuit)	963 127	950 000	-13 127	-1.4
Loyers et charges locatives	1 506 567	1 506 298	-269	0.0
Eau et assainissement des bâtiments	666 000	668 830	2 830	0.4
Cotisations municipales	311 688	285 382	-26 306	-8.4
Assurances	403 150	399 650	-3 500	-0.9
Affranchissements	253 419	236 858	-16 561	-6.5
Télécommunications	470 000	380 000	-90 000	-19.1
Autres	49 556	46 802	-2 754	-5.6
Dépenses à évolution contrainte	24 320 591	23 826 394	-494 197	-2.0
Fournitures d'atelier et de voirie	2 863 768	2 816 561	-47 207	-1.6
Prestations de service	2 508 247	1 806 760	-701 488	-28.0
Travaux et réparations	2 845 785	2 572 088	-273 697	-9.6
Autres	6 708 440	5 824 766	-883 674	-13.2
Crédits d'exploitation	14 926 240	13 020 175	-1 906 066	-12.8
Charges exceptionnelles (sauf 673)	143 751	150 551	6 800	4.7
TOTAL FONCTIONNEMENT	158 155 098	150 052 285	-8 102 814	-5.1
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	211 466 944	195 458 901	-16 008 044	-7.6
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	272 808 992	245 079 466	-27 729 526	-10.2

• **Une optimisation volontariste du fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en recul de - 4,6 % tandis que les dépenses de fonctionnement baissent de 5,1 %. A périmètre constant, ces évolutions sont ramenées à - 0,6 % et - 1,1 %.

⇒ Le tassement des recettes

Les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent de n-1, s'élèvent à 164,7 M€ au BP 2015, contre 173,1 M€ au BP 2014. Après retraitement des changements de périmètre, la baisse des recettes est de **1,2 M€**.

Cette situation est assez inédite, même si le tassement des recettes de fonctionnement s'est enclenché depuis maintenant quelques années, d'autant que les taux de fiscalité communale sont strictement stables depuis 2011. A titre d'exemple, en 2014, le BP 2014 prévoyait 1 M€ de recettes supplémentaires.

- **La fiscalité directe** : elle est prévue à hauteur de 78,7 M€ contre 78,1 M€ en 2014, soit une évolution de 0,7 %. Cette évolution très faible (avec une revalorisation forfaitaire de 0,9 %) mérite un approfondissement. Elle tient en fait à une surestimation en 2014 des bases notifiées par les services fiscaux, qui ne tenaient pas compte des modifications trop récentes apportées par la Loi de finances pour 2014 : celle-ci prévoyait en effet une extension des dispositifs en matière d'exonérations de taxe d'habitation. Cela a abouti à une sous-réalisation par rapport aux bases fiscales et ces exonérations donnent lieu à une compensation partielle par l'Etat en 2015. **Par rapport au produit effectivement perçu en 2014 sur les rôles généraux, le produit prévu au BP 2015 est en hausse de 1,46 %**, soit une évolution physique de 0,56 %.

La fiscalité directe représente environ 48 % des recettes réelles de fonctionnement, hors excédent reporté.

- **La fiscalité indirecte** est inscrite au BP 2015 à hauteur de **13,2 M€**. La principale évolution porte sur les **droits de stationnement, qui pourraient revenir à un niveau proche de celui encaissé en 2011**, soit 5 M€. Les autres taxes connaissent une évolution plus nuancée, avec de légères augmentations pour la taxe additionnelle aux droits de mutation (qui connaît un frémissement dès 2014), la taxe locale pour la publicité extérieure, et la poursuite de la baisse sur la taxe sur les jeux. Les droits d'occupation du domaine public restent globalement stables. Des facteurs multiples expliquent ces évolutions différenciées : la situation économique bien sûr, mais également l'évolution des tarifs, l'amélioration de l'accessibilité du Centre-Ville suite à la fin des travaux...

	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1,7	1,9	1,9	2	2,1
Taxe sur les jeux	1,7	2	1,8	1,7	1,6
Droits d'occupation du domaine public	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Droits de stationnement	4,6	4,6	4,2	4	5,1
Taxe additionnelle aux droits de mutation	2,6	3,1	3,1	3	3,1
Taxe de séjour, locale sur la publicité extérieure et diverses	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
Fiscalité indirecte	11,9	12,9	12,2	11,9	13,2

- Comme annoncé, les **dotations de l'Etat sont en baisse de 3,2 M€**. Elles se montent à 37,4 M€ au BP 2015. La principale baisse porte sur la dotation forfaitaire (- 3,1 M€), qui subit la ponction pour le redressement des finances publiques, même si celle-ci devrait être atténuée légèrement par la hausse de population constatée entre 2014 et 2015. Les dotations fiscales, qui participent de la variable d'ajustement de l'enveloppe normée (qui sont prévues en baisse nationale de plus de 33 %) ne reculent que de 1,1 %, en raison de la compensation en 2015 des exonérations 2014 sur la taxe d'habitation. Seule la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, qui bénéficie de la priorité donnée par la Loi de Finances aux dotations péréquatives, est prévue en hausse de 2,2 %, soit un montant total de 6,2 M€ en 2015. L'ensemble de ces dotations fait l'objet d'un commentaire plus détaillé dans le rapport.

Depuis 2014, la Ville n'est plus bénéficiaire du FPIC : elle n'a touché en 2014 qu'une dotation de garantie (0,4 M€) permettant le lissage de la perte de recettes et ne devrait plus rien percevoir à ce titre en 2015.

- La **fiscalité reversée** se monte à 9,8 M€ au BP 2015, contre 13,4 M€ au BP 2014. Cette baisse porte sur l'Attribution de Compensation de la Taxe professionnelle, qui diminue de 3,3 M€ pour la part de la Ville dans les services communs transférés à l'Agglomération, et d'autre part pour 0,3 M€ du fait de la prise en compte de la nouvelle convention d'entretien des voiries d'intérêt communautaire adoptée par le Conseil Municipal le 11 décembre 2014 (non retraitée).

- Les **subventions et participations** reçues se montent à 7,8 M€ : elles sont stables globalement par rapport au BP 2014, même si celui-ci prévoyait des participations au titre du Tour de France. Ce poste prévoit notamment la recette de l'Etat pour l'organisation des deux élections (0,1 M€) et pour la réforme des rythmes scolaires (0,3 M€).

- La baisse faciale des **autres recettes** tient uniquement à l'impact des mutualisations au Grand Besançon, avec la simplification des flux croisés et leur prise en compte dans l'ACTP. A périmètre constant, elles évoluent de + 2,2 %, principalement du fait de la facturation des nouvelles voiries d'intérêt communautaire Tramway à l'Agglomération (0,3 M€).

L'excédent de 2014, repris par anticipation au BP 2015, se monte à 8,2 M€, en consolidation par rapport à 2014.

⇒ La maîtrise des dépenses de fonctionnement : un enjeu collectif et proportionné

Nous l'avons vu, l'actualisation de la prospective financière a montré que des efforts substantiels à l'horizon 2017 étaient indispensables, et donc la nécessité de conforter **une vision fine de nos interventions et des politiques publiques que nous menons, pour plus que jamais, nous assurer de pouvoir mener à bien le plan de mandat**. En 2014, lors de la préparation du BP 2015, la maîtrise du fonctionnement a véritablement été un enjeu collectif. La prise de conscience du changement de contexte profond pour les collectivités et des choix parfois douloureux que nous devons effectuer, a été intégrée et acceptée par tous, y compris par nos partenaires. Devant la complexité de l'exercice, c'est le **pragmatisme et le souci de justice** qui ont présidé à nos choix.

Le résultat, c'est un BP 2015 qui malgré les délais courts entre les différentes annonces du Gouvernement et sa préparation, permet de poursuivre notre action en répartissant les efforts de manière équitable, et en prenant en compte, par des évolutions différenciées et proportionnées sur les différents postes budgétaires, les besoins, les priorités et les engagements pris, mais aussi les contraintes...

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 150,1 M€, contre 158,2 M€ en 2014. A périmètre constant, elles évoluent de - 1,8 M€, soit - 1,1 %.

- **Les dépenses de personnel permanent, qui représentent 81,7 M€ au BP 2015, n'évoluent à périmètre constant que de 1,4 %. Ce poste est donc maîtrisé** et c'est une des évolutions les plus basses constatées depuis ces dernières années (1,7 % au BP 2012, 1,6 % au BP 2013, 1,8 % en 2014), malgré la nécessité d'absorber, en sus des évolutions naturelles (celle du Glissement Vieillesse Technicité notamment), des décisions nationales successives et financièrement lourdes : hausses des cotisations CNRACL, revalorisation du traitement indiciaire des catégories B et C, suppression du jour de carence... Les principales évolutions sur ce poste hors mutualisations, correspondent à l'amélioration de l'encadrement du personnel périscolaire et au renforcement progressif du personnel en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, conformément aux engagements pris.

- **Les dépenses de personnel vacataire se montent à 4,1 M€ : elles ne représentent que 4,7 % de la masse salariale de la Ville.** Elles sont bien évidemment marquées en 2015 par la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires pour deux trimestres (0,8 M€). A périmètre constant, elles sont en recul de - 2,8 %.

- **Les dépenses de subventions sont prévues à hauteur de 23,1 M€, soit 15 % des dépenses de fonctionnement de la Ville.**

La **subvention du CCAS est stable à périmètre constant (10,1 M€)**, la baisse faciale s'expliquant pour l'essentiel par l'implication du CCAS dans les flux de mutualisation au Grand Besançon. Cette stabilité est une nécessité compte tenu des besoins sociaux sans cesse accru (l'Analyse des Besoins Sociaux annuellement présentée au Conseil Municipal en témoigne très clairement). Cela ne signifie bien évidemment pas que le CCAS s'exonère des efforts d'optimisation partagés par tous : ils sont bien réels, bien qu'aussi, voire peut-être plus complexes et sensibles dans le domaine social, et ne sont d'ailleurs pas récents.

Les subventions de fonctionnement aux Régies Autonomes Personnalisées s'élèvent à 3,7 M€ et les autres subventions, aux associations notamment, se montent à 9,4 M€.

Les subventions sont bien sûr en baisse, au nom d'une solidarité indispensable dans des circonstances exceptionnelles, mais de - 3,1 % seulement au global à périmètre constant. Comparativement à d'autres postes du budget, les subventions restent donc relativement préservées et les montants versés restent conséquents dans tous les domaines du tissu associatif.

A titre d'information, les subventions versées par la ville de Besançon ont représenté 201 € par habitant au CA 2013, tandis que les villes de 100 000 à 300 000 habitants y ont consacré en moyenne 186 €.

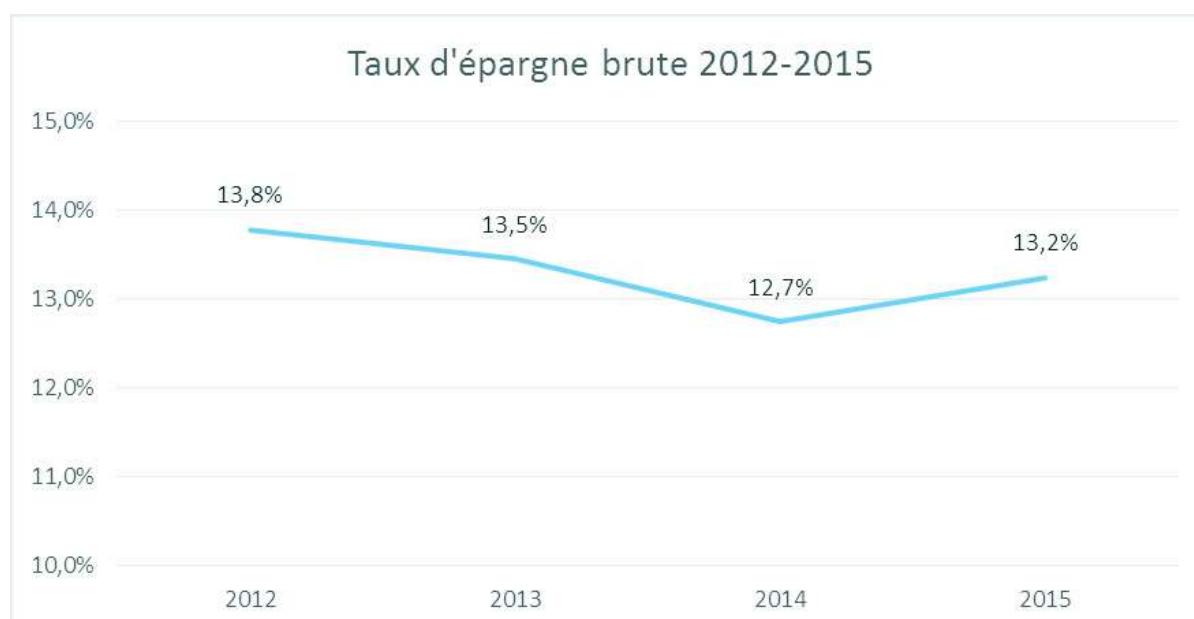
- **Les dépenses à évolution contrainte se montent à 23,8 M€ au BP 2015. Elles sont en baisse de 500 K€ et de - 1,9 % à périmètre constant.** Très clairement, quand il s'agit de faire des économies, ce poste constitue bien souvent un « casse-tête » puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'évolutions subies, de contrats aux tarifs imposés, de charges obligatoires, d'abonnements pluriannuels... Pour autant, ce poste est maîtrisé et participe très clairement à la baisse des dépenses de fonctionnement. C'est le fait d'actions volontaristes et transversales, par exemple en matière d'économies d'énergie (- 26 K€ par rapport à 2014), d'éco-conduite et de démarches de groupements de commande (- 24 K€ sur les carburants), ou encore de renégociations actives de contrats (- 90 K€ sur les télécommunications). Ces efforts portent leurs fruits. Les frais des élus et des groupes politiques sont logiquement aussi prévus en diminution, au titre d'une exemplarité nécessaire. Le déficit du budget Forêt est également en baisse, comme en 2014. Une participation au déficit du budget Archéologie est prévue en 2015 (150 K€), pour tenir compte de l'aspect cyclique du travail de ce service et lui conserver une force de projection en lien avec la périodicité des chantiers et la phase obligatoire des diagnostics avant réalisation des fouilles.

- La baisse des dépenses de fonctionnement est très marquée sur les dépenses courantes de la collectivité, et notamment sur **les crédits d'exploitation des services, qui sont prévus à hauteur de 13 M€**. Avec une baisse de - 10,6 % à périmètre constant, les efforts seront conséquents. **Ils toucheront l'ensemble des services**. Nous sommes pragmatiques, une telle baisse n'est pas envisageable en reproduisant les mêmes modes d'intervention. Il faudra donc une vraie **créativité pour réinventer un nouveau modèle de service public, sans désengagement, mais en faisant autrement**. C'est le moment et nous savons que cette force d'innovation, la Ville la porte en elle. La transition énergétique en est un levier important. Peut-être aussi devons-nous nous habituer à faire « moins bien » ? Ce sera difficile, dans une commune où la très haute qualité du service public est de tradition. Toutefois, nous n'avons pas le choix.

Les Bisontins y sont prêts, car eux aussi, nous le savons bien, font des efforts dans leur vie quotidienne. Et nous y sommes d'autant mieux préparés que cette évolution est engagée depuis plus de 3 ans maintenant. Ces efforts se concrétiseront par exemple par une politique d'achat optimisée, la multiplication des groupements de commande et du partage accru des moyens, par une modernisation des outils et des organisations. La recherche d'économies de fonctionnement sera anticipée dès l'amont par une réflexion accrue en terme de coût global. Les périmètres d'intervention les plus adaptés aux besoins seront enfin recherchés, grâce à des évaluations de politiques publiques et à une proximité renforcée des habitants.

- **Les intérêts et charges financières sont en baisse de 0,1 M€ : ils s'élèvent à 4,1 M€** au BP 2015, et cela, malgré l'augmentation de l'encours de dette en 2014 de 5,1 M€ en 2014 (soit légèrement en dessous de la prospective qui prévoyait la possibilité d'un réendettement de 6 M€). Cette baisse est le résultat d'une gestion dynamique de la dette, qui a permis de saisir de vraies opportunités en matière de taux et de marges bancaires, avec notamment la renégociation avantageuse de l'emprunt structuré avec la Société de Financement Local à des conditions favorables. La Ville a également bénéficié de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre d'un partenariat pluriannuel signé en 2013.

Au final, **l'épargne brute se monte à 22,9 M€, contre 23,1 M€ en 2014**. Cette baisse de 0,2 M€ est raisonnable, d'autant que l'épargne brute reste bien au-delà de la limite plancher de 20 M€ et qu'elle s'accompagne d'une diminution de l'investissement. Une fois encore, la Ville a réussi à maîtriser l'effet de ciseau qui pèse sur son budget, malgré un renforcement des contraintes. Le taux d'épargne brute (l'épargne rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) reste donc globalement stable sur la période 2012-2015.



⇒ Une capacité d'investissement préservée au service de la croissance et de l'emploi

Le niveau des dépenses d'équipement (dépenses directes, indirectes et participations) se monte à 31,8 M€, pour un montant de dépenses d'investissement de 45,4 M€, y compris le remboursement du capital de la dette.

Si c'est 8 M€ de moins que le BP 2014 (qui prévoyait 40 M€), c'est seulement 3 M€ en deçà de ce que prévoyait notre prospective avant les annonces des baisses de dotations définitives. Nous avons choisi de ne pas sacrifier l'investissement, porteur d'activité économique, d'emploi et de dynamisme pour notre territoire.

Après un mandat 2008-2014 marqué par un effort exceptionnel en investissement, le BP 2015 permettra donc, non seulement d'achever les grands projets en cours, mais également de lancer les nouveaux projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement et de poursuivre l'entretien de notre patrimoine, qui contribue pleinement à la qualité de vie des Bisontins.

Le niveau de dépenses d'équipement prévu au BP 2015 correspond donc aux besoins, dans une ville qui a connu beaucoup de travaux ces dernières années et qui est en grande partie rénovée, réaménagée. Nous gardons des moyens suffisants pour ne pas briser l'élan donné dans le précédent mandat.

Il ne faut pas oublier que 32 M€, cela représente 266 € par habitant. A titre de comparaison, en 2013, Brest, Nancy, Nantes ou Tours ont investi respectivement 119 €, 149 €, 234 € et 257 € par habitant.

Ces dépenses se répartissent en 22,3 M€ de dépenses directes pour les projets dont la Ville est maître d'ouvrage, 8,2 M€ de subventions d'équipement, 0,3 M€ pour les participations aux structures porteuses de nos projets d'aménagement et 1 M€ pour les dépenses imprévues.

Le maintien d'un niveau important d'investissement est autorisé par la **préservation de notre autofinancement qui permet de maintenir une structure stabilisée du financement de l'investissement, mais également par le dynamisme persistant des recettes hors emprunt, et notamment les subventions reçues de nos partenaires.**

En M€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	2015/2014	
Dépenses réelles hors dette (1)	43,6	46,6	40,1	31,8	-8,3	-20,7 %
Dépenses d'équipement, y compris dép imprévues	34,0	36,4	28,2	23,3	-5,0	-17,7 %
Subventions d'équipement versées	9,5	10,1	11,8	8,2	-3,6	-30,3 %
Autres	0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	700,0 %
Recettes réelles hors emprunts (2)	12,2	14,6	12,7	9,1	-3,6	-28,9 %
FCTVA	4,2	5,0	5,0	4,2	-0,8	-16,0 %
Subventions reçues	2,6	1,6	1,0	2,5	1,5	151,9 %
Cessions immobilières	3,3	1,8	4,9	0,8	-4,1	-83,4 %
Autres	2,1	6,1	1,9	1,6	-0,3	-14,4 %
Besoin financement (3) = 1 - 2	31,4	32,0	27,4	22,7	-4,7	-17,1 %
Recettes réelles de fonctionnement	181,1	180,3	181,2	172,9	-8,3	-4,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	156,1	156,0	158,2	150,0	-8,2	-5,1 %
Epargne brute	25,0	24,3	23,1	22,9	-0,2	-0,8 %
Emprunts	19,0	20,0	17,5	13,5	-4,0	-22,9 %
% / dépenses hors dette	43,6 %	43,0 %	43,7 %	42,5 %		
Remb. dette capital	12,5	12,3	13,2	13,6	0,4	2,8 %

Les recettes d'investissement hors emprunt sont en baisse, essentiellement sur le FCTVA, en lien avec la décrue amorcée de l'investissement en 2014, et sur le poste des cessions immobilières, après un programme exceptionnel en 2014. Ce programme se poursuit, avec par exemple prévue en 2015, la vente de l'Hôtel Aubert.

Les subventions reçues de nos partenaires sont, elles, prévues en hausse de 1,5 M€. En effet, après plus d'une année d'élaboration et de négociation, les principales contractualisations sont en place : le Programme Opérationnel FEDER franc-comtois a été acté par l'Union Européenne (la Région étant la nouvelle autorité de gestion), le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 devrait être signé au cours de l'année. La Ville continue de bénéficier d'un soutien fort de ses partenaires, Département et Région, dans le cadre de partenariats étroits. Les autres recettes connaissent un léger recul, notamment la taxe d'aménagement, qui, depuis sa mise en place en 2012, est marquée par la situation économique.

La baisse de l'investissement en 2015 permet donc à la Ville une diminution de son besoin de financement, et, grâce à la mobilisation d'une épargne brute qui reste forte, une première amorce de désendettement.

Le besoin d'endettement est en baisse par rapport au BP 2014 (et aux années précédentes). **Le besoin d'emprunt nouveau est estimé au BP 2015 à 13,5 M€.** Ce taux est également très stable depuis 2012. Comme chaque année, l'emprunt sera calibré au plus près des besoins ajustés tout au long de l'année, pour n'emprunter que ce qui est nécessaire, après mobilisation des autres recettes.

La part des dépenses d'équipement financée par emprunt reste donc stable, et même en légère baisse : elle s'établit à 42,5 % au BP 2015, grâce à une épargne brute solide et une optimisation toujours accrue des recettes propres. C'est indéniablement le signe d'un financement sain de l'investissement, qui ne gage pas l'avenir.

Le remboursement de la dette en capital est prévu à 13,6 M€. En 2015, la Ville devrait donc stabiliser voire diminuer son endettement.

Malgré les contraintes, les indicateurs restent donc au vert.

2. Le budget général

La structure globale du budget général 2015, budget principal et budgets annexes, toutes natures de mouvements comprises, est présentée ci-dessous :

BUDGET GENERAL 2015

	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise
INVESTISSEMENT						
Budget Principal	64 516 650,00	170 000,00	30 510 531,12	41 661 503,00	23 025 147,00	30 510 531,12
Budget Eau	8 633 200,00	535 147,00		6 389 423,00	2 778 924,00	
Budget Assainissement	6 553 000,00	784 450,00		3 336 351,00	4 001 099,00	
Budget Forêts	125 679,00	80 000,00			205 679,00	
Budget Chauffage Urbain	1 651 065,00	410 744,00		933 841,00	1 127 968,00	
Budget Archéologie Préventive	82 396,92			1 000,00	20 064,00	61 332,92
Budget ZA Champs Montants			71 148,42		4 949,42	66 199,00
Budget ZA Thomas Edison			101 213,18		101 213,18	
Budget ZA Madeleine Brès			362 650,67		362 650,67	
TOTAL INVESTISSEMENT	81 561 990,92	1 980 341,00	31 045 543,39	52 322 118,00	31 627 694,27	30 638 063,04
FONCTIONNEMENT						
Budget Principal	150 052 284,70	23 025 147,00		164 664 596,00	170 000,00	8 242 835,70
Budget Eau	7 217 378,00	2 778 924,00		9 461 155,00	535 147,00	
Budget Assainissement	6 783 953,00	4 001 099,00		10 000 602,00	784 450,00	
Budget Forêts	432 858,00	205 679,00		558 537,00	80 000,00	
Budget Chauffage Urbain	425 786,00	969 224,00		1 143 010,00	252 000,00	
Budget Archéologie Préventive	371 331,09	20 064,00		331 500,00		59 895,09
Budget ZA Champs Montants		4 949,42	61 249,12			66 198,54
Budget ZA Thomas Edison		101 213,18	111 673,82			212 887,00
Budget ZA Madeleine Brès		362 650,67	133 249,33			495 900,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	165 283 590,79	31 468 950,27	306 172,27	186 159 400,00	1 821 597,00	9 077 716,33

Le budget général 2015, y compris les mouvements d'ordre et de reprise, s'équilibre à 311,6 M€, dont 197 M€ pour le fonctionnement et 114,6 M€ pour l'investissement.

La part du budget principal se monte à 268,3 M€, les budgets annexes représentant un poids non négligeable soit 43,4 M€. A noter qu'à partir de 2015, pour faciliter la vision globale du budget, les budgets annexes portant sur les zones d'activités Champs Montants, Thomas Edison et Madeleine Brès, qui faisaient auparavant l'objet d'une reprise de résultats en décision modificative n° 1, en l'absence de propositions nouvelles, donnent désormais lieu à un Budget Primitif.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2015, le budget SSADPA a été repris par le CCAS, conformément à la délibération du 11 décembre 2014.

En mouvements réels uniquement, le budget général représente 246,8 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 165,3 M€, dont 15,2 M€ pour les budgets annexes. Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements de reprise, se montent à 81,6 M€, dont 17 M€ sur les budgets annexes.

Le budget principal ayant donné lieu à des commentaires détaillés dans la partie précédente, et une partie étant spécifiquement dédiée aux budgets annexes, il ne s'agit ici que de faire ressortir les principales masses, ainsi que les évolutions les plus marquantes entre 2014 et 2015 sur le budget général.

BP 2016 - BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES

	BUDGET PRINCIPAL		2015/2014		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		FORETS ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ET Z.A. (sic 2016)		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2016/2014		TOTAL BUDGET GENERAL		2016/2014	
	BP 2014	BP 2015	en M€	en %	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	en M€	en %	BP 2014	BP 2015	en M€	en %
Subventions	986 406	2 488 441	1,5	151,9%	286 284	72 000	347 388	120 000	41 447	20 000			875 120	212 000	-0,5	-88,8%	1 683 535	2 701 441	1,0	62,4%
Cessions	4 860 000	805 750	-4,1	-83,4%													4 860 000	805 750	-4,1	-83,4%
Autres recettes	8 874 311	5 756 278	-7,1	-16,3%					624 638	168 744	39 362	62 333	663 989	221 077	-0,4	-86,7%	7 538 309	5 877 355	-1,5	-20,7%
Emprunts	17 500 000	13 500 000	-4,0	-22,8%	2 809 185	6 317 423	1 787 653	3 216 351	2 912 314	755 087			7 500 152	10 288 871	2,7	35,4%	25 039 152	23 788 871	-1,3	-5,2%
Investissement	30 222 717	22 551 469	-7,7	-25,4%	3 185 469	8 369 423	2 135 051	3 336 351	3 578 397	333 841	39 362	62 333	8 038 279	10 721 948	1,8	20,0%	39 180 906	33 273 417	-5,9	-15,0%
Fiscalité directe	78 083 145	78 652 970	0,6	0,7%													78 083 145	78 652 970	0,5	0,7%
Fiscalité indirecte	11 912 500	13 195 700	1,3	10,8%													11 912 500	13 195 700	1,3	10,8%
Fiscalité reversée	13 379 356	9 643 237	-3,5	-26,4%													13 379 356	9 643 237	-3,5	-26,4%
Fiscalité	103 376 001	101 691 907	-1,7	-1,6%													103 376 001	101 691 907	-1,7	-1,6%
Dotations Etat	40 641 206	37 413 384	-3,2	-7,9%													40 641 206	37 413 384	-3,2	-7,9%
Subventions	7 800 677	7 750 816	0,0	-0,6%	2 400	13 000	55 440	130 000			356 987	456 837	4 14 837	593 837	0,2	44,6%	8 215 514	8 300 633	0,1	1,6%
Autres	21 314 853	17 808 489	-3,5	-16,4%	9 028 633	9 448 155	9 982 241	9 870 102	1 004 890	1 145 010	481 060	433 700	20 478 914	20 804 987	0,4	2,0%	41 791 597	38 703 456	-3,1	-7,4%
Excédent reporté	8 112 660	8 242 836	0,1	1,6%							239 592	59 695	239 592	59 695	-0,2	-75,0%	6 352 252	6 302 731	0,0	-0,6%
Fonctionnement	181 244 227	172 807 432	-8,3	-4,6%	9 031 333	9 461 155	10 017 881	10 000 602	1 004 890	1 143 010	1 077 839	949 832	21 131 343	21 554 898	0,4	2,0%	202 375 570	194 462 131	-7,9	-3,9%
Propositions nouvelles	211 466 944	195 458 901	-16,0	-7,6%	12 216 802	15 850 578	12 152 732	13 336 953	4 585 067	2 076 851	1 117 001	1 012 265	30 068 622	32 276 647	2,2	7,3%	241 536 566	227 736 548	-13,9	-5,7%
Reports Autofinancement N-1	38 803 154	30 510 531										841 185					38 803 154	31 351 716		
Section active de la dette	22 538 894	19 110 034															22 538 894	19 110 034		
Recettes totales	272 806 992	246 079 466			12 216 802	16 960 578	12 152 732	13 336 953	4 585 067	2 076 851	1 117 001	1 963 460	30 068 622	33 117 832			302 879 614	278 197 297		

BP 2015 - BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES

	BUDGET PRINCIPAL		2015/2014		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		FORETS ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ET Z.A. (46-2015)		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2015/2014		TOTAL BUDGET GENERAL		2015/2014	
	BP 2014	BP 2015	en MC	en %	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	BP 2014	BP 2015	en MC	en %	BP 2014	BP 2015	en MC	en %		
Depenses hors dette	40 078 846	31 801 616	-8,3	-20,7%	4 431 000	7 817 500	4 188 000	5 148 000	3 749 367	984 085	168 503	192 678	12 516 870	14 112 241	52 565 716	45 913 857	-6,7	-12,7%		
Dette en capital	13 233 000	13 005 000	0,4	2,8%	748 000	815 700	1 380 000	1 405 000	371 000	697 000	15 100	15 400	2 514 100	2 933 100	15 747 100	16 538 100	0,8	5,0%		
Investissement	53 311 846	45 408 616	-7,9	-14,8%	5 179 000	8 633 200	5 548 000	6 553 000	4 120 367	1 681 085	183 603	208 078	15 030 970	17 045 341	68 342 816	62 451 957	-5,9	-8,8%		
Personnel	90 443 743	85 940 401	-4,8	-5,1%	2 820 056	2 882 370	2 380 550	2 688 905			602 350	5 14 050	5 782 958	5 785 335	91 805 728	91 805 728	-4,8	-4,8%		
Subventions	24 145 773	23 141 764	-1,0	-4,2%	13 217	12 000	34 840	38 000					46 057	50 000	24 183 800	23 191 764	-1,0	-4,1%		
Charges financières	4 175 000	4 073 000	-0,1	-2,4%	348 788	361 330	465 144	448 932	331 129	325 836	1 562	1 260	1 046 623	1 135 478	5 221 623	5 208 478	0,0	-0,3%		
Autres dépenses	39 360 582	36 097 120	-2,4	-8,1%	3 855 741	3 681 678	5 744 198	2 010 056	231 581	89 890	229 488	288 979	8 181 018	8 280 503	47 551 569	45 277 623	-2,3	-4,8%		
Fonctionnement	158 155 098	150 052 285	-8,1	-5,1%	7 037 802	7 217 378	6 604 732	6 783 953	482 720	425 786	933 398	804 189	15 038 852	15 237 306	173 183 750	166 283 591	-7,9	-4,6%		
Total propositions nouvelles	211 466 944	196 468 901	-16,0	-7,6%	12 216 802	15 860 578	12 162 732	13 936 963	4 693 087	2 076 861	1 117 001	1 012 265	30 069 622	32 276 647	241 636 666	227 736 648	-19,8	-6,7%		
Report + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	38 803 164	30 510 531									841 185	841 185		38 803 164	31 351 716					
Gestion active dette	22 538 884	18 110 034												22 538 884	18 110 034					
Dépenses totales	272 806 992	245 079 466			12 216 802	15 860 578	12 162 732	13 936 963	4 693 087	2 076 861	1 117 001	1 663 460	30 069 622	33 117 832	302 878 614	278 197 257				

Les principales tendances sont les suivantes :

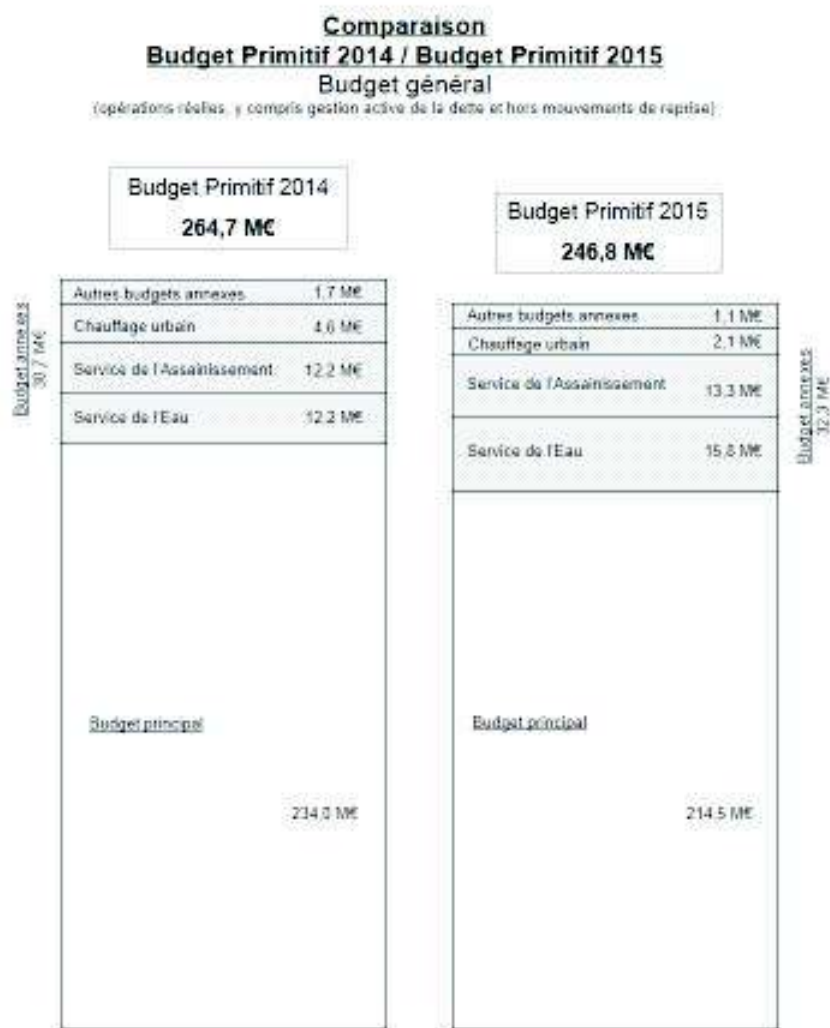
- **En fonctionnement** : les dépenses de fonctionnement sont en baisse globalement de - 4,6 %, avec une quasi-stabilité sur les budgets annexes (+ 0,2 M€). La maîtrise des dépenses de personnel est largement partagée par les budgets annexes, avec un léger recul de la masse salariale, qui représente 5,8 M€ en 2015. L'augmentation des charges financières est principalement due au Budget annexe Chauffage Urbain, en lien avec la construction de la nouvelle chaufferie bois.

Le budget général connaît une baisse globale des recettes de fonctionnement (- 3,9 %).

- **En investissement** : le total des dépenses hors dette réalisées par le budget général de la Ville se monte à près de 46 M€. La baisse est portée par le budget principal, tandis que les budgets annexes dans leur ensemble connaissent une hausse de leur investissement (malgré la fin des travaux sur la chaufferie bois) de 12,7 %. Ce sont les budgets Eau et Assainissement qui portent le principal effort en matière d'équipement en 2015 avec près de 13 M€ prévus au BP 2015, avec le lancement en 2015 de grands projets.

L'investissement des budgets annexes sera financé à hauteur de 10,3 M€ par l'emprunt nouveau.

Le graphe ci-dessous présente la structuration du budget général de la Ville, avec la comparaison entre 2014 et 2015.



V. Les principaux postes du budget principal

1. Les dotations de l'Etat

Après une première baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales prévus dans la loi de finances initiale pour 2015 sont en forte diminution. Ainsi, dès cette année, un prélèvement supplémentaire de 3,67 milliards est opéré sur la Dotation Globale de Fonctionnement, principale dotation de l'enveloppe normée (équivalent à un tiers des 11 milliards prévus pour la période 2015-2017). Au niveau national cette dernière passe ainsi de **47,3 Md€ en 2014 à 43,6 Md€ en 2015.**

Pour l'ensemble des communes, cette minoration va représenter 1 450 millions d'euros répartis au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles notamment). L'impact pour la Ville correspond à une baisse de la Dotation Forfaitaire estimée à 3 177 K€ pour 2015.

De plus, comme chaque année, le financement de la péréquation, la prise en compte de la progression de la population au niveau national ainsi que l'évolution de la carte intercommunale génèrent un besoin de financement interne à la DGF supporté par l'ensemble des communes.

L'évolution de la population vient aussi impacter positivement notre DGF et génère cette année un boni de 58 K€. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **la perte sur la Dotation Forfaitaire par rapport au budget primitif 2014 est estimée à 3 139 K€** (24 690 K€ contre 27 829 K€).

Par ailleurs, la Loi de finances 2015 prévoit un accroissement sans précédent de la péréquation pour le bloc communal de 307 M€ : **180 M€ supplémentaires pour la DSU, 117 M€ pour la DSR et 10 M€ pour la DNP.** Pour la Ville, et en l'absence de notifications à la date d'écriture de ce rapport, le BP 2015 prévoit une augmentation de la DSU de 135 K€, pour s'établir à 6 211 K€ alors que la DNP devrait baisser à nouveau pour se situer à 1 164 K€ (- 177 K€) suite à la perte du bénéfice d'une de ses composantes en 2012.

Au niveau national, ces augmentations seront financées pour moitié par un redéploiement interne à la DGF et pour moitié au sein de l'enveloppe normée, par un prélèvement sur les dotations de compensation de taxe professionnelle et foncière. Ces variables d'ajustement habituelles de l'enveloppe des dotations vont subir une baisse de plus de 30 % par rapport à 2014, **soit de BP à BP une perte pour la ville de 420 K€.**

En prenant en compte l'évolution de la dotation de compensation de taxe d'habitation (qui vient compenser partiellement les extensions d'exonérations de 2014), **la baisse globale sur les dotations de compensation ne représente plus que 47 K€.**

A noter aussi que la loi de finances 2015 modifie l'architecture de la Dotation Forfaitaire des communes dans le but d'en simplifier le calcul (globalisation de l'ensemble de ses composantes). Il s'agit d'une première étape avant une réforme plus globale de la DGF qui devrait entrer en vigueur en 2016.

L'estimation globale de l'enveloppe de dotations de l'Etat s'élève à **37 413 K€, en baisse de 7,9 % et de 3 228 K€ par rapport au budget primitif 2014. Les dotations de l'Etat représentent en 2015 plus de 22 % des recettes réelles de fonctionnement hors reprise de l'excédent.**

Le tableau suivant récapitule les dotations de fonctionnement attendues de l'Etat au budget primitif 2015 :

En K€	BP 2014	BP 2015	Evolution 2015/2014	
			EN K€	En %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et après financement de la péréquation verticale</i>	29 316	27 809	- 1 507	- 5,1 %
<i>Part Variable en fonction des variations de population</i>	- 137	58	195	
- Contribution aux déficits publics	- 1 350	- 3 177	-1 827	
= DOTATION FORFAITAIRE	27 829	24 690	- 3 139	- 11,3 %
DSUCS	6 076	6 211	135	2,2 %
DNP	1 341	1 164	- 177	- 13,2 %
DGD	1 122	1 122	0	0 %
DCTP	734	485	- 249	- 33,9 %
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	540	369	- 171	- 31,7 %
COMPENSATIONS TAXE HABITATION	2 827	3 200	373	13,2 %
AUTRES DOTATIONS	172	172	0	0 %
TOTAL	40 641	37 413	- 3 228	- 7,9 %

2. La fiscalité

L'exercice 2015 est caractérisé par la stabilité.

- **Stabilité des taux communaux**, tout d'abord, puisque les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, demeurent inchangés (depuis 2009 pour la taxe d'habitation et le non-bâti, et depuis 2011 pour le foncier bâti) ;
- **Relative stabilité des bases** ensuite, avec une revalorisation forfaitaire des bases décidée en Loi de Finances qui reste sous la barre de 1 %, à 0,9 % comme en 2014.

2.1. Les taux communaux resteront inchangés

Notre engagement est de maintenir les taux communaux de fiscalité directe locale inchangés. Ils resteront donc fixés à leur niveau actuel, soit 22,28 % pour la taxe d'habitation, 25,64 % pour la taxe foncière et 26,37 % pour la taxe sur le foncier non-bâti.

Pour rappel, lorsque les taux de fiscalité directe n'évoluent pas de façon proportionnelle, le taux de taxe d'habitation ne peut diminuer plus que le taux de taxe sur le foncier non-bâti, et celui du non-bâti ne peut augmenter plus vite que celui de taxe d'habitation. Tous doivent rester inférieurs à 2,5 fois le taux moyen national ou départemental, le plus élevé des deux étant retenu comme référence.

2.2. Les bases prévisionnelles connaissent une évolution limitée

Par rapport aux bases notifiées de 2014, les bases prévisionnelles de 2015 progressent de 0,68 %, dont 0,9 % de revalorisation forfaitaire.

Les bases de taxe d'habitation (hors taxe d'habitation sur les logements vacants) progressent de 0,17 %, celles de taxe foncière de 1,38 % et - 1,13 % pour le foncier non bâti. Déduction faite de l'évolution forfaitaire, l'évolution physique des bases nettes, c'est-à-dire après déduction des abattements et exonérations, et de - 0,73 % pour la taxe d'habitation, 0,48 % pour le foncier bâti et - 2,03 % pour le non-bâti.

L'évolution faible des bases de taxe d'habitation provient d'une surestimation de la part de la DRFIP des bases taxables 2014 au moment de la transmission des bases notifiées de fiscalité directe. En effet, celle-ci ne comprenait pas deux importantes mesures votées en loi de finances qui ont eu un impact fort sur les bases exonérées, à savoir la **prolongation automatique d'un an des exonérations de taxe d'habitation accordées en 2013 et le relèvement de 4 % du seuil de revenus** à ne pas dépasser pour permettre à certaines catégories de contribuables de bénéficier d'une exonération à compter de 2014. Il en a résulté une augmentation de 13,2 % des bases exonérées, ces mesures nationales étant compensées partiellement en 2015.

Si l'on compare les bases de taxe d'habitation 2015 aux bases nettes effectivement réalisées 2014, l'évolution reste dynamique : 1,7 %, même si elle est plus limitée qu'en 2014 (2,25 % avec le même coefficient de revalorisation forfaitaire).

Cette évolution est de 1,4 % pour la taxe foncière (contre 2 % en 2014).

Les bases prévisionnelles 2015 se répartissent comme suit :

En €	2014	2015	Variation en montant	Variation en %
Taxe d'Habitation	172 236 169	172 528 911	292 742	0,17 %
THLV	1 435 831	1 263 728	- 172 103	- 11,99 %
Taxe foncière sur le bâti	153 232 000	155 354 000	2 122 000	1,38 %
Taxe sur le foncier non bâti	380 500	376 200	- 4 300	- 1,13 %
Total	327 284 500	329 522 839	2 238 339	0,68 %

Les bases soumises à la taxe d'habitation sur les logements vacants étaient très estimatives en 2014. En effet, **s'agissant de la première année de mise en place de cette taxe, elles correspondaient aux bases brutes des logements vacants connus, sans que les éventuels cas d'exonérations puissent être anticipés et évalués.** Or ceux-ci sont nombreux (locaux mis en vente ou proposés à la location, logements insalubres, occupation intermittente, etc.). A titre d'information, sur le produit perçu au titre de cette taxe en 2014, environ 60 K€, ont déjà fait l'objet d'une mesure de dégrèvement. Les bases de THLV sont donc progressivement affinées.

La politique d'abattement communale reste inchangée, à savoir :

- Application de l'abattement général à la base à hauteur de 10 % de la valeur locative moyenne communale ;
- Application d'un abattement pour charges de famille à hauteur de 10 % de la valeur locative moyenne communale par personne pour les deux premières personnes à charge ;
- Application d'un abattement pour charges de famille à hauteur de 15 % de la valeur locative moyenne communale par personne à partir de la troisième personne à charge.

Le Conseil Municipal ne s'étant pas opposé avant le 28 février à la mesure d'exonération de taxe foncière pour une **durée de 5 ans de certains établissements commerciaux situés dans les quartiers prioritaires pour la politique de la Ville, cette exonération s'appliquera dès l'exercice 2015.** Elle jouera un rôle important dans le développement de l'attractivité commerciale de ces quartiers, en pleine cohérence avec les axes du Contrat de Ville.

2.3. Produit fiscal attendu

Le produit fiscal prévisionnel s'élève à 78 652 970 €, en progression de 569 825 € et 0,73 % depuis le BP 2014. Il se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En €	2014	2015	Variation en montant	Variation en %
Taxe d'Habitation	38 374 219	38 439 441	65 222	0,17
THLV	319 903	281 559	- 38 344	- 11,99
Taxe foncière sur le bâti	39 288 685	39 832 766	544 081	1,38
Taxe sur le foncier non bâti	100 338	99 204	- 1 134	- 1,13
TOTAL	78 083 145	78 652 970	569 825	0,73

2.4. Allocations compensatrices

Certaines exonérations obligatoires décidées par l'Etat et quelques exonérations facultatives font l'objet d'une compensation. Elles sont prévues en 2015 à hauteur de **4 054 144 €, en baisse de 45 959 € et 1,1 %**.

Cette diminution faible à première vue est pour une grande partie occultée par la hausse de la compensation accordée en contrepartie des exonérations de taxe d'habitation constatées en 2014. Cette hausse, qui constitue un véritable transfert de charge entre l'Etat et les collectivités, résulte de la prolongation automatique d'un an de toutes les exonérations accordées en 2013 et du relèvement de 4 % des seuils de revenus ouvrant droit à exonération. Il en résulte une hausse de 13 % et 373 K€ de la compensation accordée.

La baisse des allocations compensatrices de taxe foncière et de CFE est due à la diminution opérée en Loi de Finances du fait de l'inclusion de ces compensations au sein de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales. A titre d'exemple, les compensations de taxe foncière ne représentent que 26,4 % de la compensation théorique à laquelle la Ville aurait droit sans les réductions opérées successivement.

En €	2014	2015	Variation en montant	Variation en %
Taxe d'habitation	2 826 817	3 199 918	373 101	13,2 %
Taxe foncière sur le bâti dont :	532 022	362 638	- 169 384	- 31,8 %
- <i>Economiquement faibles</i>	127 844	82 982	- 44 862	- 35,1 %
- <i>Exonérations en ZFU + Abattement ZUS</i>	361 139	237 209	- 123 930	- 34,3 %
- <i>Exonération de certains immeubles</i>	43 039	42 447	- 592	- 1,4 %
Taxe sur le foncier non bâti	7 614	6 886	- 728	- 9,6 %
TP/CFE	733 650	484 702	- 248 948	- 33,9 %
TOTAL	4 100 103	4 054 144	- 45 959	- 1,1 %

3. L'emprunt et l'endettement

3.1. Bilan de l'année écoulée

L'exercice 2014 s'est caractérisé par un retour à un fonctionnement normalisé pour le marché des prêts aux collectivités, avec le retour de liquidités abondantes sous l'impulsion de la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne et de marges toujours en baisse.

En accord avec la stratégie arrêtée par le Conseil Municipal, près de 18 M€ ont été mobilisés à des conditions favorables :

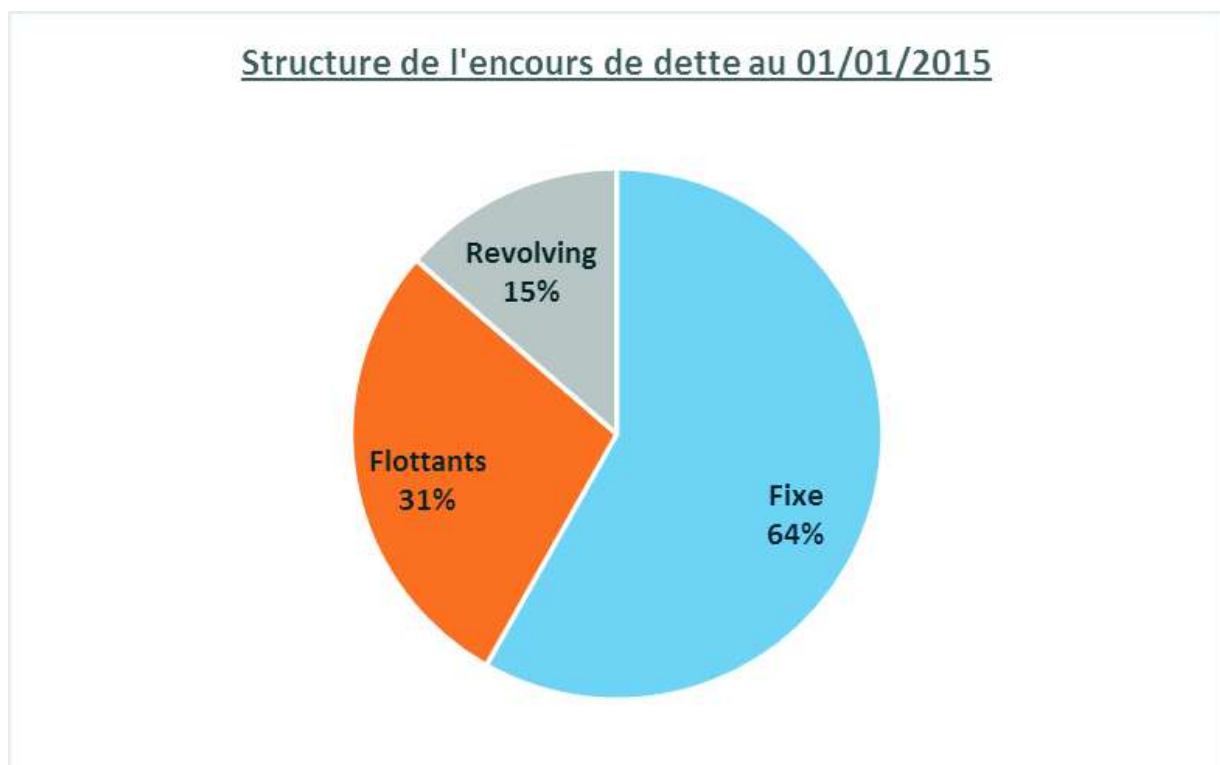
- 6,965 M€ auprès de la CDC, sur 20 et 21 ans, indexé sur Livret A assorti d'une marge de + 1 % ;
- 5 M€ auprès de la Banque Postale sur 15 ans à taux fixe de 2,89 % ;
- 6 M€ sur 15 ans à taux fixe de 2,14 % auprès de la Caisse de Financement Local, en complément du réaménagement du prêt structuré ;
- 0,016 M€ auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sous forme d'avance remboursable à 0 %.

La Ville a également procédé au réaménagement du seul prêt structuré qu'elle détenait, initialement classé en 3 E, même s'il ne présentait pas de risques majeurs. Il a été ainsi renégocié fin 2014 auprès de la Société de Financement Local, en le passant à taux fixe à 2,40 % sur la durée résiduelle du prêt soit 4 ans 10 mois, contre un taux minimal de 3,30 % à l'origine.

Au 1^{er} janvier 2015, 100 % de l'encours de la dette de la ville est classé en 1A de la charte Gissler. L'encours de dette de la Ville (budget principal uniquement) se monte à 125,3 M€, soit + 5,1 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2014 (120,2 M€).

On peut rappeler ici que la Ville n'a jamais contracté d'emprunt toxique, ce qui constitue un indicateur d'une rigueur dans la gestion et les finances de Besançon.

Le budget présente une structure équilibrée, entre souplesse et sécurité.



3.2. Perspectives pour 2015

Les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne et de la Fed, toujours orientées vers l'assouplissement quantitatif, ainsi que les prévisions économiques à court terme laissent penser que **les taux devraient rester faibles durablement pour soutenir la reprise économique.**

La politique poursuivie par les banques centrales est simple : lutter contre la déflation et relancer l'investissement des entreprises en favorisant des prêts à taux faible pour permettre un retour de la croissance économique. Dans ces conditions, les taux variables devraient continuer à rester très faibles, de même que les taux fixes, à l'image des taux des obligations d'Etat de la zone Euro (à l'exception de la Grèce), tous négatifs pour les maturités les plus courtes.

Par ailleurs, le recul de l'investissement des collectivités locales, conséquence induite de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, va entraîner une concurrence accrue entre établissements prêteurs qui devrait se traduire par une nouvelle baisse des conditions financières qu'elles pratiquent et une plus grande diversité des offres.

En 2015, la Ville poursuivra sa gestion active de la dette, sur les emprunts existants comme sur les emprunts nouveaux. Cette stratégie consiste à sécuriser l'encours à taux fixe en fonction des meilleures opportunités sur les marchés mais aussi à conserver, au travers d'emprunts à taux variables, la possibilité de profiter des baisses de taux d'intérêts entre les différents types d'index ainsi qu'une certaine souplesse en cas de réaménagement de l'encours.

- Les taux fixes protègent la Ville contre les mouvements haussiers des marchés et jouent le rôle d'un socle stable, tandis que les taux flottants, sensibles aux réactions des marchés permettent de bénéficier de baisses de taux et peuvent être réaménagés et sécurisés moyennant des indemnités limitées, voire sans indemnité, si nécessaire.
- Dans le cadre de la gestion en «trésorerie zéro», les revolving sont régulièrement remboursés, sans paiement d'intérêts et génèrent ainsi des gains financiers.

Le volume d'emprunt nouveau prévu au BP 2015 se monte à 13,5 M€. Le taux d'intérêt moyen prévu au Budget Primitif est en baisse à 2,98 % contre 3,38 % un an plus tôt. La durée résiduelle moyenne de la dette actuelle est de 11 ans.

Grâce à la baisse du taux moyen, les charges financières passent de 4,2 M€ à 4,1 M€. Le remboursement du capital est en hausse de 13,2 M€ à 13,6 M€ principalement sous l'effet de l'augmentation de l'encours de dette en 2014. Celui-ci devrait se stabiliser en 2015.

L'annuité globale, intérêts et capital enregistre ainsi une hausse de 17,4 M€ à 17,7 M€.

La stratégie de gestion de dette et l'objectif d'une structure sécurisée de l'encours raisonnablement exposée aux risques, définie dans la délibération du 11 décembre 2014 sont bien confirmés au BP 2015.

4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement au BP 2015 s'élèvent à 31,8 M€, qui se répartissent entre 23,3 M€ d'investissement direct (11,9 M€ de tranches annuelles, 10,4 M€ d'opérations individualisées et 1 M€ de dépenses imprévues), 8,2 M€ d'investissement indirect (subventions d'équipement) et 0,3 M€ au titre de participations au capital de différentes structures.

4.1. Les tranches annuelles

Les tranches annuelles correspondent principalement à **des travaux de proximité** : entretien des crèches et des écoles, des espaces publics, de la voirie, travaux dans les bibliothèques et les musées, sur les terrains sportifs, dans les espaces verts et les aires de jeux... Elles portent également sur les acquisitions de matériel et de mobilier.

Leur volume représente 11,9 M€ au BP 2015, en augmentation de près de 2,5 M€ par rapport au BP 2014. Les tranches annuelles ont été renforcées, grâce à la fusion avec les enveloppes annuelles, afin de **donner plus de lisibilité et de cohérence** aux multiples interventions communales dans ce cadre, et permettre de déterminer **un programme de travaux ambitieux** et adapté aux priorités données sur différentes thématiques (patrimoine bâti, mise en accessibilité, entretien des berges, espaces verts et biodiversité, plan de déplacement urbain, numérique,...). En 2015, l'accent sera mis notamment sur l'entretien du patrimoine bâti.

4.2. Les opérations individualisées et les subventions d'équipement

Les opérations individualisées et les subventions d'équipement, qui figurent au PPI tel qu'il a été présenté lors du rapport d'orientations budgétaires, **se montent à 18,6 M€ (29,6 M€ au BP 2014)**, conformément aux objectifs de la prospective.

Les subventions d'équipement diminuent (de 11,8 M€ au BP 2014 à 8,2 M€ au BP 2015), évolution logique avec la fin de grands chantiers, notamment sur le pôle Gare Viotte et la mise en service du Tramway, cette dernière opération faisant l'objet en 2015 du versement d'un acompte au titre du fonds de concours contractualisé (3 M€ au BP).

En matière de **développement urbain**, 3,3 M€ sont notamment prévus pour le projet de «Passages Pasteur», 427 K€ sur les travaux de protection du Centre-Ville contre les inondations. La Maison du Peuple et plus globalement le secteur Madeleine/Battant font l'objet d'une prévision de crédits de 1,2 M€, reports compris. Sur les éco-quartiers des Vaîtes et de Vauban, le choix du portage externe permet une inscription limitée au BP (235 K€). Sur les Prés de Vaux, 2015 sera consacré aux études en interne sur la structure du bâtiment de l'ancienne usine de la Rhodia. 152 K€ sont enfin prévus pour la poursuite des études sur le site Saint-Jacques/Arsenal.

Parmi les autres grands projets urbains, le **Nouveau Programme de Rénovation Urbaine** est aujourd'hui lancé, en lien avec le Contrat de Ville, avec les études d'aménagement global (150 K€ au BP).

1,3 M€ sont par ailleurs inscrits au BP pour la **réhabilitation du Pôle des Tilleuls** (fin de la médiathèque et démarrage de la salle polyvalente) et 100 K€ pour lancer la **rénovation de l'école Dürer**. Le BP consacre également **550 K€ à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection**, conformément à nos engagements en matière de tranquillité publique.

Dans le domaine de la culture, 350 K€ sont prévus pour la **restructuration du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** et 300 K€ pour la mise en sécurité du **Musée de la Résistance et de la Déportation**. La Ville poursuit en parallèle son soutien à l'équipement de nos structures culturelles partenaires (Rodia, Scène Nationale, Institut Supérieur des Beaux-Arts, Orchestre Victor. Hugo Franche-Comté) à hauteur de 136 K€.

Ce sont également plus de 1 M€ qui seront consacrés au **patrimoine Vauban** en 2015 pour terminer les réfections en cours (demi-bastions 62, 63 et 80 notamment) et mener les études nécessaires à la détermination des futurs travaux, notamment dans le cadre du CPER 2015-2020. A cela s'ajoutent des crédits pour la réfection de la Tour de la Pelote, dont le coût global sera compensé par des indemnités de sinistre, et pour la restauration des quais de Vauban et Strasbourg (700 K€ au total).

S'agissant du volet enseignement supérieur et recherche, la création du siège de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Bourgogne Franche-Comté mobilise 100 K€ en 2015. Par ailleurs, la Ville poursuit son soutien financier à la réalisation de la Maison des Sciences et de l'Homme (600 K€ prévus au BP 2015) et à la construction de l'Institut Fédératif de Cancérologie (750 K€ pour le deuxième acompte).

5. Les dépenses en matière de ressources humaines

Les dépenses inscrites au budget primitif 2015 sur le budget principal s'élèvent à 87,4 M€. Elles traduisent l'engagement de la Ville au service des Bisontins et une exigence impérative de maîtrise des charges. Ces dépenses constituent le premier poste budgétaire de la Ville.

- Elles comprennent **85,8 M€ de crédits inscrits au titre des seules charges de personnel** : (81,7 M€ sont gérés par le Pôle des Ressources Humaines ; 4,1 M€ permettent aux services de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité.
- Par ailleurs, **1,6 M€ de crédits sont mobilisés au service d'autres interventions dans le domaine RH** : formation, subvention au COS, ...
- Les ressources humaines génèrent également des recettes pour la Ville (4,9 M€) : remboursement des agents mis à disposition (exemple : ISBA, EP CITADELLE, permanents syndicaux), participations de l'Etat au titre des emplois aidés...

5.1. Le budget prévisionnel 2015

La masse salariale de la Ville est constituée des principaux postes suivants : la rémunération du personnel permanent et temporaire, les charges et cotisations, les crédits d'intervention au service des politiques RH (formation, recrutement, apprentissage et emplois aidés, etc.).

L'exercice 2015 se caractérise par une évolution importante de périmètre puisque 140 agents permanents ont été transférés au 1^{er} janvier 2015 à la CAGB, dans le cadre des mutualisations.

En raison de cette évolution, le budget 2015 est en baisse de - 6,04 % de BP à BP (hors crédits de service).

Après retraitements (tels que présentés dans la quatrième partie du rapport), le budget est en hausse de + 1,4 % de BP à BP ; cette hausse très modérée traduit **les efforts de gestion de la Ville pour contenir la masse salariale et respecter les équilibres financiers de la collectivité.**

Le budget 2015 finance les mesures décidées sur le plan national suivantes :

- **Revalorisation indiciaire des agents de catégorie C** (70 % des effectifs de la Ville) applicable au 1^{er} janvier 2015 ainsi que d'une partie des agents de catégorie B. Cette mesure représente un coût estimé d'environ 600 K€.
- Hausse des taux des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC et URSSAF), représentant une dépense supplémentaire de l'ordre de 50 K€.
- Enfin, on peut rappeler l'impact de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), dispositif visant à assurer à certains agents (parvenus au sommet de leur grade) une évolution de leur rémunération conforme à l'inflation : 270 K€.

Il convient d'ajouter à ces mesures le coût du Glissement Vieillesse Technicité («GVT»), avancements et promotions dont bénéficient les agents en application des règles statutaires d'avancement et des évolutions de qualification.

L'année 2015 se caractérise également par la mise en œuvre des engagements de la Ville en matière de tranquillité publique (hausse des effectifs de la police municipale) et par l'application en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

De plus, en 2015, conformément à ses engagements, la Ville participe financièrement à la **protection sociale des agents**. Le montant accordé atteint 7 € par mois pour les plus bas salaires (agents ayant un indice inférieur à 700), ce qui aboutit à une dépense supplémentaire estimée à environ + 100 K€.

5.2. Les principales actions conduites en matière de ressources humaines

Pour des raisons tant d'efficacité professionnelle que de bien-être au travail, la politique des ressources humaines conduite par la Ville constitue une priorité. Par leurs compétences, leur savoir-faire et leur niveau d'implication, les 2 200 agents municipaux jouent en effet un rôle majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Ville.

➤ La politique conduite en matière de ressources humaines sera mobilisée en 2015 autour des **grands enjeux suivants** :

- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de nos organisations et services publics.
- Professionnaliser les cadres dans leur fonction managériale et mobiliser toutes les compétences.
- Accompagner les rapprochements entre la Ville, la CAGB et le CCAS, et harmoniser complètement les modes de gestion des ressources humaines entre les trois entités.
- Favoriser l'amélioration des conditions de travail, le bien-être au travail et l'accompagnement des agents connaissant des difficultés personnelles, sociales ou familiales, renforcer les actions de prévention en matière d'hygiène et sécurité au travail.

➤ **Des projets mobiliseront fortement la collectivité et le Pôle RH en 2015 :**

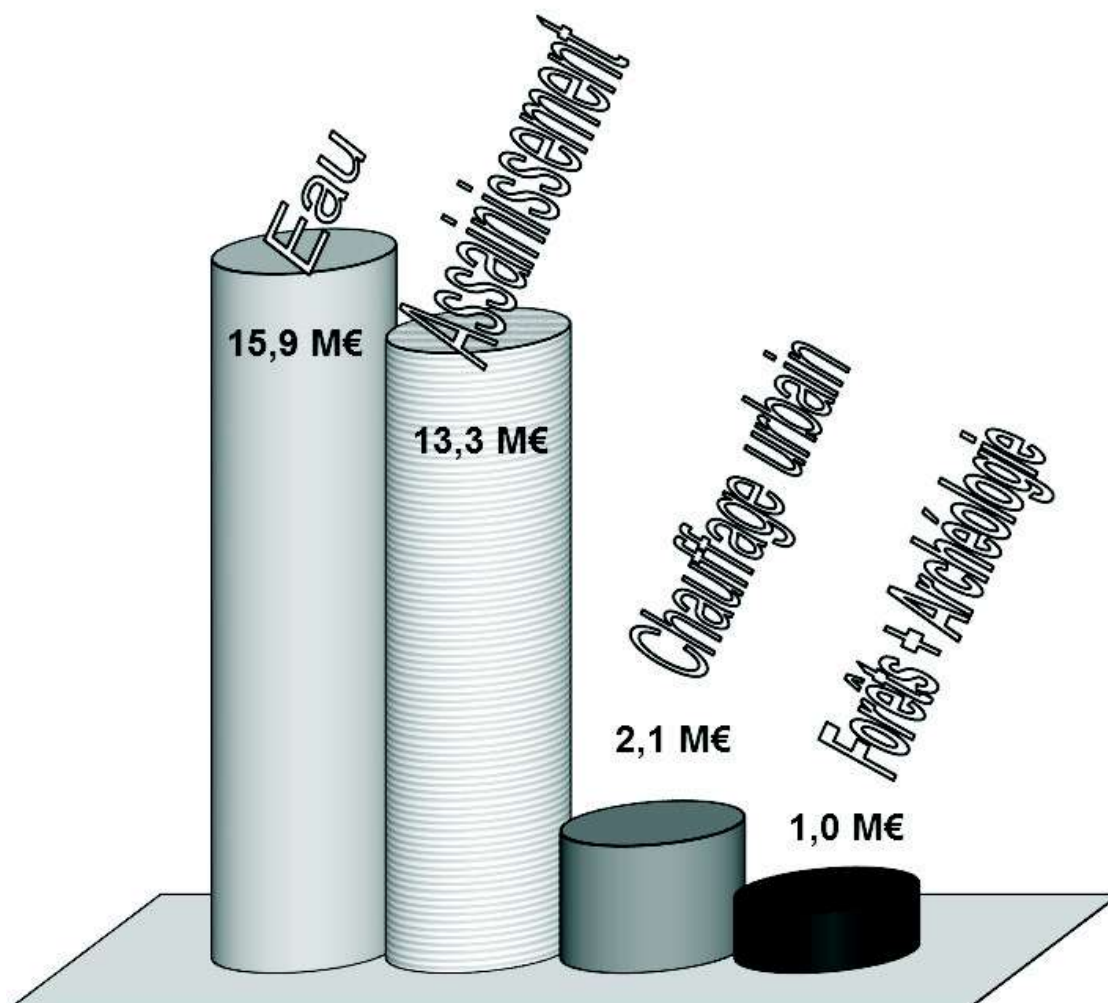
- La conduite d'une concertation et des travaux afin de définir l'accord cadre et le plan d'action en matière de prévention des risques psycho-sociaux, en lien avec les syndicats.
- L'accompagnement des démarches de réorganisation des services (Direction de l'Education, Direction de la Vie des quartiers notamment) et des nouvelles mutualisations de services (services finances, juridiques, assemblées...).
- L'élaboration d'un protocole relatif au droit syndical permettant d'harmoniser entre les entités les conditions d'exercice du droit syndical.

Conformément à son attachement à un dialogue social de qualité et en proximité, toutes les actions seront conduites en étroite concertation avec les agents et les organisations syndicales, dans le cadre des instances désormais communes à la Ville, la CAGB et le CCAS.

VI. Les budgets annexes

Le budget général compte huit budgets annexes. Les trois budgets liés aux zones d'activité (Edison, Champs Montants et Brès) concernent uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2014 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne font donc pas l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Ventilation des budgets annexes



Les propositions budgétaires du budget primitif 2015 des cinq autres budgets annexes représentent **en mouvements réels 32,3 M€, soit 13,1 % du budget général**. Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont les plus importants en volume et représentent 29,2 M€ (respectivement 15,9 M€ et 13,3 M€).

Ils sont présentés ci-après, budget par budget, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

1. Les budgets Eau et Assainissement

1.1. Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque service finance ses dépenses par des recettes propres. A cette fin, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 décembre 2014, a fixé comme suit les tarifs 2015 :

- **prix de vente du m³ d'eau consommé : 1,01 € HT (soit + 0,02 € par rapport à 2014)**
- **redevance d'assainissement par m³ : 0,97 € HT (soit + 0,03 € par rapport à 2014).**

	2014			2015		
	Prix	N/N-1	Part	Prix	N/N-1	Part
Eau (Commune)	0,990 €	2,1 %	38,2 %	1,010 €	2,0 %	38,0 %
Assainissement (Commune)	0,940 €	2,2 %	36,3 %	0,970 €	3,2 %	36,4 %
Redevances (Agence de l'Eau)	0,480 €	0 %	18,5 %	0,495 €	3,1 %	18,6 %
TVA	0,182 €	24,7 %	7,0 %	0,187 €	2,7 %	7,0 %
Prix TTC facturé à l'usager	2,592 €	3,0 %	100,0 %	2,662 €	2,7 %	100,0 %

Le prix de vente global du m³ d'eau est en hausse de 2,7 % par rapport à 2014.

Hors le montant de la TVA, cette hausse s'explique par les prix proposés par la Ville sur les parts eau et assainissement avec une augmentation respective de deux et trois centimes pour tenir compte de l'inflation, de la baisse structurelle des volumes d'eau vendus et surtout pour faire face à l'important programme d'investissement à conduire, notamment sur le site de Chenecey-Buillon. Elle s'explique aussi par l'augmentation des redevances fixées par l'Agence de l'Eau.

Pour le budget Eau, la principale ressource provient de la vente d'eau aux abonnés dont le produit est estimé à 6 262 K€ pour 2015.

Pour le budget Assainissement, la plus importante recette correspond au produit de la redevance, estimé à 5 820 K€.

1.2. Les dépenses

⇒ Le Budget Eau

Comme l'an dernier déjà, les crédits consacrés à l'investissement augmentent très significativement et passent de 5 179 K€ à 8 633 K€, soit + 67 %.

Cette forte hausse provient pour l'essentiel de la montée en charge des travaux de rénovation de la station de Chenecey. Hors acquisitions foncières, ces derniers mobilisent 4 800 K€ sur le budget 2015 et doublent par rapport à 2014. Les autres travaux réalisés sur les sites et installations de production d'eau potable représentent 1 410 K€, dont notamment 300 K€ pour le génie civil des bâtiments d'exploitation, 250 K€ pour les installations générales des bâtiments d'exploitation et 750 K€ pour le projet de site de Port Douvot.

La réalisation des travaux annuels sur les réseaux nécessitent 1 380 K€, dont 500 K€ liés à la réalisation de la deuxième ligne de TCSP, 150 K€ pour l'extension des réseaux ZAC des Hauts du Chazal et 90 K€ pour la création de nouveaux branchements.

Sont prévus aussi 139 K€ pour l'achat de divers matériels, dont 75 K€ pour l'acquisition de matériel industriel, 30 K€ pour l'achat de compteurs ensuite installés chez les abonnés et 30 K€ pour l'achat de trois véhicules de liaison.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 816 K€.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2015 s'élèvent à 7 217 K€ (+ 179 K€ par rapport au BP 2014) avec notamment une hausse de 100 K€ des redevances versées à l'agence l'Eau, une augmentation de 42 K€ des charges de personnel, ainsi qu'une hausse de 13 K€ des intérêts d'emprunts.

⇒ Le Budget Assainissement

La section investissement du budget assainissement connaît elle aussi une hausse assez marquée. Elle passe de 5 548 K€ à 6 553 K€, soit + 18 %. Ceci s'explique notamment par l'inscription au budget d'un crédit de 1 600 K€ pour la réalisation de travaux dans le cadre du projet de site de Port Douvot.

Dans le même temps, le budget d'investissement consacré au réseau demeure élevé et mobilise 3 035 K€ en 2015. Cette enveloppe comprend notamment 1 750 K€ pour la réhabilitation du réseau d'assainissement et 750 K€ pour son entretien annuel ainsi que 170 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements ou encore 250 K€ de travaux sur la ZAC des Hauts du Chazal.

Les travaux annuels d'entretien et grosses réparations sur les bâtiments d'exploitation, notamment au niveau de la station d'épuration de Port Douvot nécessitent une inscription budgétaire de 190 K€.

Le reste des crédits prévus à cette section concerne notamment des frais d'études pour 162 K€ et 132 K€ pour l'achat de divers matériels (de transport, industriel, mobilier, informatique...).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 405 K€.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent quant à elles à 6 784 K€ (BP 2014 : 6 605 K€) avec notamment une hausse importante du coût de l'énergie (+ 120 K€ de BP à BP de 430 K€ à 550 K€ avec un CA prévisionnel 2014 de 529 K€) et des charges de personnel en légère hausse à 2 389 K€ (+ 28 K€). La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 803 K€.

2. Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjot et la ZAC des Hauts du Chazal.

La section d'investissement s'élève à 1 651 K€ contre 4 120 K€ en 2014. L'an dernier, la construction de la nouvelle chaufferie bois/gaz avait encore nécessité l'inscription d'une enveloppe budgétaire de 3 439 K€ alors que cette année elle ne mobilise plus que 87 K€.

Les travaux de raccordement au réseau de chaleur réalisés sur le quartier de Planoise et sur les Hauts du Chazal nécessitent 614 K€ alors que la mise en conformité des installations de la chaufferie urbaine de Planoise mobilise 252 K€.

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par la mobilisation d'un emprunt de 755 K€.

Le remboursement en capital de la dette s'élève quant à lui à 697 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation est retracé dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe bien que réduite représente 426 K€ (contre 463 K€ en 2014) soit une baisse de 37 K€ malgré la hausse des charges d'intérêts (+ 95 K€) nettement absorbée par la forte baisse des charges à caractère générale (- 128 K€).

3. Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 559 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (250 K€) et de la participation du budget principal (301 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, concernent majoritairement la section de fonctionnement (433 K€). Les charges de personnel s'élèvent à 258 K€ et représentent près de 60 % de cette section.

4. Le Budget Archéologie Préventive

Globalement le budget 2015 est en baisse de 76 K€ par rapport à 2014 (454 K€ contre 530 K€, soit - 14 %). Comme chaque année, il est marqué par les incertitudes qui pèsent sur le plan de charge à venir et construit d'une part avec une reprise anticipée de résultat pour 121 K€ et d'autre part avec une subvention d'équilibre du budget principal pour 150 K€.

Les autres recettes réelles s'élèvent à 183 K€ et concernent presque exclusivement la section de fonctionnement (182 K€). Elles proviennent pour l'essentiel du produit des fouilles, liés aux prestations de services effectuées (121 K€), de la récupération de la part de la redevance d'archéologie préventive (55 K€).

Les dépenses réelles d'un montant identique (454 K€) sont elles aussi très majoritairement consacrées au fonctionnement (371 K€). Les frais de personnel (256 K€) et les contrats de prestations de services (45 K€) représentent plus de 81 % de cette section.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2015 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget Principal, le Budget Archéologie Préventive, le Budget Zone d'Activités Thomas Edison, le Budget Zone d'Activités des Champs Montants et le Budget Zone d'Activités Madeleine Brès conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,

- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à C,

- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Liste des annexes au rapport de présentation du BP 2015

A1 - Présentation générale par chapitre du BP 2015 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

A2 - Présentation générale par chapitre du BP 2015 - Budget principal - Vue d'ensemble de la section d'investissement

A3 - Récapitulation générale du BP 2015 - Budget général

B - Reprise anticipée des résultats 2014 =

B-1. Balance du compte administratif prévisionnel 2014 Budget Principal - Reports de crédits

B-2. Balance du compte administratif prévisionnel 2014 Budget Archéologie Préventive

B-3. Balance du compte administratif prévisionnel 2014 Budget Zone d'Activités des Champs Montants

B-4. Balance du compte administratif prévisionnel 2014 Budget Zone d'Activités Thomas Edison

B-5. Balance du compte administratif prévisionnel 2014 Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

C - Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

Document comptable (annexes incluses) du BP 2015 établi selon les maquettes M14 (budget principal et budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Zones d'Activités des Champs Montants, Thomas Edison et Madeleine Brès), M 49 (budgets annexes Eau et Assainissement), et M4 (budget annexe Chauffage urbain).

Modifications du document comptable

En application des arrêtés des 9 et 17 décembre 2014, les maquettes budgétaires ont été modifiées, notamment celle de la M 14 sur les points suivants : suppression des états relatifs aux remboursements anticipés et refinancement de la dette et suppression des ratios liés au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

ANNEXE A1

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 802 721.25		27 654 184.70	27 654 184.70	27 654 184.70
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	90 443 743.00		85 840 401.00	85 840 401.00	85 840 401.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	348 000.00		408 000.00	408 000.00	408 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 843 883.00		30 733 148.00	30 733 148.00	30 733 148.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	216 000.00		210 000.00	210 000.00	210 000.00
	<i>Total des dépenses de gestion courante</i>	<i>152 654 347.25</i>		<i>144 845 733.70</i>	<i>144 845 733.70</i>	<i>144 845 733.70</i>
66	CHARGES FINANCIERES	4 175 000.00		4 073 000.00	4 073 000.00	4 073 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	225 751.00		233 551.00	233 551.00	233 551.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	1 100 000.00		900 000.00	900 000.00	900 000.00
	<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>158 155 098.25</i>		<i>150 052 284.70</i>	<i>150 052 284.70</i>	<i>150 052 284.70</i>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	15 320 659.00		14 018 147.00	14 018 147.00	14 018 147.00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	8 642 200.00		9 007 000.00	9 007 000.00	9 007 000.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>23 962 859.00</i>		<i>23 025 147.00</i>	<i>23 025 147.00</i>	<i>23 025 147.00</i>
	TOTAL	182 117 957.25		173 077 431.70	173 077 431.70	173 077 431.70

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
173 077 431.70	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	168 520.00		209 520.00	209 520.00	209 520.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	18 695 513.00		14 815 335.00	14 815 335.00	14 815 335.00
73	IMPOTS ET TAXES	103 375 001.00		101 691 907.00	101 691 907.00	101 691 907.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	48 441 883.00		45 164 200.00	45 164 200.00	45 164 200.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 386 949.00		2 366 953.00	2 366 953.00	2 366 953.00
	<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>172 967 866.00</i>		<i>164 247 915.00</i>	<i>164 247 915.00</i>	<i>164 247 915.00</i>
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000.00		9 000.00	9 000.00	9 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	153 701.00		407 681.00	407 681.00	407 681.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>173 131 567.00</i>		<i>164 664 596.00</i>	<i>164 664 596.00</i>	<i>164 664 596.00</i>
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	873 730.00		170 000.00	170 000.00	170 000.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
	<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>873 730.00</i>		<i>170 000.00</i>	<i>170 000.00</i>	<i>170 000.00</i>
	TOTAL	174 005 297.00		164 834 596.00	164 834 596.00	164 834 596.00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
173 077 431.70	

ANNEXE A2

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	926 234.00	1 172 798.80	679 518.00	679 518.00	1 852 316.80
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	11 802 251.00	1 712 181.55	8 223 134.00	8 223 134.00	9 935 295.55
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 146 439.00	5 372 294.62	12 814 131.00	12 814 131.00	18 186 425.62
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 163 922.00	6 681 671.16	8 760 472.00	8 760 472.00	15 442 143.16
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	39 038 846.00	14 938 926.13	30 477 255.00	30 477 255.00	45 416 181.13
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		10 000.00			10 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 771 894.00	101.00	32 715 034.00	32 715 034.00	32 715 135.00
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	40 000.00		324 361.00	324 361.00	324 361.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
	Total des dépenses financières	36 811 894.00	10 101.00	34 039 395.00	34 039 395.00	34 049 496.00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	75 850 740.00	14 949 027.13	64 516 650.00	64 516 650.00	79 465 677.13
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	873 730.00		170 000.00	170 000.00	170 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	1 200 000.00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 073 730.00		170 000.00	170 000.00	170 000.00
	TOTAL	77 924 470.00	14 949 027.13	64 686 650.00	64 686 650.00	79 635 677.13

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 561 503.99
---	---------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 197 181.12
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	2 118 406.00	3 283 698.04	3 499 441.00	3 499 441.00	6 783 139.04
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	40 038 894.00	10 690 878.00	32 610 034.00	32 610 034.00	43 300 912.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	42 157 300.00	13 974 576.04	36 109 475.00	36 109 475.00	50 084 051.04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	5 700 000.00		4 700 000.00	4 700 000.00	4 700 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	16 881 873.99		16 385 955.08	16 385 955.08	16 385 955.08
136	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES	44 311.00		46 278.00	46 278.00	46 278.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000.00			150 000.00
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES)	4 860 000.00		805 750.00	805 750.00	805 750.00
	Total des recettes financières	27 488 184.99	150 000.00	21 937 983.08	21 937 983.08	22 087 983.08
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	69 643 484.99	14 124 576.04	58 047 458.08	58 047 458.08	72 172 034.12
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	15 320 659.00		14 018 147.00	14 018 147.00	14 018 147.00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	8 642 200.00		9 007 000.00	9 007 000.00	9 007 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	1 200 000.00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	25 162 859.00		23 025 147.00	23 025 147.00	23 025 147.00
	TOTAL	94 806 343.99	14 124 576.04	81 072 605.08	81 072 605.08	95 197 181.12

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 197 181.12
---	----------------------

ANNEXE A3

BUDGET GENERAL 2016 - RECAPITULATION

BUDGET PRINCIPAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	298 846 680,77	268 274 612,82	268 274 612,82	214 568 934,70	23 196 147,00	30 616 631,12
Section Investissement	116 727 623,52	95 197 131,12	95 197 131,12	64 516 650,00		170 000,00
Section Fonctionnement	182 117 957,26	173 077 481,70	173 077 481,70	150 052 284,70	23 026 147,00	0,00
RECETTES	298 846 680,77	268 274 612,82	268 274 612,82	206 326 099,00	23 196 147,00	38 753 366,82
Section Investissement	116 727 623,52	95 197 131,12	95 197 131,12	41 661 503,00	23 026 147,00	30 510 631,12
Section Fonctionnement	182 117 957,26	173 077 481,70	173 077 481,70	164 664 596,00		8 242 635,70

BUDGET EAU	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	14 953 173,00	19 164 649,00	19 164 649,00	16 860 678,00	3 314 071,00	
Section Investissement	5 555 420,00	9 168 347,00	9 168 347,00	8 633 200,00	535 147,00	
Section Fonctionnement	9 407 753,00	9 996 302,00	9 996 302,00	7 217 378,00	2 778 824,00	
RECETTES	14 953 173,00	19 164 649,00	19 164 649,00	16 860 678,00	3 314 071,00	
Section Investissement	5 555 420,00	9 168 347,00	9 168 347,00	8 388 423,00	2 778 924,00	
Section Fonctionnement	9 407 753,00	9 996 302,00	9 996 302,00	8 461 155,00	535 147,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	18 922 559,00	18 122 502,00	18 122 502,00	13 336 953,00	4 785 549,00	
Section Investissement	8 226 439,00	7 337 459,00	7 337 459,00	6 553 000,00	784 459,00	
Section Fonctionnement	10 696 120,00	10 785 052,00	10 785 052,00	6 783 953,00	4 001 099,00	
RECETTES	18 922 559,00	18 122 502,00	18 122 502,00	13 336 953,00	4 785 549,00	
Section Investissement	8 226 439,00	7 337 459,00	7 337 459,00	3 338 351,00	4 001 099,00	
Section Fonctionnement	10 696 120,00	10 785 052,00	10 785 052,00	10 000 802,00	784 459,00	

BUDGET FORETS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	866 634,00	844 216,00	844 216,00	568 637,00	285 679,00	
Section Investissement	201 887,00	205 679,00	205 679,00	125 679,00	80 000,00	
Section Fonctionnement	664 847,00	638 537,00	638 537,00	432 958,00	205 679,00	
RECETTES	866 634,00	844 216,00	844 216,00	568 637,00	285 679,00	
Section Investissement	201 887,00	205 679,00	205 679,00	0,00	205 679,00	
Section Fonctionnement	664 847,00	638 537,00	638 537,00	568 637,00	80 000,00	

BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES		137 346,96	137 346,96	0,00	4 949,42	132 397,54
Section Investissement		71 148,42	71 148,42	0,00	0,00	71 148,42
Section Fonctionnement		66 198,54	66 198,54	0,00	4 949,42	81 249,12
RECETTES		137 346,96	137 346,96	0,00	4 949,42	132 397,54
Section Investissement		71 148,42	71 148,42	0,00	4 949,42	66 198,00
Section Fonctionnement		66 198,54	66 198,54	0,00	0,00	66 198,54

BUDGET ZA THOMAS EDISON	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES		314 100,18	314 100,18	0,00	101 213,18	212 887,00
Section Investissement		101 213,18	101 213,18	0,00	0,00	101 213,18
Section Fonctionnement		212 887,00	212 887,00	0,00	101 213,18	111 673,82
RECETTES		314 100,18	314 100,18	0,00	101 213,18	212 887,00
Section Investissement		101 213,18	101 213,18	0,00	101 213,18	0,00
Section Fonctionnement		212 887,00	212 887,00	0,00	0,00	212 887,00

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	6 236 853,00	3 466 819,00	3 466 819,00	2 076 851,00	1 379 968,00	
Section Investissement	4 686 593,00	2 061 809,00	2 061 809,00	1 651 065,00	410 744,00	
Section Fonctionnement	1 248 270,00	1 395 010,00	1 395 010,00	425 786,00	869 224,00	
RECETTES	6 236 853,00	3 466 819,00	3 466 819,00	2 076 851,00	1 379 968,00	
Section Investissement	4 686 593,00	2 061 809,00	2 061 809,00	939 841,00	1 127 968,00	
Section Fonctionnement	1 248 270,00	1 395 010,00	1 395 010,00	1 143 010,00	252 000,00	

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	552 707,79	473 792,01	473 792,01	463 728,01	20 064,00	0,00
Section Investissement	61 915,92	62 396,92	62 396,92	62 396,92	0,00	0,00
Section Fonctionnement	490 791,87	391 395,09	391 395,09	371 331,09	20 064,00	0,00
RECETTES	552 707,79	473 792,01	473 792,01	332 600,00	20 064,00	121 228,01
Section Investissement	61 915,92	62 396,92	62 396,92	1 000,00	20 064,00	61 332,92
Section Fonctionnement	490 791,87	391 395,09	391 395,09	331 600,00	0,00	59 895,09

BUDGET ZA MADELEINE BRES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES		658 550,67	658 550,67	0,00	362 650,67	495 900,00
Section Investissement		362 650,67	362 650,67	0,00	0,00	362 650,67
Section Fonctionnement		495 900,00	495 900,00	0,00	362 650,67	133 249,33
RECETTES		658 550,67	658 550,67	0,00	362 650,67	495 900,00
Section Investissement		362 650,67	362 650,67	0,00	362 650,67	0,00
Section Fonctionnement		495 900,00	495 900,00	0,00	0,00	495 900,00

BUDGET GENERAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
DEPENSES	338 398 407,56	311 646 588,64	311 646 588,64	246 845 581,71	33 449 291,27	31 351 715,66
Section Investissement	133 781 808,44	114 587 875,31	114 587 875,31	81 661 080,62	1 980 341,00	31 046 643,38
Section Fonctionnement	204 627 739,12	197 058 713,33	197 058 713,33	165 283 500,79	31 468 950,27	306 172,27
RECETTES	338 398 407,56	311 646 588,64	311 646 588,64	238 481 618,00	33 449 291,27	39 716 779,37
Section Investissement	133 781 808,44	114 587 875,31	114 587 875,31	52 322 118,00	31 627 894,27	30 638 063,04
Section Fonctionnement	204 627 739,12	197 058 713,33	197 058 713,33	186 159 400,00	1 821 597,00	9 077 716,33

VILLE DE BESANCON

ANNEXE B

**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2015**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 30/03/2015	
Résultat de fonctionnement 2014	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	16 516 130.53
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	8 112 660.25
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	24 628 790.78
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2014</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	15 561 503.99
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	824 451.09
Besoin de financement F=D-E	16 385 955.08
REPRISE ANTICIPEE = C =G+H	24 628 790.78
1) Prévission d'affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00
G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	16 385 955.08
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	8 242 835.70
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

J.L. Fousseret

J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact

Besançon le **03 FEV. 2015**
La Cheffe de Service Comptable,

M. Baudras
M. BAUDRAS



(1) Indiquer l'origine : emprunt€, subvention€ ou autofinancement€

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2014

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	271 877 381.06	280 944 667.85
Fonctionnement	169 251 558.63	185 767 689.16
Investissement	84 809 537.35	87 064 318.44
002 Résultat reporté N-1		8 112 660.25
001 Solde d'investissement N-1	17 816 285.08	-17 816 285.08

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	30 571 477.25	28 429 632.02	
012	Charges de personnel et frais assimilés	90 275 468.00	88 519 331.55	
014	Atténuation de produits	383 000.00	366 932.05	
022	Dépenses imprévues	1 000 000.00		
023	Virement à la section d'investissement	17 861 924.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 642 200.00	15 696 834.50	
65	Autres charges de gestion courante	31 974 549.00	31 593 094.26	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	216 000.00	166 989.35	
66	Charges financières	4 175 000.00	3 492 576.15	
67	Charges exceptionnelles	1 037 588.00	986 168.75	
TOTAL		186 137 206.25	169 251 558.63	

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2014

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT DEFICIT
14 949 027.13	14 124 576.04	-824 451.09	8 242 835.70
14 949 027.13	14 124 576.04	-824 451.09	24 628 790.78
			-16 385 955.08

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 112 660.25	8 112 660.25	
013	Atténuations de charges	168 520.00	353 677.99	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 416 176.00	5 512 203.17	
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	18 367 798.00	18 824 774.18	
73	Impôts et taxes	103 587 980.00	103 418 257.45	
74	Dotations et participations	48 778 210.00	48 949 774.92	
75	Autres produits de gestion courante	2 430 896.00	2 356 524.41	
76	Produits financiers	10 000.00	9 681.77	
77	Produits exceptionnels	1 264 966.00	6 342 795.27	
TOTAL		186 137 206.25	193 880 349.41	

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2014

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	17 816 285.08	17 816 285.08	
020	Dépenses imprévues	1 000 000.00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 416 176.00	5 512 203.17	
041	Opérations patrimoniales	5 101 029.00	5 099 271.38	
10	Dotations, fonds divers et réserves	196 700.00	186 677.00	10 000.00
13	Subventions d'investissement	35 771 995.00	27 625 831.42	101.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 605 327.03	1 124 987.42	1 172 798.80
20	Immobilisations incorporelles	16 804 492.26	14 713 730.82	1 712 161.55
204	Subventions d'équipement versées	18 907 783.84	13 222 020.69	5 372 294.62
21	Immobilisations corporelles	24 246 079.31	15 996 315.45	6 681 671.16
23	Immobilisations en cours	96 000.00	96 000.00	
26	Part. et créances rattachées à des participations	1 232 500.00	1 232 500.00	
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		127 194 367.52	102 625 822.43	14 949 027.13

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2014

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
021	Virement de la section de fonctionnement	17 861 924.00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 442 159.00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 642 200.00	15 696 834.50	
041	Opérations patrimoniales	5 101 029.00	5 099 271.38	
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 381 873.99	23 429 460.00	
13	Subventions d'investissement	8 670 592.53	8 748 653.04	3 283 698.04
16	Emprunts et dettes assimilées	53 650 894.00	32 778 789.12	10 690 878.00
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées	30 318.00	30 316.28	
21	Immobilisations corporelles	473.00	1 652.15	
23	Immobilisations en cours	4 002 991.00	21 183.40	
27	Autres immobilisations financières	1 409 913.00	1 258 158.57	150 000.00
TOTAL		127 194 367.52	87 064 318.44	14 124 576.04



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fousseret

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le 30.03.2015
La Cheffe de Service Comptable,



M. BAUDRAS
M. BAUDRAS

Ville de Besançon

**ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON
MANDATEES et DES RECETTES RESTANT A
REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
2014**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13	01	1345	26388	PARTICIPATIONS POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONN	30100	30100		10 000,00 €
		1345		<i>Sous-total de la nature 1345 PARTICIPATIONS POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT : 10 000,00 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 10 000,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16	01	165	15408	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10042	10042		101,00 €
		165		<i>Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 101,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 101,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20	824	202	16719	003604-PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)	30100	30100	003604	40 393,91 €
		202		<i>Sous-total de la nature 202 REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISATION DU CADASTRE : 40 393,91 €</i>				
20	020	2031	22250	006032E-REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE - REMPLACEMENT T	33000	33000	006032E	25 000,00 €
20	314	2031	27668	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	20 000,00 €
20	321	2031	26455	006028 - BU / BM CENTRE-VILLE	33000	33000	006028	51 083,20 €
20	824	2031	16720	003603-GARE VIOTTE	30100	30100	003603	61 879,92 €
20	824	2031	16721	003605-PRU PLANOISE	30100	30100	003605	177 737,91 €
20	824	2031	16722	004805-SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	102 152,47 €
20	824	2031	16723	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	87 446,05 €
20	824	2031	16724	004821-SECTEUR MADELEINE / BATTANT	30100	30100	004821	1 157,67 €
20	824	2031	16726	005011-SECTEUR DES PLANCHES	30100	30100	005011	91 071,68 €
20	824	2031	16728	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	88 806,76 €
20	824	2031	16729	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	5 634,00 €
20	824	2031	25117	004832 - AMENAGEMENT SECTEUR BRULARD	30100	30100	004832	37 440,24 €
20	824	2031	25119	0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL	30100	30100	0012007	71 864,72 €
		2031		<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 821 274,62 €</i>				
20	020	2051	24835	0010006A-REFONTE LOGICIELS - EVOLUTION LOGICIEL GESTION	10100	10100	0010006A	67 266,22 €
20	020	2051	24836	0010006B-REFONTE LOGICIELS - RENOUVELLEMENT SIG	10100	10100	0010006B	9 258,24 €
20	020	2051	24840	00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	229 207,85 €
20	212	2051	24844	0098016-INFORMATISATION DES ECOLES	10100	10100	0098016	2 714,02 €
20	251	2051	26359	005046 - CREATION CUISINE CENTRALE	10100	10100	005046	2 683,94 €
		2051		<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 311 130,27 €</i>				
20				<i>Sous-total du chapitre 20 : 1 172 798,80 €</i>				

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
204	824	204112	24926	003603-GARE VIOTTE	30100	30100	003603	39 929,64 €
		204112		Sous-total de la nature 204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 39 929,64 €				
204	020	2041511	26217	0013001 - MUTUALISATION TIC	10100	10100	0013001	360 851,91 €
		2041511		Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 360 851,91 €				
204	413	2041512	27582	0014004 - EQUIPEMENT NAUTIQUE	20300	20300	0014004	27 000,00 €
204	824	2041512	24918	008025S-AMENAGEMENTS CONNEXES TCSP - PONT BATTANT	20200	20200	008025S	600 000,00 €
		2041512		Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 627 000,00 €				
204	93	204172	26345	003613 - ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	20 800,00 €
		204172		Sous-total de la nature 204172 AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 20 800,00 €				
204	824	204182	27566	003606 - PRU CLAIRS SOLEILS	30300	30300	003606	41 000,00 €
		204182		Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 41 000,00 €				
204	93	20421	27730	003613 - ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	003613	5 500,00 €
		20421		Sous-total de la nature 20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 5 500,00 €				
204	324	20422	24961	0011015-RESTAURATION TOUR SAINT ESPRIT	42050	42050	0011015	8 080,00 €
204	40	20422	24888	005034-SNB MISE AUX NORMES PISCINE PORT JOINT	20300	20300	005034	189 000,00 €
204	40	20422	24889	009010-BESANCON TENNIS CLUB - RENOVATION LOCAUX	20300	20300	009010	170 000,00 €
204	824	20422	27685	0097042 - BATIMENT ISIFC ex IRDQ	30100	30100	0097042	250 000,00 €
		20422		Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 617 080,00 €				
204				Sous-total du chapitre 204 : 1 712 161,55 €				
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	824	2111	16756	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	254 152,00 €
21	824	2111	16757	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	54 530,00 €
21	824	2111	24932	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	32 349,00 €
		2111		Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 341 031,00 €				
21	824	2112	16764	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	40 798,09 €
		2112		Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 40 798,09 €				
21	824	2115	16766	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	258 754,35 €
21	824	2115	16767	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	499 000,00 €
21	824	2115	23519	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	43 504,86 €
		2115		Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 801 259,21 €				
21	026	2121	17235	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	836,00 €
21	412	2121	17238	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	3 040,00 €
21	823	2121	17242	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	4 670,00 €
		2121		Sous-total de la nature 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES : 8 546,00 €				
21	026	2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	2 289,60 €
21	211	2128	20782	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	518,40 €
21	211	2128	20783	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	20 445,71 €
21	212	2128	20784	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	1 148,42 €
21	412	2128	20785	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	34 903,27 €
21	63	2128	20786	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504	6 090,98 €
21	64	2128	20788	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	4 758,00 €
21	823	2128	20789	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	109 069,90 €
21	823	2128	20790	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	18 843,60 €
21	823	2128	22289	0010011-LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	1 764,92 €
21	824	2128	23520	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	46 453,88 €
21	824	2128	23538	004814-POLITIQUE FONCIERE	30300	30300	004814	24 912,05 €
21	824	2128	23594	004814-POLITIQUE FONCIERE	33000	33000	004814	6 533,66 €
		2128		Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 277 732,39 €				
21	020	2135	20428	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	10042	10042	00501	20 000,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	020	2135	20481	0097025-INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10100	10100	0097025	4 118,15 €
21	020	2135	20685	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	132 672,66 €
21	020	2135	20688	009026-FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026	1 196,00 €
21	020	2135	20733	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	143 084,32 €
21	020	2135	20735	0076128-ATELIERS MUNICIPAUX	33000	33000	0076128	26 754,71 €
21	020	2135	20737	0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE	33000	33000	0089134	46 072,15 €
21	020	2135	22251	009018-ACTIONS ECONOMIES ENERGIES	33000	33000	009018	29 358,66 €
21	110	2135	25097	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	26 666,73 €
21	211	2135	20739	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	86 433,25 €
21	212	2135	20740	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	31 788,17 €
21	213	2135	20691	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	1 917,44 €
21	213	2135	20741	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	190 487,43 €
21	313	2135	20745	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	67 954,21 €
21	313	2135	25167	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	15 609,60 €
21	321	2135	20746	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	5 475,64 €
21	322	2135	20747	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	43 894,61 €
21	322	2135	23591	0011001-RAP CITADELLE	33000	33000	0011001	37 367,10 €
21	324	2135	20748	0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0089133	23 188,99 €
21	324	2135	20749	0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	69 589,92 €
21	324	2135	23556	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	141 906,70 €
21	411	2135	20750	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	12 710,24 €
21	411	2135	27675	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	134 851,78 €
21	412	2135	23557	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	1 680,00 €
21	413	2135	20696	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	21 828,04 €
21	413	2135	20752	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	3 837,19 €
21	414	2135	27673	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	1 369,36 €
21	422	2135	20754	0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	33000	33000	0090006	54 878,55 €
21	422	2135	20755	0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	33000	33000	0090007	57 598,35 €
21	64	2135	20759	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	66 054,70 €
21	64	2135	22218	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	6 678,09 €
21	822	2135	20815	0086020-PARKING DE LA MAIRIE	35000	35000	0086020	4 000,00 €
21	822	2135	20816	009019-PARKING CHAMARS	35000	35000	009019	2 150,00 €
21	822	2135	22299	0092027-PARKING ALLENDE	35000	35000	0092027	23 898,96 €
21	822	2135	23620	004831-PARKINGS BEAUX-ARTS / CUSENIER	35000	35000	004831	4 987,10 €
		2135	Sous-total de la nature 2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS : 1 542 058,80 €					
21	824	2138	26411	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	30100	30100	004821A	709 200,00 €
		2138	Sous-total de la nature 2138 AUTRES CONSTRUCTIONS : 709 200,00 €					
21	814	2152	20809	0089040-EXTENSION ET MODERNISATION DU RESEAU ECLAIRAG	35000	35000	0089040	77 741,67 €
21	821	2152	20810	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	6 880,00 €
21	821	2152	20812	0087014-PLAN DE JALONNEMENT	35000	35000	0087014	14 250,96 €
21	821	2152	20813	0098001-CARREFOURS A FEUX MISE AUX NORMES	35000	35000	0098001	3 833,24 €
21	822	2152	19287	00508-DOMAINE DE LA VOIRIE	35000	35000	00508	14 312,50 €
21	822	2152	20822	009016-OUVRAGES D'ART	35000	35000	009016	310 439,22 €
21	822	2152	23512	005045-CONTRAT LOCAL SECURITE	30000	30000	005045	45 804,00 €
		2152	Sous-total de la nature 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE : 473 261,59 €					
21	824	21534	22180	0010019-FRAIS DE RACCORDEMENT EXTENSION RESEAU ELECTI	30100	30100	0010019	25 541,34 €
		21534	Sous-total de la nature 21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION : 25 541,34 €					
21	020	21538	15566	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	7 800,74 €
21	020	21538	15567	0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE BESANCON LUMIERE (L.U.M.I.)	10100	10100	0095069	19 800,00 €
		21538	Sous-total de la nature 21538 AUTRES RESEAUX : 27 600,74 €					

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Imputation			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21	020	2158	17037	00511-DOMAINES DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	22 333,06 €
21	026	2158	17236	00507-DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	311,00 €
21	211	2158	10246	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	31,00 €
21	412	2158	17239	00506-DOMAINES DES SPORTS	34000	34000	00506	1 700,00 €
21	823	2158	17244	00507-DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	19 255,58 €
		2158		Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 43 630,64 €				
21	312	2161	23375	002610-FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	10031	10031	002610	113 995,00 €
21	322	2161	23693	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	52200	52200	00509	20 467,56 €
		2161		Sous-total de la nature 2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART : 134 462,56 €				
21	321	2162	17587	0089032-OUVRAGES	45000	45000	0089032	4 726,19 €
21	322	2162	23694	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	52200	52200	00509	13 916,00 €
21	322	2162	23734	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	52300	52300	00509	4 875,00 €
		2162		Sous-total de la nature 2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES : 23 517,19 €				
21	324	2168	20849	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	42050	42050	00509	2 690,00 €
		2168		Sous-total de la nature 2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART : 2 690,00 €				
21	020	2182	17038	00511-DOMAINES DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	230 547,48 €
21	020	2182	27708	008025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	32000	32000	008025	49 941,26 €
		2182		Sous-total de la nature 2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT : 280 488,74 €				
21	020	2183	15576	0089019-BUREAUTIQUE	10100	10100	0089019	8 276,77 €
21	020	2183	15577	0096001-RESEAUX INFORMATIQUES	10100	10100	0096001	48 282,18 €
21	020	2183	19062	005041-MISE EN SECURITE ACCES BATIMENTS	10100	10100	005041	45 863,29 €
21	020	2183	23403	0097025-INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	10100	10100	0097025	10 099,80 €
21	110	2183	26378	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	116,79 €
21	212	2183	15582	002618-CARTABLE NUMERIQUE	10100	10100	002618	87 757,99 €
		2183		Sous-total de la nature 2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO. : 280 396,82 €				
21	020	2184	17107	00510-DOMAINES DE L'ADMINISTRATION	33000	33000	00510	17 090,81 €
21	023	2184	20895	009025-CONSEILS CONSULTATIFS D'HABITANTS	47053	47053	009025	32 000,00 €
21	213	2184	23510	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	9 491,51 €
21	251	2184	9630	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	6 308,32 €
21	321	2184	17589	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	45000	45000	00509	3 626,28 €
21	422	2184	24970	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	47030	47030	00509	187,20 €
21	64	2184	10500	00504-DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	9 249,47 €
		2184		Sous-total de la nature 2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER : 77 953,59 €				
21	020	2188	17040	00511-DOMAINES DU PARC AUTOMOBILE ET MATERIELS DIVERS	32000	32000	00511	128 910,38 €
21	020	2188	19163	003623-DEPENSES DE PROXIMITE	30000	30000	003623	50 000,00 €
21	112	2188	15609	00517-DOMAINES DE LA SECURITE	10500	10500	00517	43 075,00 €
21	211	2188	9627	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	2 513,50 €
21	212	2188	9628	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	867,59 €
21	212	2188	10249	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	707,00 €
21	213	2188	9629	00502-DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT	21100	21100	00502	2 811,60 €
21	251	2188	26437	0013012 - FONCTIONNEMENT NOUVELLE CUISINE CENTRALE	21100	21100	0013012	35 814,00 €
21	322	2188	23696	00509-DOMAINES DE LA CULTURE	52200	52200	00509	34 313,51 €
21	411	2188	15999	00506-DOMAINES DES SPORTS	20300	20300	00506	3 258,90 €
21	412	2188	16000	00506-DOMAINES DES SPORTS	20300	20300	00506	3 067,20 €
21	414	2188	16002	00506-DOMAINES DES SPORTS	20300	20300	00506	5 334,00 €
21	64	2188	10501	00504-DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE	44000	44000	00504	1 310,98 €
21	813	2188	17332	0087003-BORNES DE PROPRIETE ET DE NETTOIEMENT	35000	35000	0087003	9 097,20 €
21	823	2188	17245	00507-DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	2 336,20 €
21	830	2188	20414	003619-AGENDA 21	10003	10003	003619	38 708,86 €
		2188		Sous-total de la nature 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 362 125,92 €				

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
							Sous-total du chapitre 21 : 5 372 294,62 €	
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
23	823	2312	17251	003614-PARCS ET JARDINS CENTRE VILLE	34000	34000	003614	65 982,36 €
23	823	2312	17252	003615-PARCS ET JARDINS DE QUARTIERS	34000	34000	003615	210 961,38 €
23	823	2312	17253	003616-AMENAGEMENT VERSANT COLLINES	34000	34000	003616	4 541,00 €
23	823	2312	17254	005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	11 456,46 €
23	823	2312	17257	0087024-AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	34000	34000	0087024	14 817,40 €
23	823	2312	19281	006044-MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB/	34000	34000	006044	187 171,40 €
2312				a nature 2312 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 494 930,00 €				
23	020	2313	17112	005040-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX	33000	33000	005040	55 328,71 €
23	020	2313	20711	007016A-REORGANISATION CTM - SCHEMA DIRECTEUR	32000	32000	007016A	30 000,00 €
23	020	2313	22264	005040A-AMENAGEMENT LOCAUX MUNICIPAUX - REAMENAGEME	33000	33000	005040A	5 261,87 €
23	020	2313	26332	007016A - REORGANISATION CTM-SCHEMA DIRECTEUR	33000	33000	007016A	32 779,63 €
23	025	2313	17121	006045-MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	236 514,58 €
23	251	2313	23596	005046A-CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FABR	33000	33000	005046A	111 368,75 €
23	314	2313	27568	0014002 - REFECTION SALLE BATTANT	33000	33000	0014002	20 000,00 €
23	322	2313	17135	004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	87 797,63 €
23	323	2313	17142	005068-RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	91 091,81 €
23	324	2313	17150	0082020A-TRAVAUX EGLISE SAINTE MADELEINE - RESTAURATIO	33000	33000	0082020A	89 349,27 €
23	324	2313	20764	006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	134 074,02 €
23	324	2313	22272	006044E-VAUBAN - CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	39 919,63 €
23	324	2313	23597	0011005-MAISON VICTOR HUGO	33000	33000	0011005	73 047,94 €
23	324	2313	24987	0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	33000	33000	0012010	16 984,20 €
23	324	2313	25132	006044G - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 63	33000	33000	006044G	26 510,56 €
23	324	2313	25133	006044F - VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI BASTION 62	33000	33000	006044F	126 008,92 €
23	324	2313	25134	006044H - VAUBAN-CITADELLE FRONT SECOURS PASSAGE DEMI	33000	33000	006044H	10 000,00 €
23	324	2313	25210	0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	34000	34000	0012010	77 363,49 €
23	324	2313	26446	006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUE	33000	33000	006044	85 000,00 €
23	324	2313	26448	0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : A	33000	33000	0013014	50 000,00 €
23	324	2313	27567	0014005 - REHABILITATION TOUR DE LA PELOTE	33000	33000	0014005	18 166,01 €
23	412	2313	20765	009002-STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	186 711,63 €
23	412	2313	25030	009002 - STADE DE RUGBY ORCHAMPS	30300	30300	009002	6 700,28 €
23	412	2313	27597	009002A - STADE DE RUGBY ORCHAMPS - TERRAIN SYNTHETIQU	30300	30300	009002A	4 500,00 €
23	413	2313	27796	0012006 - RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	30900	30900	0012006	193 000,00 €
23	414	2313	22204	007713-REFECTION COMPLEXE SPORTIF ROSEMONT	30300	30300	007713	49 325,08 €
23	414	2313	23561	0010002-PATINOIRE LA FAYETTE - REMISE NORMES INSTALLATIC	30900	30900	0010002	21 858,38 €
23	422	2313	22278	007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	295 948,27 €
23	521	2313	22279	0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	33000	33000	0010007	64 723,44 €
23	822	2313	23540	006016A-CITE DES ARTS - REAMENAGEMENT AVENUE GAULARD	30300	30300	006016A	23 936,98 €
23	824	2313	16870	003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30300	30300	003606	8 323,63 €
23	824	2313	16872	006006-ACCOMPAGNEMENT AU RENOUVELLEMENT URBAIN - PR	30300	30300	006006	29 309,39 €
23	824	2313	19225	008025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	30300	30300	008025	12 899,32 €
23	824	2313	20639	006015-PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	1 293 574,97 €
23	824	2313	20669	003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	391 220,05 €
23	824	2313	20772	008018-RESTAURATION QUAI VAUBAN	33000	33000	008018	168 630,77 €
23	824	2313	22182	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	11 407,33 €
23	824	2313	22207	008025A-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEVA	30300	30300	008025A	82 548,22 €
23	824	2313	22208	008025B-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - ENTREE C	30300	30300	008025B	6 159,40 €
23	824	2313	23544	003605M-PRU PLANOISE - ILOT OUEST	30300	30300	003605M	440 381,72 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé		Gest.	Util.	Opération	
23	824	2313	23546	008025D-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - AVENUE I		30300	30300	008025D	1 369,42 €
23	824	2313	23624	008025R-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - PONT ET		35000	35000	008025R	5 167,32 €
23	824	2313	24937	003605J-PRU PLANOISE - LIAISON ILE-DE-FRANCE / COLOGNE ET		30300	30300	003605J	42 942,21 €
23	824	2313	25051	00612 - AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES		33000	33000	00612	3 822,00 €
23	824	2313	25056	0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES		34000	34000	0012005	1 720,00 €
23	824	2313	25060	0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES		35000	35000	0012005	78 738,80 €
23	824	2313	25111	0012002 - CHEMIN DES MONTARMOTS-AMENAGEMENT DE VOIRIE		30300	30300	0012002	11 151,49 €
23	824	2313	25112	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON		30300	30300	004821A	89 318,78 €
23	824	2313	25211	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX		33000	33000	0095010	36 835,68 €
23	824	2313	26357	0013009 - ACCES CITADELLE		30300	30300	0013009	3 377,52 €
23	824	2313	26410	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON		33000	33000	004821A	35 411,85 €
23	824	2313	26430	0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES		33000	33000	0012005	1 874,85 €
23	824	2313	26438	0010001 - ZAC PORTE DE VESOUL		30300	30300	0010001	100 000,00 €
23	824	2313	26439	0095010A - PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA		30300	30300	0095010A	50 000,00 €
23	824	2313	27706	008025 - AMENAGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT TCSP		35000	35000	008025	2 027,02 €
23	93	2313	16999	003613-ENERGIES RENOUVELABLES		30900	30900	003613	69 000,02 €
23	93	2313	25118	0012019 - CHAUFFERIE BOIS MALLARME		30900	30900	0012019	84 637,12 €
		2313		Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 5 325 119,96 €					
23	822	2315	16866	0098806-PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN		30300	30300	0098806	50 099,62 €
23	822	2315	17367	0098806-PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN		35000	35000	0098806	14 614,00 €
23	822	2315	23622	0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES		35000	35000	0010007	8 624,58 €
23	824	2315	16781	0099007-ZAC ILOT PASTEUR		30100	30100	0099007	200 000,00 €
23	824	2315	16875	004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME		30300	30300	004813	16 742,31 €
23	824	2315	17369	004816-MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE		35000	35000	004816	2 880,00 €
23	824	2315	22183	006016-CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE - PORT FLUVIAL		30100	30100	006016	119 457,22 €
23	824	2315	22209	006031-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS		30300	30300	006031	327 359,84 €
23	824	2315	23549	003603A-GARE VIOTTE - DEPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS		30300	30300	003603A	13 420,66 €
23	824	2315	24939	003603D-GARE VIOTTE - AMENAGEMENTS VOIES PERIPHERIQUE		30300	30300	003603D	5 724,37 €
23	824	2315	25215	0012021 - AMENAGEMENT PLACE VICTOR HUGO		30300	30300	0012021	6 971,00 €
		2315		tal de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 765 893,60 €					
23	322	2318	27648	005068 - RESERVES COMMUNES DES MUSEES		52200	52200	005068	95 727,60 €
		2318		Sous-total de la nature 2318 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS : 95 727,60 €					
23				Sous-total du chapitre 23 : 6 681 671,16 €					
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT									14 949 027,13 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Imputation						Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
13	020	1321	25093	006032E	- RAMGT HDV - TOITURE ET TRAVAUX FACADES	33000	33000	006032E	16 318,73 €
13	323	1321	17079	005068	- RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	120 000,00 €
13	324	1321	22232	006044D	- VAUBAN - CITADELLE FRONT ST ETIENNE MUR ESCARP	33000	33000	006044D	40 000,00 €
13	324	1321	22235	0082020A	- TRAVAUX EGLISE SAINTE MADELEINE - RESTAURATION	33000	33000	0082020A	87 959,95 €
13	324	1321	23575	006044E	- VAUBAN - CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	59 927,24 €
13	324	1321	24944	006044L	- VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	23 378,59 €
13	324	1321	25264	0096025	- BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	11 705,08 €
13	412	1321	26376	009002	- STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	80 000,00 €
13	823	1321	22282	0010011	- LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	68 788,46 €
13	93	1321	26371	0012019	- CHAUFFERIE BOIS MALLARME	30900	30900	0012019	553 946,70 €
		1321	1 de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 1 062 024,75 €						
13	025	1322	27761	006045	- MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	243 935,00 €
13	322	1322	27772	0011001	- EP CITADELLE PATRIMOINE MONDIAL	33000	33000	0011001	21 810,00 €
13	324	1322	22237	006044D	- VAUBAN - CITADELLE FRONT ST ETIENNE MUR ESCARP	33000	33000	006044D	20 805,38 €
13	324	1322	25046	006044E	- VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	36 191,12 €
13	422	1322	27773	007038B	- PÔLE DES TILLEULS REHABILITATION	33000	33000	007038B	303 604,00 €
13	824	1322	26299	003605I	- PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	63 600,00 €
13	824	1322	27760	006031	- LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	100 000,00 €
13	824	1322	27762	003605N	- PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	83 400,00 €
13	824	1322	27763	004813	- OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	33 400,00 €
13	824	1322	27764	003605M	- PRU PLANOISE-ILOT OUEST	30300	30300	003605M	58 400,00 €
		1322	Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS : 965 145,50 €						
13	322	1323	27774	0011001	- EP CITADELLE PATRIMOINE MONDIAL	33000	33000	0011001	14 540,00 €
13	324	1323	23578	006044D	- VAUBAN - CITADELLE FRONT ST ETIENNE MUR ESCARP	33000	33000	006044D	10 463,00 €
13	324	1323	23580	0082020A	- TRAVAUX EGLISE SAINTE MADELEINE - RESTAURATION	33000	33000	0082020A	38 630,00 €
13	324	1323	25047	006044E	- VAUBAN-CITADELLE FRONT ROYAL DEMI LUNE 61	33000	33000	006044E	31 688,00 €
13	823	1323	23605	0087024	- AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX	34000	34000	0087024	36 145,00 €
13	824	1323	25048	003605I	- PRU PLANOISE-SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	9 319,00 €
		1323	Sous-total de la nature 1323 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS : 140 785,00 €						
13	823	1327	25095	0010011	- LUTTE CONTRE LA RENOUVEE DU JAPON	34000	34000	0010011	47 675,53 €
		1327	1327 SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFERABLES - BUDGET COMMUNAUTAIRE FONDS STRUCTURELS : 47 675,53 €						
13	64	1328	26361	00504	- DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	15 000,00 €
13	823	1328	19278	005038	- PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	70 228,64 €
13	824	1328	16715	003606	- PRU CLAIRS SOLEILS	30100	30100	003606	156 090,80 €
13	824	1328	23534	003605I	- PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	492 381,62 €
13	824	1328	27591	003605K	- PRU PLANOISE-RUE DE COLOGNE	30100	30100	003605K	132 066,20 €
13	824	1328	27592	003605J	- PRU PLANOISE - LIAIS IDF/COLOGNE COLLEGE	30300	30300	003605J	202 300,00 €
		1328	Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 1 068 087,26 €						
13	Sous-total du chapitre 13 : 3 283 698,04 €								
Imputation						Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
16	01	1641	15881	EMPRUNTS EN EUROS		20200	20200		10 690 878,00 €
		1641	Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 10 690 878,00 €						
16	Sous-total du chapitre 16 : 10 690 878,00 €								
Imputation						Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
27	213	27636	23511	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES		21100	21100		150 000,00 €
		27636	Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €						
27	Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €								
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									14 124 576,04 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire 2015

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014**

Budget BUDGET EAU
Section INVESTISSEMENT
Sens DEPENSE

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20		2031	13565	00E8017-BARRAGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A PI	36100	36100	00E8017	9 954,00 €
20		2031	14574	00E95017-PERIMETRE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	15 300,00 €
20		2031	14575	00E512 - DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	16 630,00 €
		2031		<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 41 884,00 €</i>				
20		2051	12546	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	279,66 €
		2051		<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES : 279,66 €</i>				
20				<i>Sous-total du chapitre 20 : 42 163,66 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21		21311	7381	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	37 575,83 €
		21311		<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 37 575,83 €</i>				
21		21351	7382	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	23 200,00 €
		21351		<i>Sous-total de la nature 21351 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CONST. : 23 200,00 €</i>				
21		21531	7384	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	2 422,25 €
21		21531	7385	00E6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36100	36100	00E6004	19 431,83 €
21		21531	9491	00E9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	79 912,52 €
		21531		<i>Sous-total de la nature 21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU : 101 766,60 €</i>				
21		2154	7386	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	19 575,03 €
		2154		<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 19 575,03 €</i>				
21		21561	7387	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	2 860,00 €
		21561		<i>Sous-total de la nature 21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION : 2 860,00 €</i>				
21		2182	7388	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	50 131,05 €
		2182		<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 50 131,05 €</i>				
21		2183	7389	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	2 734,85 €
		2183		<i>Sous-total de la nature 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE : 2 734,85 €</i>				
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 237 843,36 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
23		2315	7393	00E4804-MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY	36100	36100	00E4804	631 119,91 €
23		2315	7395	00E5004-ADDUCTION D'EAU DE NOVILLARS	36100	36100	00E5004	7 078,30 €
23		2315	7404	00E94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	36100	36100	00E94034	79 168,40 €
23		2315	7405	00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	36 052,00 €
23		2315	7406	00E96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE	36100	36100	00E96047	93 350,00 €
23		2315	8465	00E85701-GESTION CENTRALISEE DES INSTALLATIONS	36100	36100	00E85701	4 340,00 €
23		2315	11518	00E8025L-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - TRISTAN	30300	30300	00E8025L	6 992,41 €
23		2315	13567	00E13011 - TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS	36100	36100	00E13011	100 000,00 €
		2315		<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 958 101,02 €</i>				
23				<i>Sous-total du chapitre 23 : 958 101,02 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								1 238 108,04 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé	Gest.	Util.	Opération		
13		13111	7361	00E5002-RENOVATION DES BRANCHEMENTS PLOMB	36100	36100	00E5002	27 440,00 €	
13		13111	7363	00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	23 420,00 €	
		13111		<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AGENCE DE L'EAU : 50 860,00 €</i>					
13		1315	7365	00E94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	36100	36100	00E94034	38 000,83 €	
		1315		<i>Sous-total de la nature 1315 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES : 38 000,83 €</i>					
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 88 860,83 €</i>					
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé	Gest.	Util.	Opération		
16		1641	7369	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	560 000,00 €	
		1641		<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 560 000,00 €</i>					
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 560 000,00 €</i>					
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									648 860,83 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20		2031	11595	00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	4 200,00 €
20		2031	11596	00A85801-PLAN D'EPANDAGE DES BOUES	36200	36200	00A85801	11 440,00 €
20		2031	14651	00A14008 - PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT	36200	36200	00A14008	20 050,00 €
20		2031	14657	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	5 791,00 €
		2031		<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 41 481,00 €</i>				
20		2051	12605	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	559,32 €
		2051		<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES : 559,32 €</i>				
20				<i>Sous-total du chapitre 20 : 42 040,32 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21		21311	13635	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	10 925,73 €
		21311		<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 10 925,73 €</i>				
21		21351	10567	00A86800-TRAVAUX NEUFS - GROSSES REPARATIONS A LA STAT	36200	36200	00A86800	15 436,80 €
21		21351	11598	00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	217 262,63 €
21		21351	12614	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	2 614,68 €
		21351		<i>Sous-total de la nature 21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION : 235 314,11 €</i>				
21		21532	9527	00A9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	30300	30300	00A9003	15 702,21 €
21		21532	9538	00A6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36200	36200	00A6004	27 980,35 €
21		21532	9540	00A9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36200	36200	00A9003	253 400,32 €
		21532		<i>Sous-total de la nature 21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : 297 082,88 €</i>				
21		2154	7437	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	63 634,65 €
		2154		<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 63 634,65 €</i>				
21		2182	7439	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	3 956,40 €
		2182		<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 3 956,40 €</i>				
21		2183	7440	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	1 861,00 €
		2183		<i>Sous-total de la nature 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE : 1 861,00 €</i>				
21		2184	7441	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	249,85 €
		2184		<i>Sous-total de la nature 2184 MOBILIER : 249,85 €</i>				
21				<i>Sous-total du chapitre 21 : 613 024,62 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
23		2315	7345	00A94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30300	30300	00A94034	188 062,12 €
23		2315	7346	00A96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE	30300	30300	00A96047	70 000,00 €
23		2315	7450	00A89117-TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU	36200	36200	00A89117	50 215,04 €
23		2315	10553	00A8025A-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV	30300	30300	00A8025A	10 388,74 €
23		2315	10554	00A8025F-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BASSIN I	30300	30300	00A8025F	189 836,52 €
23		2315	10569	00A8025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	36200	36200	00A8025	94 004,28 €
23		2315	11576	00A8025L-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - TRISTAN	30300	30300	00A8025L	46 000,00 €
23		2315	14653	00A14009 - PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION	36200	36200	00A14009	269 845,29 €
		2315		<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 918 351,99 €</i>				
23				<i>Sous-total du chapitre 23 : 918 351,99 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								1 573 416,93 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
13		13111	12612	00A8025F	TCSP - BASSIN MERMOZ	30300	30300	00A8025F	216 398,00 €
		13111			<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 216 398,00 €</i>				
13		1315	12610	00A94034	ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE	30300	30300	00A94034	90 177,00 €
		1315			<i>Sous-total de la nature 1315 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES : 90 177,00 €</i>				
13					<i>Sous-total du chapitre 13 : 306 575,00 €</i>				
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
16		1641	13643	00A89117	TRAVAUX NEUFS, REHABILITATION RESEAU	36200	36200	00A89117	287 968,00 €
		1641			<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 287 968,00 €</i>				
16					<i>Sous-total du chapitre 16 : 287 968,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									594 543,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21		2128	7289	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	11 619,20 €
		2128		<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 11 619,20 €</i>				
21		2152	7292	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	167,70 €
		2152		<i>Sous-total de la nature 2152 IMMOB. CORPORELLES - INSTALLATIONS DE VOIRIE : 167,70 €</i>				
21		2158	7293	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	3 086,44 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 3 086,44 €</i>				
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 14 873,34 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT								14 873,34 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
				Libellé		Gest.	Util.	Opération	
27		276358	10050	00M10009	CESSION TERRAINS AU SYBERT	30100	30100	00M10009	66 199,00 €
		276358			<i>Sous-total de la nature 276358 CREANCES SUR DES AUTRES GROUPEMENTS :</i>				66 199,00 €
27									<i>Sous-total du chapitre 27 :</i> 66 199,00 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT									66 199,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
27		276358	10051	00M10009	CESSION TERRAINS AU SYBERT	30100	30100	00M10009	66 199,00 €
		276358			<i>Sous-total de la nature 276358 CREANCES SUR DES AUTRES GROUPEMENTS : 66 199,00 €</i>				
27									<i>Sous-total du chapitre 27 : 66 199,00 €</i>
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT									66 199,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté	
				Libellé		Gest.	Util.	Opération		
23		2313	3102	00C2605-CHAUFFERIE BOIS CHAUFFAGE URBAIN		30900	30900	00C2605	35 293,88 €	
23		2313	6186	00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE		30900	30900	00C10003	1 406 141,09 €	
		2313		<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 1 441 434,97 €</i>						
23		2315	3107	00C3605-PRU PLANOISE		30900	30900	00C3605	305 566,61 €	
23		2315	3109	00C5057-ADAPTATION CONFORMITE (30 ans)		30900	30900	00C5057	740 898,45 €	
23		2315	3111	00C6794-ADAPTATION CONFORMITE (15 ANS)		30900	30900	00C6794	61 908,00 €	
23		2315	3115	00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN		30900	30900	00C94034	149 485,66 €	
23		2315	5178	00C8025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP		30900	30900	00C8025	5 112,00 €	
		2315		<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 1 262 970,72 €</i>						
23				<i>Sous-total du chapitre 23 : 2 704 405,69 €</i>						
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT									2 704 405,69 €	

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13		1311	6181 00C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN		30900	30900	00C94034	940 500,00 €
13		1311	7191 00C3605-PRU PLANOISE		30900	30900	00C3605	195 000,00 €
13		1311	8197 00C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE		30900	30900	00C10003	2 186 015,10 €
		1311	<i>Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT : 3 321 515,10 €</i>					
13		1313	9212 CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE		30900	30900	00C10003	160 000,00 €
		1313	<i>Sous-total de la nature 1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS : 160 000,00 €</i>					
13		1318	3084 00C3605-PRU PLANOISE		30900	30900	00C3605	48 739,88 €
13		1318	6185 00C10008-FRAIS RACCORDEMENT CHAUFFAGE URBAIN		30900	30900	00C10008	54 456,94 €
		1318	<i>Sous-total de la nature 1318 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES : 103 196,82 €</i>					
13	<i>Sous-total du chapitre 13 : 3 584 711,92 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16		1641	8208 00C10003 - CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE		30900	30900	00C10003	387 714,00 €
		1641	<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 387 714,00 €</i>					
16	<i>Sous-total du chapitre 16 : 387 714,00 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
27		2762	3119 00C5059-CHAUFFAGE URBAIN		30900	30900	00C5059	430 014,00 €
		2762	<i>Sous-total de la nature 2762 CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE T.V.A. : 430 014,00 €</i>					
27	<i>Sous-total du chapitre 27 : 430 014,00 €</i>							
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT							4 402 439,92 €	

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
011		605	7048		ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		61 249,12 €
		605			<i>Sous-total de la nature 605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 61 249,12 €</i>				
011					<i>Sous-total du chapitre 011 : 61 249,12 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT									61 249,12 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015			7047 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		66 198,54 €
		7015			<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 66 198,54 €</i>				
70					<i>Sous-total du chapitre 70 : 66 198,54 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT									66 198,54 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
011		605		6041	MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		109 793,82 €
		605			<i>Sous-total de la nature 605 MATERIELS EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 109 793,82 €</i>				
011		608		6042	FRAIS ACCESSOIRES	30300	30300		1 880,00 €
		608			<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES : 1 880,00 €</i>				
011					<i>Sous-total du chapitre 011 : 111 673,82 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT									111 673,82 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA THOMAS EDISON
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015			6040 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		212 887,00 €
		7015			<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 212 887,00 €</i>				
70					<i>Sous-total du chapitre 70 : 212 887,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT									212 887,00 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
011		6045		1003	ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMEN.	30300	30300		10 000,00 €
		6045		<i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER) :</i>					10 000,00 €
011		605		1004	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		113 249,33 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX :</i>					113 249,33 €
011		608		1005	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	30300	30300		10 000,00 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT :</i>					10 000,00 €
011				<i>Sous-total du chapitre 011 :</i>					133 249,33 €
TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT									133 249,33 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2015
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 014

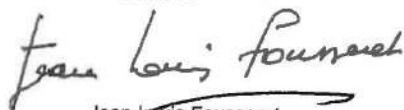
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libellé	Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015			1002 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		495 900,00 €
		7015			<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 495 900,00 €</i>				
70					<i>Sous-total du chapitre 70 : 495 900,00 €</i>				
TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT									495 900,00 €

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014**

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	14 949 027,13
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	1 238 108,04
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	1 573 416,93
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	14 873,34
BUDGET CHAMPS MONTANTS	INVESTISSEMENT	66 199,00
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	2 704 405,69
Sous-total INVESTISSEMENT		20 546 030,13
ZONE D'ACTIVITES CHAMPS MONTANTS	FONCTIONNEMENT	61 249,12
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	111 673,82
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	133 249,33
Sous-total FONCTIONNEMENT		306 172,27
TOTAL GENERAL		20 852 202,40

Besançon, le - 8 JAN. 2015
M. le Maire,



Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,



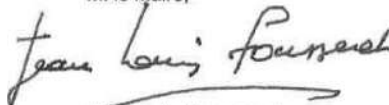
Monique BAUDRAS

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014**

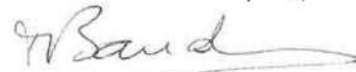
INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	14 124 576,04
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	648 860,83
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	594 543,00
BUDGET CHAMPS MONTANTS	INVESTISSEMENT	66 199,00
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	4 402 439,92
	Sous-total INVESTISSEMENT	19 836 618,79
ZONE D'ACTIVITES CHAMPS MONTANTS	FONCTIONNEMENT	66 198,54
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	FONCTIONNEMENT	212 887,00
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	495 900,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	774 985,54
	TOTAL GENERAL	20 611 604,33

Besançon, le - 6 JAN. 2016
M. le Maire,



Jean-Louis Fousseret
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Madame la Cheffe de Service Comptable,



Monique BAUDRAS

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE
BUDGET PRIMITIF 2015**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 30/03/2015	
Résultat de fonctionnement 2014	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	-179 696.78
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	239 591.87
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	59 895.09
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2014</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	61 332.92
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Excédent d'investissement F=D+E	61 332.92
REPRISE ANTICIPEE =C=G+H	59 895.09
1) Prévision en R001 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	61 332.92
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	59 895.09
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00



Etabli le 29 janvier 2015

Le Maire,

J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact

Besançon le 03 FEV. 2015

La Cheffe de Service Comptable,

M. BAUDRAS

(1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2014

	RESULTAT DE L'EXERCICE		Résultat ou solde (A)*
	Dépenses	Recettes	
TOTAL DU BUDGET	406 913.17	528 141.18	121 228.01
Fonctionnement	406 462.75	226 765.97	-179 696.78
Investissement	450.42	25 604.42	25 154.00
002 Résultat reporté N-1		239 591.87	239 591.87
001 Solde d'investissement N-1		36 178.92	36 178.92

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	129 840.87	66 245.13	
012	Charges de personnel et frais assimilés	344 050.00	313 689.97	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 554.00	22 480.58	
65	Autres charges de gestion courante	100.00	0.07	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	4 147.00	4 047.00	
TOTAL		500 791.87	406 462.75	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2014

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT DEFICIT
			121 228.01
			59 895.09
			61 332.92

T
F
I

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	239 591.87	239 591.87	
013	Atténuations de charges	500.00	875.83	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	246 500.00	211 690.14	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	14 200.00	14 200.00	
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		500 791.87	466 357.84	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2014

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00	450.42	
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	41 915.92		
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		61 915.92	450.42	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2014

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1	36 178.92	36 178.92	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 554.00	22 480.58	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 183.00	3 123.84	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		61 915.92	61 783.34	



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fousseret

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le **03 FEV. 2015**
La Cheffe de Service Comptable,



M. Baudras
M. BAUDRAS

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS
BUDGET PRIMITIF 2015**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 30/03/2015	
Résultat de fonctionnement 2014	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	-26 093.95
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	26 093.95
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2014</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	4 949.42
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	4 949.42

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2014 un besoin d'autofinancement de 4 949,42 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fousseret

J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact

Besançon le **03 FEV. 2015**

La Cheffe de Service Comptable,

M. Baudras

M. BAUDRAS



(1) Indiquer l'origine : emprunt :€, subvention :€ ou autofinancement :€

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2014

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	57 137.32	52 187.90
Fonctionnement	26 093.95	-4 949.42
Investissement		-26 093.95
002 Résultat reporté N-1	26 093.95	26 093.95
001 Solde d'investissement N-1	26 093.95	26 093.95
	31 043.37	-31 043.37

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	61 249.12		61 249.12
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues	4 949.42		
023	Virement à la section d'investissement	26 093.95	26 093.95	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		92 292.49	26 093.95	61 249.12

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2014

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT
127 448.12	132 397.54	4 949.42	
61 249.12	66 198.54	4 949.42	4 949.42
66 199.00	66 199.00		-4 949.42

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	26 093.95	26 093.95	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	66 198.54		66 198.54
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		92 292.49	26 093.95	66 198.54

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2014

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	31 043.37	31 043.37	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations	66 199.00		66 199.00
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		97 242.37	31 043.37	66 199.00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - EXECUTION DU BUDGET 2014

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	4 949.42		
024	Produits des cessions d'immobilisations		26 093.95	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 093.95		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières	66 199.00		66 199.00
TOTAL		97 242.37	26 093.95	66 199.00



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fournel

J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le 03 FFV 2015
La Cheffe de Service Comptable,

M. Baudras

M. BAUDRAS

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON
BUDGET PRIMITIF 2015**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 30/03/2015	
Résultat de fonctionnement 2014	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	-3 957.80
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	3 957.80
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2014</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	101 213.18
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	101 213.18

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2014 un besoin d'autofinancement de 101 213,18 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fousseret

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le **03 FEV. 2015**
La Cheffe de Service Comptable,

M. Baúdras

M. BAÚDRAS



- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2014

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	109 128.78	7 915.60
Fonctionnement	3 957.80	-3 957.80
Investissement		3 957.80
002 Résultat reporté N-1		3 957.80
001 Solde d'investissement N-1	105 170.98	-105 170.98

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	111 673.82		111 673.82
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	101 213.18		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 957.80	
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		216 844.80	3 957.80	111 673.82

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2014

RESTES A REALISER		Solde (B)*	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes		EXCEDENT	DEFICIT
T	111 673.82	212 887.00	101 213.18	
F	111 673.82	212 887.00	101 213.18	101 213.18
I				-101 213.18

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 957.80	3 957.80	
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	212 887.00		212 887.00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		216 844.80	3 957.80	212 887.00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2014

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	105 170.98	105 170.98	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		105 170.98	105 170.98	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2014

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	101 213.18		
024	Produits des cessions d'immobilisations		3 957.80	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 957.80		
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		105 170.98	3 957.80	



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fournet

J.L. FOUSSERET
Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact.

Besançon le **03 FEV. 2015**
La Cheffe de Service Comptable,



M. Baudras

M. BAUDRAS

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES
BUDGET PRIMITIF 2015**

**REPRISE ANTICIPEE
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 30/03/2015	
Résultat de fonctionnement 2014	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0.00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2014</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-362 650.67
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>de fonctionnement 2014 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	362 650.67

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2014 un besoin d'autofinancement de 362 650,67 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fousseret
J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact

Besançon le **03 FEV. 2015**
La Cheffe de Service Comptable,

M. Baudras

M. BAUDRAS

(1) Indiquer l'origine : emprunt :€, subvention :€ ou autofinancement :€

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2014

	RESULTAT DE L'EXERCICE		Résultat ou solde (A)*
	Dépenses	Recettes	
TOTAL DU BUDGET	385 941.17	23 290.50	-362 650.67
Fonctionnement	16 616.50	16 616.50	
Investissement	9 942.50	6 674.00	-3 268.50
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1	359 382.17		-359 382.17

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	143 191.83	9 942.50	133 249.33
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues	362 650.67	6 674.00	
023	Virement à la section d'investissement	6 674.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
TOTAL		512 516.50	16 616.50	133 249.33

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2014

RESTES A REALISER		Solde (B)*	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes		EXCEDENT	DEFICIT
T	133 249.33	495 900.00	362 650.67	
F	133 249.33	495 900.00	362 650.67	
I				-362 650.67

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges	9 942.50	9 942.50	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	495 900.00		495 900.00
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	6 674.00	6 674.00	
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		512 516.50	16 616.50	495 900.00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2014

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	359 382.17	359 382.17	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 942.50	9 942.50	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		369 324.67	369 324.67	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2014

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	362 650.67		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 674.00	6 674.00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		369 324.67	6 674.00	



Etabli le 29 janvier 2015
Le Maire,

Jean Louis Fousseret

J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Certifié exact
Besançon le **03 FEV 2015**
La Cheffe de Service Comptable,

M. Baudras

M. BAUDRAS

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

1 - Services publics industriels et commerciaux

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

** Service de l'Eau*

- gestion financière : 3.3 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 19.0 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 35.0 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 27.2 %
- mise à disposition locaux et parking : 15.3 %
- études et suivi de chantiers : 0.2 %

** Service de l'Assainissement*

- gestion financière : 5.0 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 13.3 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 28.1 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 32.3 %
- mise à disposition locaux et parking : 10.0 %
- études et suivi de chantiers : 11.3 %

** Service du chauffage urbain*

- prestations administratives et financières : 20.5 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 8.2 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 71.3 %

2 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour le budget Forêts, par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Pour le budget Archéologie préventive, la contribution est actualisée chaque année suivant des éléments tirés notamment de la comptabilité analytique de la Ville.

** Service Forêts*

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : 65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : 35 %.

** Service Archéologie préventive*

- prestations administratives et financières : 25.7 %
- charges générales et services centraux : 12.4 %
- gestion du personnel : 52.0 %
- prestations techniques : 9.9 %

3 – Contribution du service Assainissement au Service Eau

Une contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ces deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 80.0 %
- gestion du personnel : 6.2 %
- charges des services centraux : 13.8 %

«M. LE MAIRE : Ce budget est un moment important, on le dit chaque année mais cela reste toujours vrai, il a été préparé intégralement par la nouvelle équipe municipale puisqu'en 2014 nous avons voté le budget dès le mois d'avril. J'en profite donc pour saluer le travail remarquable accompli par les élus de l'équipe municipale et par les services ; un grand merci aux services qui nous ont permis de construire avec les élus un BP solide, sérieux, réaliste et ambitieux. Cela se fait, vous le savez, dans un contexte très compliqué. C'est aussi en cela que ce BP est inédit car de nouveaux paramètres sont apparus. Pour Besançon, comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, 2015 est un véritable tournant car l'effort demandé, même si nous le comprenons et l'acceptons sur le principe, nous imposent des contraintes financières accrues en terme de baisse des dotations et de délais d'application. En ce qui me concerne avec un certain nombre d'associations nationales dans lesquelles je milite, nous continuons à demander à ce que cet effort soit étalé dans le temps. Il est vrai que pour l'instant nous n'avons pas été entendus, je ne désespère pas cependant que nous puissions l'être dans les semaines à venir mais je n'ai bien sûr aucune certitude par rapport à cela ! Donc ces difficultés nous imposent des contraintes financières accrues en terme de baisses des dotations et de délais d'application. Cela a rendu, vous le savez, nos travaux très complexes et a nécessité du pragmatisme, de la créativité, de la transversalité et un esprit combattif mais combattif pour la bonne cause, combattif pour notre territoire.

Ce budget 2015 c'est une réponse équilibrée aux enjeux actuels et de demain et aux niveaux locaux et nationaux. Nous sommes par ailleurs dans un contexte territorial en devenir et chacun connaît ici notre mobilisation, en tout cas la mienne, je vous en avais fait part à plusieurs reprises et pour vous j'en suis persuadé aussi, pour que Besançon trouve toute sa place dans la future grande Région Franche-Comté - Bourgogne.

Par ailleurs, alors que la loi NOTRe est en cours de débat au Parlement, nous anticipons en accélérant des rapprochements avec l'Agglomération et en réfléchissant collectivement sur les compétences des uns et des autres pour un territoire qui sera un territoire plus fort et plus rassemblé. Mais il faut le dire c'est que plus que jamais le rétablissement des comptes publics qui s'impose à tous. Vous avez là l'augmentation de la dette en graphique qui montre bien que nous devons absolument rétablir cet équilibre. L'évolution de la dette publique selon nos termes est à ce titre donc significative. Depuis 2002, la dette publique s'est accrue de près de 900 milliards d'euros, et en 2014, compte tenu de la lourdeur et de l'inertie propres au budget de l'Etat, cette tendance ne s'inverse pas encore pour la dette publique qui est proche désormais de 95 %. Mais les premiers résultats se font en revanche sentir sur le déficit public qui diminue à la fois par rapport à 2013 de 4,1 % et par rapport aussi aux prévisions. Je pense que tous ensemble nous pouvons espérer que ce mouvement se confirme et s'amplifie en 2015. Nous restons mobilisés aujourd'hui pour rappeler la nécessité de préserver l'investissement local car l'investissement local c'est de l'emploi et c'est de l'emploi local, mais aussi de réussir la réforme de la DGF et de la péréquation prévue pour 2016 avec une concertation indispensable des acteurs locaux. Le 3 mars, le Premier Ministre a d'ailleurs annoncé la mise en place d'un groupe de travail participatif sur les finances du bloc communal. Cela dit, nous sommes tous lucides, la baisse des dotations de l'Etat est actée, elle est de 3,2 millions d'euros pour 2015 pour Besançon.

Nous avons donc un budget à construire et nous devons aller résolument de l'avant. Je le disais tout à l'heure, la construction du budget 2015 a été complexe mais malgré le tassement des recettes, malgré toutes ces difficultés, malgré toutes ces contraintes, le BP 2015 est un budget d'action et un budget ambitieux. Alors c'est quoi l'action ? L'action pour nous c'est d'abord ne pas renoncer à nos engagements. Le premier d'entre eux, l'engagement que j'ai pris avec mes équipiers, était de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe ; nous nous y tenons. Malgré le changement de contexte financier depuis avril 2014, les taux, nous en parlerons tout à l'heure, resteront stables en 2015, ils le sont d'ailleurs depuis 2011 et même depuis 2009 pour la taxe d'habitation, la part communale des taux n'a pas augmenté et depuis 2011 pour le foncier bâti. Donc ce n'est pas quelque chose de nouveau qui est lié à la situation actuelle, c'est un engagement de l'ancienne équipe, un engagement de la nouvelle équipe. Je tenais à le rappeler parce qu'on l'oublie facilement.

L'action c'est aussi de poursuivre malgré le resserrement des ressources, la mise en œuvre de notre plan de mandat pour lequel les Bisontines et les Bisontins nous ont accordé leur confiance mais aussi la déclinaison de nos priorités politiques. Celles-ci sont au nombre de 4 en 2015 : la sécurité et la tranquillité publique, l'éducation et la jeunesse, notamment mais pas seulement en réussissant la réforme

des rythmes scolaires mais en allant au-delà, la politique de la ville et la cohésion sociale autour du CCAS. Nous préservons en 2015 les moyens qui y sont consacrés. Deux gros autres objectifs transversaux qui se complètent et s'enrichissent mutuellement ont aussi guidé la construction de ce budget : la proximité d'une part et le bien-vivre ensemble d'autre part pour être au plus près des besoins des habitants, et aussi le développement et l'attractivité du territoire en intégrant les enjeux du Développement Durable. Notre programme d'investissement, je l'ai dit, ce sont des emplois. C'est un levier essentiel. Je rappelle que notre prospective avant l'annonce de ces réductions de dotations prévoyait un retour à un niveau normalisé de 35 millions d'euros, c'est ce que nous avons prévu ces dernières années. Après le déploiement d'un effort exceptionnel pendant le mandat précédent nous avons investi jusqu'à, vous le savez, 50 millions d'euros, même 54 les dernières années, ce qui était beaucoup plus que prévu. Donc nous avons prévu 35, nous avons actualisé ce niveau à 32 millions d'euros, bien sûr c'est une baisse de 3 millions d'euros mais cette baisse a été limitée d'autant que les dépenses d'investissement et d'équipement du budget annexe augmentent parallèlement de près de 2 millions d'euros, ce qui veut dire globalement que sur Besançon on va investir une somme à peu près identique. C'est un choix qui est orienté vers le soutien à l'activité économique et à l'emploi au niveau local. Enfin le budget 2015 permet de rester dans le cadrage financier -c'est très important- de la prospective que nous avons déjà présentée à plusieurs reprises sans remise en cause des indices de sécurité financière que nous nous sommes fixés et c'est grâce à notre situation financière saine que nous y sommes parvenus, Michel LOYAT y reviendra tout à l'heure. Et au final, si effectivement le budget 2015 est logiquement en baisse, je crois que ce n'est pas le propre de la Ville de Besançon et que beaucoup de collectivités, qu'elles soient municipales, départementales, voire régionales ont fait les mêmes choix. Si ce budget est logiquement en baisse, il est loin d'être négligeable donc 247 millions d'euros au total, on est donc bien loin d'un budget de renoncement que l'on aurait pu annoncer. Pour arriver à un tel résultat, je l'ai déjà dit, je ne suis ni magicien, ni faux monnayeur mais avec beaucoup de travail des services, des élus, avec beaucoup d'inventivité, de détermination, et grâce aussi à une prise de conscience collective des enjeux et l'acceptation par tous de la nécessité de faire des efforts, nous avons réussi à faire ce budget. Nous l'avons bien compris et cela depuis quelques années maintenant, l'efficacité est un impératif pour un service public plus proche des habitants, mieux adapté et plus respectueux encore du Développement Durable, cela c'est notre responsabilité.

En investissement, le recalibrage au final très mesuré des dépenses d'équipement s'est fait autour de plusieurs objectifs : la poursuite de la mise en œuvre de notre programme pluriannuel d'investissement plus connu sous le nom de PPI et une optimisation des interventions partenariales à la fois par des portages externes comme nous le faisons par exemple sur le site Vauban ou sur les Vaîtes mais également par la recherche active de subventions, la finalisation des programmes opérationnels du FEDER et la signature prochaine du nouveau contrat de plan constituent des étapes importantes à ce titre dans ce dispositif.

En fonctionnement, 2015 marque la poursuite et l'accentuation des efforts menés depuis 2001, ça fait 14 ans que nous avons cette politique de rigueur. Ce n'est donc pas nouveau pour nous mais ce processus va encore s'accélérer. La réflexion menée en 2014 s'est appuyée sur différents outils en notre possession : le dialogue de gestion, l'évaluation des politiques publiques, est-ce que chaque euro dépensé est bien dépensé ? et l'analyse en coût global. Cela a permis la détermination d'un plan d'actions sur tous les grands postes du budget de fonctionnement sans exclure bien sûr la masse salariale qui en constitue une partie importante. Les dépenses ont fait l'objet d'analyses approfondies poste par poste. L'objectif est clair, c'est de réinventer un nouveau modèle de service public sans désengagement mais en faisant autrement. C'est ambitieux, c'est parfois difficile surtout dans une ville où la haute qualité du service public est une tradition, tradition qui doit demeurer mais c'est nécessaire de faire ces efforts et j'ai toute confiance en nos atouts et nos potentialités, ceux de notre administration, ceux de notre territoire et surtout ceux des Bisontins dans leur diversité. Nous accélérerons donc les chantiers de modernisation de l'action municipale et l'adaptation de notre administration à ce nouveau contexte. Un certain nombre de pistes ont été lancées, elles sont nombreuses, je ne vais pas toutes les énumérer puisqu'elles figurent dans le rapport. L'impact sera mesuré à partir de 2015 mais encore et plus certainement dans les années suivantes 2016 - 2017 et au-delà.

Quelques mots maintenant sur les principales politiques municipales qui seront développées en 2015. Bien sûr une opération qui est symbolique c'est la rénovation de la maison du directeur de l'Observatoire. Je dis que c'est symbolique parce que ce n'est pas un gros budget mais c'est symbolique parce que l'on va y installer le siège de la nouvelle communauté d'université d'établissement Franche-Comté - Bourgogne, c'est-à-dire là où sera décidé l'avenir de l'Université Franche-Comté - Bourgogne, Bourgogne - Franche-Comté. Cela se situera avenue de l'Observatoire vous le savez. Cela avait failli être remis en question et on peut dire qu'aujourd'hui, grâce à une mobilisation sans faille, c'est acté puisque le décret est paru. C'est un temps fort pour le monde universitaire et un temps fort dans ce qui est en train de se mettre en place au niveau des coopérations régionales. En 2015, nous pourrons aussi inaugurer le projet des Passages Pasteur, c'est vrai que nous l'attendons depuis très longtemps et c'est vrai que le contexte de crise économique dans lequel nous vivons actuellement n'est pas spécialement favorable, on aurait pu espérer mieux mais nous espérons que tout sera terminé pour le mois de septembre 2015 et qu'il y aura là une opération qui renforcera l'attractivité du centre-ville comme pôle central de l'agglomération bisontine et même du département du Doubs.

Un autre projet pour lequel nous nous battons depuis des lustres et qui devrait aboutir en 2015 c'est la requalification du site de l'ancienne usine Rhodiaceta. Il y a d'ailleurs un rapport, on en reparlera tout à l'heure. Nous sommes désormais pleinement propriétaire, avant on était propriétaire sans jouissance, maintenant on est propriétaire avec jouissance sauf que la jouissance est limitée puisqu'on ne peut pas en faire grand-chose pour l'instant. Nous allons payer simplement les frais d'entretien même s'il y a encore une procédure en appel mais qui n'est pas suspensive donc nous allons pouvoir dans les mois à venir engager les études en vue de sa déconstruction.

Autre priorité, les quartiers prioritaires de la politique de la ville que nous avons défendus avec ardeur à tous les niveaux de l'Etat tout au long de l'année 2014 qui vont continuer à mobiliser notre attention. Nous nous engagerons avec l'ensemble de nos partenaires dans les nouveaux PRU, les nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine. Beaucoup de choses ont déjà été faites mais il reste encore beaucoup à faire et l'objectif des PRU est de mobiliser l'ensemble des énergies et des financements pour continuer à dessiner ensemble le nouveau visage de ces quartiers et rendre l'action publique plus efficace dans les domaines essentiels. D'autres grandes opérations destinées à requalifier le tissu urbain avancent, par exemple le 6 rue de la Madeleine, le projet Saint-Jacques, les premiers ateliers citoyens auront lieu au mois de mai je crois, fin mai, on vous donnera la date exacte ou encore l'aménagement du site Vauban qui ne devrait pas tarder à démarrer.

Autres priorités : les politiques sociales, l'éducation et la jeunesse seront toujours au cœur de notre action en 2015. La Ville continuera donc à accompagner fortement le CCAS dans sa lutte contre l'exclusion et les fragilités sociales. La subvention au CCAS sera maintenue à périmètre constant car les besoins sociaux sont toujours présents et ne diminuent pas. Bien sûr cela ne veut pas dire que le CCAS ne sera pas exonéré des efforts collectifs pour une optimisation du service qu'il rend, des moyens, des partenariats mais il l'a toujours fait et il continuera de le faire. Et je remercie d'ailleurs Mme la Première Adjointe pour le temps important qu'elle a déjà passé pour expliquer cela, même si l'explication n'est pas encore suffisante puisque je dois encore revoir avec elle et avec Carine MICHEL les personnels pour expliquer. L'enfance, l'éducation et la jeunesse font également partie des préoccupations majeures de notre équipe municipale. Elles concernent la Ville à de nombreux titres : l'accueil, la petite enfance, la gestion, l'entretien des écoles et dans ce cadre se poursuivra en 2015 bien sûr la rénovation de l'école Dürer à Planoise. Le BP 2015 intègre également la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires en année pleine. C'est vrai que c'est un effort budgétaire significatif mais les objectifs de cette réforme : l'épanouissement de l'enfant et son ouverture d'esprit, la meilleure assimilation des savoirs et on pourrait dire aujourd'hui l'apprentissage de ce qui est la République, le mérite largement parce que l'école joue un rôle essentiel dans tout simplement l'apprentissage de la citoyenneté avec aussi le développement progressif de l'éducation qui devrait participer à ces objectifs. Enfin bien sûr la Ville poursuivra sa politique de la vie étudiante pour permettre aux étudiants de trouver toute leur place dans la ville.

Le troisième grand secteur d'intervention c'est la qualité de vie et l'environnement. Cette qualité de vie c'est vraiment l'ADN de notre Ville, cela a un caractère déterminant ici à Besançon, il faut donc la préserver et la valoriser. Il y a un plan important en faveur de la sécurité, de la tranquillité publique, nous en avons déjà débattu au Conseil Municipal et qui participe pleinement à cet objectif. Le BP 2015 permet sa

mise en œuvre avec le recrutement de personnels de police supplémentaires, le renforcement de la vidéo-protection et de la médiation, le partenariat avec la police nationale. La sécurité est pour nous, vous le savez, une préoccupation de chaque jour. C'est aussi un droit pour l'ensemble de nos concitoyens. Il s'agit, vous le savez tous, d'une question très complexe dépendant de nombreux facteurs ; il faut donc l'appréhender de manière globale sous les angles de la prévention, de l'éducation et de la répression. Il faut le faire avec détermination et sans naïveté, c'est clairement cela l'état d'esprit que la majorité déploie. J'ai d'ailleurs demandé un rendez-vous au Ministre de l'Intérieur que je rencontrerai début avril sauf si éventuellement ce jour-là il y avait une catastrophe et qu'il doive partir mais normalement le 7 ou le 8 avril j'ai un rendez-vous avec Bernard CAZENEUVE. Je veux rendre hommage à cet instant à notre personnel municipal, à la police municipale qui a fait en sorte que la lumière puisse revenir entre autres sur les 408. Nous n'avons jamais baissé les bras et je le redis ce soir très clairement et très fermement que jamais nous ne baisserons les bras et que jamais nous ne laisserons les quartiers devenir des zones de non droit, que nous ferons tout, nous participerons, nous aiderons les forces de police pour que les auteurs de ces actes inqualifiables soient connus et appréhendés. Que l'on n'attende là aucune faiblesse de la part du Maire ! Et je demanderai à nouveau au Ministre le renforcement des effectifs de notre police nationale puisque lorsque l'on affaiblit la police nationale, c'est la police municipale qui doit compenser, or nous n'avons pas les moyens et ce n'est pas le rôle de notre police municipale. J'espère rencontrer le Ministre, la première fois il était parti vers une catastrophe, j'espère que ce jour-là il n'y aura pas de catastrophe. La qualité de vie révèle aussi un caractère d'intérêt général avec une forte connotation de service public et de proximité et la mise en œuvre des contrats de ville. C'est quelque chose de complexe mais c'est important avec l'investissement que cela nécessite dans les quartiers, avec entre autres par exemple la restructuration en cours du Pôle des Tilleuls à l'Est sur Palente Orchamps. Tout cela fait partie des axes importants de notre politique.

Enfin la protection et la valorisation des espaces naturels et notamment de nos collines, des berges du Doubs se poursuivra. Nous devons aussi continuer à maintenir notre engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et du développement des énergies renouvelables avec notamment la livraison prochaine de la nouvelle chaufferie bois de Planoise. Je peux dire que d'ailleurs notre ville, Anne VIGNOT travaille sur le sujet, sera présente à Paris, entre autres sur le stand de l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour la Cop 21 avec quelques grandes villes qui sont repérées pour leur action significative en matière de développement durable et bien entendu il était impensable que nous ne soyons pas représentés à cette conférence mondiale sur l'environnement. La qualité de la ressource et de la santé publique constituera aussi un axe important dans notre intervention avec le lancement en 2015 d'une nouvelle réhabilitation de la station d'épuration de Port Douvot, ce n'est pas qu'elle est ancienne mais elle est toujours mise à jour et nous tenons à ce qu'elle reste une des plus modernes d'Europe et toujours prête, entre autres, à accueillir les communes de l'Agglomération de plus en plus nombreuses qui viennent la rejoindre. Nous aurons aussi des travaux importants à la station de traitement de l'eau de Chenecey-Buillon. Nous sommes, vous le savez, attachés à toutes ces politiques tout comme les politiques en faveur de la jeunesse, c'est notre avenir que nous préparons là.

Dernier levier d'actions : la culture, le sport et la proximité. Ces politiques participent à la construction d'une citoyenneté active et à la cohésion sociale. Les parcours culturels dans les écoles qui se poursuivent en 2015 sont des initiatives intéressantes et qui fonctionnent bien. Dans ce domaine comme dans les autres, c'est vrai qu'un effort est demandé à nos partenaires, qu'ils soient publics ou associatifs et je veux dire que nous avons toujours eu de leur part une grande compréhension et une vraie solidarité. Ils savent eux aussi qu'il y a des efforts à faire et je voudrais en profiter pour les remercier. Pour autant, la répartition des moyens permettra de maintenir une politique culturelle et sportive active. Plusieurs chantiers d'importance seront lancés en 2015 : la rénovation complète du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie mais aussi une première tranche des travaux sur le Musée de la Résistance et de la Déportation, la reprise en régie de la Citadelle qui marquera aussi un temps fort dans notre actualité en 2015. Tous ces dossiers mettent d'ailleurs en lumière le caractère transversal des actions menées sur ces projets car ces projets participent aussi à la stratégie déployée pour notre territoire en terme d'attractivité touristique et de rayonnement. Je redis à cet égard, car j'ai lu des choses qui étaient inexacts, que la Citadelle a fait sa meilleure année puisque cette année, de tête mais je crois que c'est exact, 299 168 visiteurs, presque 300 000 visiteurs ont visité la Citadelle de Besançon, c'est la meilleure année de tous les temps. Nous poursuivrons donc également notre intervention dans le domaine sportif avec un accent mis sur la rénovation des équipements : c'est cela aussi le vrai sens de la proximité qui

s'exprime ici dans le sport et qui touche aussi dans ce sens nos politiques. C'est un des axes forts aussi de notre mandat. Et puis 2015, et c'est très important, surtout dans le contexte actuel, sera également marqué par le renforcement des rapprochements de services et de partage de compétences entre la Ville et le Grand Besançon mais aussi avec le Centre Communal d'Action Sociale. Ce mouvement inéluctable et nécessaire continuera tout au long de l'année et au-delà, permettant une meilleure mise en cohérence des organisations pour un service public qui sera encore amélioré et un renforcement de notre positionnement stratégique.

Je vais conclure, ça a peut-être été un peu long mais il était important que je puisse vous décliner un certain nombre d'axes forts de notre politique. Pour conclure sur ce sujet important qui mérite des commentaires sérieux, précis et j'en suis sûr non démagogiques, je voudrais simplement rappeler que nous restons ici dans l'action et au travers de ce BP volontaristes, responsables, lucides. Nous faisons face à ce nouveau contexte avec beaucoup, je le disais, de lucidité et de combativité et surtout, j'insiste, en respectant nos engagements. Nos promesses seront tenues car nous sommes déterminés à construire notre territoire sous les signes de la proximité et du rayonnement, en un mot nous sommes déterminés à appliquer notre programme, un programme de progrès, un programme de gauche qui profite à toutes et à tous, qui renforce le lien social, la citoyenneté, le bien vivre ensemble et la qualité de vie. Je veux d'ailleurs dire que si cela est possible, en dépit des nouvelles contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, c'est parce que nous avons toujours déployé une vision d'avenir et agi avec anticipation. Je redis que c'est depuis 2001 que nous avons engagé ces efforts -2001 ça fait donc 14 ans-, anticipant en dotant notre territoire au bon moment d'éléments structurants pour bâtir son avenir, anticipant aussi en adoptant une gestion sérieuse, rigoureuse depuis toujours et en préservant ainsi notre ville du recours inconsidéré à l'emprunt. Notre gestion est solide, elle continuera à l'être. Anticipant aussi en lançant des réflexions sur la rationalisation de nos politiques publiques, sur notre organisation pour trouver des sources d'économies tout en préservant à cette capitale un service public de grande qualité, c'est cela le cœur de notre action, de notre choix politique, cette stratégie globale de vision de nos territoires et d'anticipation des enjeux, anticipation des contraintes, c'est tout cela qui nous renforce aujourd'hui et qui va nous permettre, je l'espère et j'en suis sûr, de répondre aux contraintes, tout en allant de l'avant comme l'illustre ce budget. Voilà ce que je voulais vous dire en propos liminaires et je vais maintenant passer la parole à Michel LOYAT qui va rentrer dans le détail des chiffres.

M. Michel LOYAT : Je vais présenter maintenant une partie plus technique sur les principaux chiffres du BP 2015 en essayant d'être synthétique puisque vous avez pu le constater, le rapport est très complet. Avant de passer au BP proprement dit, un bref rappel sur la situation financière de la Ville. Nous l'avons évoquée lors du débat des orientations budgétaires, nous pouvons le rappeler, la situation financière de la Ville est saine et préservée ; c'est d'ailleurs ce qui nous permet d'affronter la baisse des dotations de l'Etat sans trop de craintes, les craintes sont là mais sans trop de craintes. Cette situation est le résultat d'un pilotage budgétaire pluriannuel rigoureux, cadré par des indicateurs précis, notamment la capacité de désendettement ne doit pas être supérieure à 8 ans, l'épargne brute avec un minimum de 20 millions d'euros, la fiscalité, le niveau d'équipement. Au cours du mandat précédent, nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux communaux plus que l'inflation. Nous avons dépassé cet engagement puisque de 2008 à 2014 les taux n'auront augmenté que de 0,57 % en moyenne par an alors que l'inflation était en moyenne de 1,4 %. Dans le même temps, les grandes villes les augmentaient du double, en moyenne bien sûr. Le taux de taxe d'habitation n'aura augmenté qu'une fois en six ans. Pour tenir ce cadrage, nous avons réalisé des efforts de gestion et d'optimisation. C'est aussi cette expérience qui nous permet d'avoir la réactivité nécessaire pour adapter le budget 2015 aux nouvelles contraintes malgré les délais courts. Au final les résultats sont là, vous les avez dans le rapport. Quelques chiffres : entre 2008 et 2014 le niveau d'investissement moyen hors dette sur le seul budget principal s'est élevé à 45,7 millions d'euros avec un pic exceptionnel en 2012-2013 à plus de 53 millions tandis que la capacité de désendettement est restée stable. En 2014 par exemple c'est 4,7 ans, ce qui est un bon résultat, largement en-deçà de la limite maximum. Parallèlement l'épargne brute s'est établie en moyenne à 26,3 millions d'euros entre 2008 et 2014. Je ne reviendrai pas en détail sur la comparaison avec les autres villes, nous l'avons largement évoquée lors du débat des orientations budgétaires. Elle confirme en tout cas que Besançon a un bon niveau de sécurité financière, un vrai dynamisme en investissement et un haut niveau de service public. J'en profite pour rappeler la prudence qui s'impose dans la comparaison des ratios qui sont d'ailleurs obligatoires pour le BP. En effet, la comparaison entre Besançon et les villes de la strate s'établit d'une part sur la base de données prévisionnelles, nous préférons avoir le réalisé, et

d'autre part à partir d'informations décalées ; pour Besançon c'est le BP 2015, alors que pour les autres villes nous sommes obligés de prendre 2014 et vous le savez le contexte entre 2014 et 2015 est quand même assez fortement modifié. L'annonce en avril 2014 de l'ampleur de la baisse des dotations de l'Etat sur laquelle nous sommes assez largement revenus nous a amenés à actualiser la stratégie financière de la Ville. Dans ce cadre, l'équipe municipale a souhaité confirmer ses objectifs pour assurer à la Ville un niveau de sécurité financière suffisant et ainsi ne pas gager l'avenir. Pour rester dans ce cadre, vu les contraintes subies sur les recettes, pour l'orientation du BP 2015 nous avons choisi de répartir l'effort entre l'investissement et le fonctionnement et de mettre l'accent sur des efforts proportionnés, collectifs, préservant les priorités -elles ont été rappelées par le Maire tout à l'heure- et permettant d'assurer le plan de mandat. Le BP 2015 est donc construit sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe, c'était un engagement politique fort et nous nous y tenons. L'objectif d'une épargne brute supérieure à 20 millions d'euros est confirmé avec, pour y parvenir, un objectif de maîtrise du fonctionnement. L'investissement est par ailleurs fixé à près de 32 millions d'euros sur le budget principal, c'est donc une baisse par rapport à avant mais cela reste néanmoins très important. Il faut enfin souligner que d'importants changements de périmètres impactent le BP 2015. Les principaux sont les rapprochements avec l'Agglomération du Grand Besançon qui touchent différents postes budgétaires, même s'ils sont financièrement neutres compte tenu des mécanismes en place, et bien sûr la réforme des rythmes scolaires en année pleine. Pour permettre les comparaisons cohérentes d'une année à l'autre, les évolutions donnent lieu à des retraitements et des analyses à périmètre constant détaillés dans le rapport budgétaire. Le budget principal 2015 tous mouvements confondus s'équilibre à 311,6 millions d'euros dont 197 pour le fonctionnement et 114,6 en investissement. En ne prenant en compte que les propositions nouvelles et les mouvements réels, ce qui correspond à la présentation à l'écran, le BP s'établit à 246,8 millions d'euros pour le budget principal contre 264,7 en 2014, dont 214,5 pour le budget principal et 32,3 millions d'euros pour les budgets annexes. Cette baisse s'explique tout d'abord par la diminution progressive de nos capacités revolving, ce type d'emprunt souple n'étant actuellement plus proposé par les banques. Elle est également liée aux changements de périmètre dont nous avons déjà parlé. Cette baisse est enfin la traduction de la maîtrise de fonctionnement sur tous les budgets et de l'ajustement du niveau d'investissement essentiellement sur le budget principal.

Les budgets annexes connaissent globalement une augmentation de près de 2 millions d'euros pour les dépenses d'équipement avec le lancement en 2015 de grands projets sur les budgets Eau et Assainissement. La fin des travaux de la chaufferie bois explique quant à elle la baisse du budget Chauffage urbain. Un chiffre qui me semble marquant, tous budgets confondus, la Ville prévoit près de 46 millions d'euros de dépenses d'équipement au BP auxquels s'ajoutent 20,5 millions d'euros de reports, soit plus de 66 millions en tout donc. La Ville poursuivra donc en 2015 son soutien affirmé à l'investissement local et donc à l'économie.

Arrêtons-nous maintenant sur les grands chiffres du budget principal présentés là de manière très synthétique par grands postes, les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent, s'élèvent à 164,7 M€ ; elles sont en légère baisse à périmètre constant, une baisse de 0,6 %. La baisse des dotations de l'Etat est sensible : 3,2 M€ même si elle est atténuée notamment par l'effort national en faveur de la péréquation. La fiscalité directe qui représente 48 % des recettes réelles de fonctionnement évolue de 0,7 % avec une stabilité des taux. La fiscalité indirecte est inscrite au BP à hauteur de 13,2 M€ avec notamment un retour à un niveau normalisé sur les droits de stationnement après les travaux du centre-ville et donc une baisse des recettes concernant le stationnement et conformément à notre politique de déplacement. La fiscalité reversée par l'Agglomération est en baisse du fait de la prise en compte des mouvements avec l'Agglomération tandis que les subventions et les participations reçues restent stables. Sur le poste Exploitation et autres, 6 millions d'euros correspondent aux recettes issues des services tarifés : crèches, cantines, etc., elles sont en augmentation seulement de 0,3 %. Les dépenses réelles de fonctionnement se montent elles à 150 M€, elles sont également en baisse à périmètre constant de 1,1 %. Les différents postes connaissent des évolutions différenciées traduisant des efforts calibrés pour prendre en compte les priorités, les besoins, mais aussi les contraintes. Les dépenses de personnel permanent représentent 54 %, cette part est en baisse depuis plusieurs années, elles sont en évolution de 1,4 %, ce qui correspond à un choix volontariste compte tenu des différentes décisions nationales impactant ce poste, par exemple revalorisation des catégories C ou encore la hausse des cotisations patronales mais aussi des choix internes avec par exemple la participation de la Ville à la protection sociale des agents. Les charges financières sont en léger recul, les subventions

versées représentent 15 % des dépenses, elles sont globalement en baisse de 3,1 % à périmètre constant. Les dépenses à évolution contrainte et les crédits d'exploitation des services diminuent respectivement de 1,9 % et de 10,6 % à périmètre constant. Sur ces deux derniers postes, les efforts sont donc très sensibles et l'impact des chantiers d'optimisation immédiatement visible.

Le BP est une nouvelle fois un budget maîtrisé, la Ville a donc réussi à absorber la baisse des dotations de l'Etat, la mise en œuvre de différentes réformes sur les RH, sur les rythmes scolaires ou même certains événements ponctuels en poursuivant son action et en restant dans l'épure de son cadrage financier. Au final, l'épargne brute se monte à 22,8 M€, au-delà donc de la limite de 20 M€, elle est en très légère baisse de 0,2 M€ mais le taux d'épargne brute reste tout à fait stable par rapport aux années précédentes. Il se consolide même légèrement par rapport à 2014, preuve de la capacité intacte de la Ville à dégager des marges pour continuer à investir en maîtrisant l'endettement. Le niveau de dépenses d'équipement sur le seul budget principal est fixé à 31,8 M€. Sur ce total, 11,9 M€ seront consacrés aux tranches annuelles qui correspondent principalement aux travaux d'entretien du patrimoine communal Voirie, écoles, crèches, etc. Ce ne sont peut-être pas les travaux les plus visibles mais ils sont importants pour le quotidien des Bisontins et également pour assurer l'avenir. Les renforcer a constitué une préoccupation majeure tout en poursuivant notre projet de développement comme le Maire l'a rappelé précédemment. Le niveau d'emprunt nouveau prévu au BP 2015 est fixé à 13,5 M€ soit un taux de financement par l'emprunt de 42,5 %. En 2015, la Ville devrait ainsi stabiliser voire diminuer son endettement qui est par ailleurs très sain, il a été rappelé tout à l'heure et je rappelle en effet que 100 % de l'encours de dette est classé en 1A de la charte Gissler, c'est-à-dire totalement sécurisé. La répartition entre les taux fixes pour 64 % et les taux variables ou revolving permet de concilier la sécurité de la gestion et la souplesse nécessaire pour profiter de taux actuellement bas. Monsieur le Maire, j'en ai terminé avec cette présentation.

M. LE MAIRE : Merci Michel, donc je passe la parole à M. GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur le Maire. J'aurais aimé vous apporter du miel aujourd'hui pour votre gorge, j'espère que mes propos ne seront pas trop irritants pour vos oreilles mais le débat du Budget Primitif est dans la règle du fonctionnement des collectivités territoriales et locales. J'ai donc bien sûr, le groupe a bien sûr quelques réflexions à vous faire sur votre politique financière. Dans votre rapport de présentation, vous faites à nouveau de longs développements sur la nouvelle donne des finances locales et vous faites référence, je vous l'accorde, aux désengagements de l'Etat. Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu le 19 février dernier lors de l'examen des Orientations Budgétaires, j'essaierai d'être concis et plus court. Mais au-delà du contexte économique et financier dans lequel nous évoluons, nous ne pouvons que constater que des choix politiques inappropriés ont impacté notre Ville. La gestion de la dette est une chose, M. LOYAT l'a expliqué mais la gestion de la fiscalité en est une autre et la gestion bien sûr de l'investissement encore une autre. Ce sont ces deux derniers points qui participent au développement, au dynamisme, à l'attractivité d'une ville ; ceux-ci font cruellement défaut dans vos propositions. Je veux juste vous redire que votre projet de budget me semble -je dis bien me semble- marqué par un manque d'anticipation de la baisse des dotations de l'Etat, par un manque de vision, par un manque de cap, par un manque d'ambition ; je ne serai pas redondant, je les ai développés lors de notre séance du 19 février dernier. On n'y détecte pas de dynamisme pour demain. Je m'interroge véritablement sur la volonté politique et la question qui mérite encore et toujours de vous être posée Monsieur le Maire : «apportez-vous et apporterez-vous aux Bisontins et aux Bisontines de manière satisfaisante tous les services courants qu'ils sont en droit d'attendre, et dans quelles conditions financières acceptables par les contribuables ?». Pascal BONNET parlera tout à l'heure de l'augmentation de toute manière financière qui est automatique parce que les bases sont là. Ce budget 2015 appelle néanmoins quelques remarques et les quelques questions suivantes : tout d'abord sur le chapitre des dépenses vous avez parlé de la poursuite du PPI, de l'analyse approfondie, on remarque néanmoins la baisse de 16 millions d'euros du budget principal sur la section d'investissement hors gestion de la dette active qui passe de 53 millions à 45 millions soit une baisse de 17 % ; sur la section de fonctionnement qui passe de 158 à 150, soit - 8 M€ dont 6,3 millions de changement de périmètre, soit une baisse de 5 %, ce qui crée un réel déséquilibre entre les coupes budgétaires effectuées sur la section d'investissement, très brutales et celles envisagées sur le fonctionnement très faible si l'on exclut les baisses de dépenses liées aux changements de périmètres.

Donc ma première question sera : la hausse de 19 % du personnel vacataire est-elle seulement due à la réforme des rythmes scolaires en année pleine ? En ce qui concerne les recettes, le rapport appelle les questions suivantes : comment expliquer la baisse de 28,6 % des recettes d'investissement de taxe d'aménagement ? On remarque certes une stabilisation de la fiscalité directe mais également une forte augmentation du produit de la fiscalité indirecte. Qu'est-ce qui explique la baisse de 91 % des dotations de fonctionnement ? Qu'est-ce qui explique également la baisse de 20 % des recettes de prestations de services ? Ne faudrait-il pas utiliser le levier de la tarification pour optimiser ces services ? Vous aurez bien compris et au risque de ne pas vouloir être trop long ce soir que nous voterons contre ce Budget Primitif 2015 eu égard aux différents points précédemment cités. Je vous remercie.

M. Julien ACARD : Monsieur le Maire, Chers Collègues, je ne vous savais pas «fan» de Florent PAGNY mais à la lecture de ce rapport nul doute que vous ayez été influencé par son album «Tout et Son Contraire». Côté «Yin» on vous sent plein d'enthousiasme lorsque vous évoquez les signaux positifs de la situation économique et des finances publiques, dès la première ligne du rapport. Pour justifier ce non-sens, vous vous appuyez sur les prévisions de croissance de Bruxelles sans expliquer bien sûr que la Commission, d'une part surévalue ses leviers et d'autre part elle vient de nous imposer 30 milliards d'austérité supplémentaires aux 50 milliards d'économie qu'elle avait déjà exigés. Côté «Yang» votre rapport décline des perspectives beaucoup moins joyeuses. A la page 3 vous déroulez ainsi les nombreux éléments de vigilance en insistant sur la fragilité de la situation. Nous pouvons entre autres citer la croissance qui peine à se confirmer en zone euro et je vous remercie au passage de confirmer le diagnostic du Front National, les difficultés dans le secteur de la construction, les risques de l'inflation qui restent à un niveau très bas, l'investissement des entreprises, sans nommer d'ailleurs le vrai problème, la concurrence intra-européenne et les banques qui ne prêtent pas alors même qu'elles ont bénéficié d'un plan de renflouement payé par les impôts français, etc. En réalité Monsieur le Maire, malgré toutes les paillettes magiques que vos communicants ont jetées sur ce rapport, vous n'arriverez pas à nous convaincre. Vous ne savez pas si la reprise est là, vous ne savez pas où nous allons mais je ne vous jette pas la pierre, comment pourriez-vous le savoir, nous avançons dans un bateau sans capitaine, le Premier Ministre étant bien trop occupé à faire campagne contre le Front National plutôt que de faire son travail. Alors, pour faire simple et cela va me permettre de faire la transition avec le BP de la Ville, non, la stratégie déclinée par le Gouvernement ne nous permet pas de retrouver le chemin de la croissance. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux chiffres du chômage de février, non le budget de la Ville n'est pas un budget d'action ou un budget ambitieux et non, j'insiste particulièrement sur ce point, le BP 2015 ne traduit certainement pas la stabilisation de notre encours de la dette. J'y reviendrai juste après. Je voulais auparavant vous interpeller sur l'amateurisme des documents qui nous ont été transmis, au moins sur trois points. Premièrement, les services transmettent ce qu'on leur demande de transmettre, premièrement les chiffres transmis...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le Maire qui fait la mise en page quand même !

M. Julien ACARD : ...premièrement les chiffres transmis en annexe sont les budgets 2014 votés et non exécutés, au 31 mars la ficelle est un peu grosse et vous ne pourrez pas prétendre que vous n'avez pas eu le temps d'actualiser vos documents. Deuxièmement nous avons constaté des anomalies inquiétantes d'un document à l'autre, ce sera la même chose pour la classe 42 mais j'attire votre attention sur la classe 77 - produits exceptionnels, puisque nous avons 153 701 € prévus en 2014 dans l'annexe A1 et plus d'un million prévu en 2014 dans les comptes certifiés. Attention je parle bien du budget principal prévu et pas du budget principal exécuté parce que l'écart est encore plus important. Pouvez-vous nous éclairer ? Pourquoi un différentiel de plus d'un million d'euros et à quel document devons-nous nous fier ? Enfin je voulais connaître le montant exact de l'emprunt au 31 décembre 2014 puisque je n'ai pas retrouvé ce chiffre dans la montagne de rapports transmise. C'est pourtant un chiffre important car il nous permet d'avoir une idée extrêmement précise de notre dette et j'en terminerai par là, depuis des années vous n'avez eu de cesse d'augmenter l'encours de la dette de la Ville, nous sommes passés de 107,9 millions en 2012 à 125,3 millions au 1^{er} janvier 2015 comme le montre -moi aussi je sais faire des graphiques- ce graphique. Ce graphique illustre parfaitement la situation dramatique dans laquelle votre majorité a plongé la Ville d'autant qu'elle prend en compte la renégociation des taux en 2014 et les taux d'intérêt actuellement faibles. Quant aux perspectives pour 2015, vous prétendez que l'encours de la dette va se stabiliser, vous nous permettrez d'en douter. En effet, vous nous annoncez 32,6 millions d'emprunt pour

2015 sans préciser si cette proposition intègre ou s'ajoute aux 10,7 millions qui n'ont pas encore été engagés dans vos documents. Pouvez-vous me répondre ? Merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, je n'ai jamais espéré vous convaincre, j'y ai renoncé !

M. Philippe GONON : Vous me pardonnerez ce soir quelques hésitations dans mes propos mais je suis comme vous, je suis un petit peu sans énergie ce soir, sans doute dû à un effort violent hier...

M. LE MAIRE : J'ai de l'énergie mais je n'ai pas de voix.

M. Philippe GONON : ...pardon, moi c'est l'énergie qu'il me manque ce soir un petit peu. Nous avons tout dit pendant le débat d'orientations budgétaires donc nous n'allons pas revenir sur tous ces points. Simplement je voulais vous dire ce soir une chose, c'est que je préfère de beaucoup le budget du Maire de Besançon que le budget du Président de l'Agglomération et notamment dans la partie fiscalité puisque nous notons avec plaisir que vous avez gelé les taux de tous ces impôts locaux...

M. LE MAIRE : Et depuis 2009 !

M. Philippe GONON : ...et depuis 2009 ! Et vous nous dites que vous allez dans le temps continuer à les maintenir à un taux stable.

M. LE MAIRE : J'observerai d'ailleurs avec attention ce que feront les autres collectivités avoisinantes !

M. Philippe GONON : Simplement, nous voulions vous rappeler notre inquiétude quant à cette réforme des bases locatives qui est en cours, déjà applicable pour les entreprises semblerait-il pour l'année 2015 et sans doute pour les particuliers pour l'année 2018 avec, je le redis, nous l'avons constaté puisque je fais partie de cette commission de réforme des bases locatives départementales qui a enregistré des augmentations, quelques augmentations rarissimes c'est vrai mais jusqu'à 94 %, ce qui nous semble totalement aberrant dans un contexte aussi difficile. Vous savez que les principaux reproches que nous vous avons fait dans ce budget 2015 c'est bien sûr l'absence du mot «Emploi» dans vos priorités. J'ai bien écouté ce que vous avez redit ce soir, le mot «Emploi» n'apparaît pas, moi je pense qu'il aurait fallu le mettre tout en haut. Pendant cette campagne qui vient de se terminer, nous avons entendu toutes les souffrances de beaucoup de gens, de petites gens, de jeunes et je pense que l'emploi est véritablement la solution pour évacuer toutes ces souffrances que nous avons entendues. Quant à M. LOYAT, quand il parle du dynamisme de l'investissement, permettez-moi quand même de hausser les sourcils parce qu'annoncer un investissement en baisse et parler de dynamisme je pense que là j'ai un problème de compréhension, peut-être dû à l'âge.

Enfin nous avons eu hier soir tous les deux un court entretien au Kursaal pendant l'annonce des résultats, nous avons échangé quelques propos que je garderai secrets sauf un, vous m'avez demandé si nous aurions toujours un intérêt à défendre Besançon, je vous ai dit oui, je le redis ce soir publiquement, nous aurons ici ou au Conseil Départemental toujours les yeux de Chimène pour la Ville de Besançon. Je me permets de rajouter également que sans doute dans le combat que nous allons démarrer pour l'élection des conseils régionaux qui interviendra en décembre 2015, nous aurons exactement le même discours que celui que je vous ai tenu hier soir, que je tiens aujourd'hui, c'est que Besançon saura toujours être au centre de notre intérêt.

M. LE MAIRE : En tout cas, au moins là-dessus je ne peux qu'être d'accord avec vous puisque vous le savez c'est le sens des démarches hebdomadaires que je fais au niveau national. Donc j'ai au moins à deux reprises parlé d'emploi, quand je parlais d'investissement j'ai même parlé de retombées dynamiques sur l'emploi local, donc j'en ai parlé et c'est aussi quelque part dans mon propos, je rechercherai et je vous le dirai. Je veux simplement rappeler et vous le savez bien que les politiques dans le domaine économique c'est essentiellement à l'Agglo que cela se décide et c'est à l'Agglomération que nous devons donc en parler. De toute façon vous savez, moi je ne doute pas -et je vous jugerai aux actes- que vous défendrez les intérêts de Besançon au Conseil Départemental puisque la situation que nous connaissons malheureusement pour nous ce soir avec un Conseil Départemental qui n'est pas

majoritairement à gauche, je l'ai vécu comme Conseiller de l'Opposition pendant plusieurs années, il y avait dans cette salle, outre moi, Joseph PINARD qui y siégeait. Donc nous ferons passer les messages. C'est ce qui compte avant tout et ce que retiendra l'histoire, ce que retiennent les habitants c'est les efforts que nous faisons pour que les gens vivent mieux. Après ils oublient souvent qui a apporté cela. Je n'aurai de cesse de vous dénoncer si vous ne le faites pas mais si vous le faites, je n'aurai de cesse de dire que vous l'avez fait, soyez sans crainte. Donc l'emploi j'en ai parlé. Quand on parle de l'encours de la dette -j'ai demandé que l'on me donne les chiffres- et je réponds à M. ACARD c'est 993 € par habitant au 31 décembre 2013, ce sont les chiffres que nous avons et c'est 1 059 € pour les villes de 100 à 300 000 habitants, donc nous sommes en-dessous. Au 31 décembre 2014, notre encours à nous est de 1 046 € et on ne connaît pas la dette pour les autres villes. Donc nous sommes toujours inférieurs au niveau national et je voudrais quand même rappeler à M. ACARD, c'est peut-être sa jeunesse dans notre assemblée qui fait qu'il n'a pas été attentif à cela, je voudrais donc lui rappeler aussi qu'avec 4,7 années de capacité de désendettement, nous sommes très très bien placés puisque l'on commence à s'inquiéter quand on est à 9 ou 10 années, donc nous sommes à la moitié effectivement de ce que nous pourrions avoir. C'est d'ailleurs surprenant parce que dans cette même assemblée on a par le passé entendu d'autres remarques qui disaient que la Ville n'était pas assez endettée, qu'il fallait s'endetter plus. Quant à la réforme des bases pour les entreprises que vous évoquiez, il y a effectivement des choses à faire. Je siège avec Jean-Claude BOULARD et d'autres de vos amis, entre autres le Président de l'Association des Maires de France, à des réunions à Bercy à ce sujet. Effectivement, il y a des choses qui sont un peu incompréhensives et nous devons faire modifier cela. Cela dit, ce qu'il faut souligner, c'est le courage de réviser les bases, dont certaines ne l'ont pas été depuis 1970, cela fait 45 ans que les bases n'ont pas été révisées, c'est-à-dire que l'on continue à taxer les entreprises ou demain les habitants par la taxe d'habitation sur des références qui datent de 45 ans. Il est clair qu'il faut faire quelque chose et quand vous révisez c'est toujours la même chose, il y a ceux qui y gagnent que vous n'entendez pas et ceux qui y perdent que vous entendez. J'estime que c'est quelque chose de courageux qui est mené. Il faudra être attentif, il ne faut pas qu'il y ait des aberrations et on sait très bien que quelquefois il y en a et il faudra donc les corriger mais nous y sommes attentifs. Concernant aussi la baisse des dépenses et des recettes, puisque l'on connaît le montant des efforts à faire dans les années à venir, on anticipe. Bien sûr, il y aura moins de recettes donc il y aura moins de dépenses. Quant à la baisse des droits de mutation qui était citée, on a fait une prévision prudente, comme toujours mais pour l'instant bien sûr, on ne connaît pas le montant définitif. Nous serons donc en mesure de corriger ; au fur et à mesure des différentes décisions modificatives nous ajusterons. J'ai demandé aux services de partir avec des bases un peu pessimistes, il vaut mieux annoncer des bonnes nouvelles que demander de faire des efforts supplémentaires et contrairement à ce qu'a dit M. ACARD, je remercie les services qui ont présenté un document très bien fait. D'ailleurs la tradition dans cette assemblée c'est plutôt de remercier les services plutôt que de les critiquer mais ça, Monsieur ACARD, vous l'apprendrez avec le temps.

M. Pascal BONNET : Je tenais d'ailleurs également à remercier les services, donc M. ACARD dira qu'il y a collusion entre M. le Maire et l'Opposition, mais respecter les services, c'est une question de tradition républicaine, tout simplement, et j'ai toujours pu constater la qualité des services à Besançon. En la matière, on a un document copieux mais je crois que la loi l'y oblige, donc on fait avec et on travaille sur un document qui nous permet d'avoir une appréhension assez correcte du budget.

Je vous donne acte, Monsieur le Maire, que vous n'êtes ni faux monnayeur ni magicien. Simplement il y a un petit tour de passe passe, comme l'a dit Philippe GONON, parce que les impôts augmentent à l'Agglomération. On a déjà débattu de cette question, les taux n'augmentent pas ici mais les taux augmentent à l'Agglomération et il y a des transferts de compétences, des mutualisations qui devraient globalement diminuer l'impôt des Bisontins mais en fait ça ne fait que le transférer, donc on peut s'en inquiéter quand même. Après vous direz peut-être qu'on demande toujours plus mais quand vous n'augmentez pas les taux pendant des années on peut se demander si on ne serait pas en mesure même de les diminuer. La fiscalité est tellement lourde à Besançon que dans la mesure où il y a des transferts de compétences et dans la mesure où vous les augmentez à l'Agglomération, il y avait peut-être une opportunité. Alors je sais qu'on m'a déjà répondu, quand on parle d'impôt, qu'il s'agit de services rendus à la population mais quand on voit à la page 13 du rapport un certain nombre d'indicateurs, on voit que les dépenses réelles de fonctionnement de notre BP 2015 sont légèrement inférieures aux dépenses réelles de fonctionnement sur les villes de la strate, alors que la charge fiscale est de 10 % supérieure, donc ce n'est pas pour plus servir aux Bisontins que l'on fiscalise plus les Bisontins. Il faudra que vous nous

expliquiez où part cet argent et comment est construit ce budget, d'autant que vous avez une volonté et des contraintes qui font que vous ne pouvez pas investir donc il y a peut-être un souci de maintenir une épargne conséquente mais on peut quand même se demander si vous n'auriez pas pu aller plus loin en matière d'effort fiscal, dans la mesure en plus où on sait très bien que l'augmentation des bases permet quand même une ressource fiscale plus importante. Vous êtes dans un contexte budgétaire contraint mais j'ai entendu M. LOYAT nous dire tout à l'heure qu'il était sans crainte sur la question de l'évolution des dotations de l'Etat. Je suis un peu surpris parce que quand les dotations augmentaient moins il y a quelques années, vous étiez dans le tollé permanent et là, alors qu'elles diminuent nettement, vous n'avez pas de crainte. Donc vous m'expliquerez un petit peu votre raisonnement parce que je n'ai pas tout compris.

Je serai assez rapide mais je voudrais revenir plus sur les questions d'urbanisme au-delà de ce budget de façon plus globale puisque l'on a comme investissement majeur sur ce mandat et sur cette année les opérations Vauban et Vaïtes. En plus il y a eu une volonté d'augmenter la part de logements aux Hauts de Chazal il y a quelque temps donc on est quand même dans une volonté d'offrir du logement à Besançon alors que souvent la demande n'est pas à la hauteur de l'offre. Donc est-ce que vous avez l'intention de continuer cette escalade d'offre qui n'aura peut-être pas de réponse en terme de demande, et plus globalement j'aimerais que l'on ait un jour un débat d'urbanisme dans cette assemblée, je l'avais demandé au mandat précédent et je l'attends toujours, voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Sur un débat sur l'urbanisme, je pense que c'est nécessaire. D'ailleurs l'Adjoint chargé de l'Urbanisme vient de me dire à l'oreille «oui c'est nécessaire», donc on le fera. Après vous le dites d'une façon d'ailleurs aimable sans trop y croire, qu'«on peut toujours demander plus». On va bien voir, vous allez maintenant passer dans une autre situation, vous, membres de l'UMP et de l'UDI, c'est-à-dire que vous allez devoir gérer les choses dans une grande assemblée avec des compétences et on verra ce que vous saurez faire parce qu'il y a un grand pas du discours à l'acte. Vous verrez que ce n'est pas certainement pas si facile et c'est pour cela que je remarque d'ailleurs les commentaires modérés ce soir et je m'en félicite. J'ai été dans l'Opposition pendant 13 ans au Conseil Général et je n'ai jamais eu une attitude négative, je vous l'ai déjà dit, parce que ce n'est pas forcément facile de faire et c'est plus facile de critiquer quand on n'est pas aux commandes que quand on l'est. Après il y a un principe de réalité qui s'impose et je ne doute pas que dans quelque temps vous verrez que ça n'est pas facile à régler. Donc ce que je souhaite c'est que l'on puisse continuer à échanger sur ce ton-là. On n'est pas d'accord sur un certain nombre de choses mais je vous l'ai dit, lorsque vous serez aux côtés du Maire pour défendre l'Agglomération, même pas que la Ville, du Maire et du Président pour défendre l'Agglomération, si les choses vont dans le bon sens, et cela vous ne le faites pas forcément souvent ici, si au Conseil Départemental des choses qui vont dans le bon sens sont faites, je le dirai, je ne serai pas dans la critique systématique pas plus que mes collègues parce qu'Yves-Michel a aussi siégé avec moi dans l'Opposition, -Eric ALAUZET non tu n'as pas siégé avec moi, tu n'as siégé que dans les majorités-. Avec Yves-Michel on a siégé, on s'est toujours gardé d'avoir une attitude négative, toujours parce que l'on sait que c'est beaucoup plus facile de dire que de faire. Juste une petite remarque aussi sur ce qu'a dit M. ACARD, que le BP 2015 est comparé au BP 2014, c'est normal ! On ne peut pas le comparer au compte administratif parce qu'on ne l'a pas encore. Alors vous donnez des informations, je ne sais pas d'où vous les tenez mais en tout cas je pense qu'il faut être modeste par rapport à cela.

M. Michel OMOURI : Je vais intervenir sur la fiscalité indirecte. Je vois sur la prévision de recettes pour 2015 sur le stationnement 5,1 M€ alors qu'en 2014 il était de 4 millions ; il y a peut-être une explication à cela, je pense que vous n'allez peut-être pas pouvoir me répondre. Simplement, je pense que cela vient beaucoup de la recette du coût de l'horaire du stationnement, passant de 1,20 € à 1,40 €, soit une augmentation de + 16 %. Je rappelle qu'entre 2011 et 2015 c'est plus de 40 % d'augmentation sur 4 ans. Si on rajoute donc ces 4 M€ à + de 16 % d'augmentation on trouve pas loin de 700 000 € de recettes nouvelles. Si on le déduit à 5,1, il manque 400 000 €, est-ce que c'est dû à un stationnement nouveau ou des nouvelles zones payantes ? Ce qui m'amène à dire que je comprends que vous manquez aujourd'hui de recettes par rapport aux désengagements de l'Etat, simplement cette taxe tarifaire va encore je pense réduire la fréquentation des Bisontins au centre-ville. Il faut se le dire parce qu'on a fait ce débat et vous m'avez dit «arrêtez de critiquer, notre politique est très bonne». Aujourd'hui on le voit, 700 000 € que l'on va taxer sur les Bisontins, presque un million d'euros. En plus à cela il faut bien se rappeler quand même

que la gratuité entre 12 h et 14 h a disparu, simplement pas d'accès facilité au commerce ce n'est pas de commerce possible.

M. LE MAIRE : D'une part je vais vous dire, ce qu'il y a en plus par rapport à 2014, c'est que vous n'avez peut-être pas remarqué qu'en 2014 il y avait encore les travaux du tram et beaucoup de places de stationnement qui n'étaient pas payantes en raison des travaux, ça c'est une petite chose. Quand vous parlez de 40 % d'augmentation, je dois vous rappeler qu'on n'avait pas augmenté le tarif du stationnement dans cette ville depuis 10 ans, c'est une erreur qui a d'ailleurs été soulignée entre autres par Philippe GONON. Maintenant, je vous le dis, on augmentera régulièrement car quand vous n'augmentez pas pendant 10 ans tout le monde est content mais quand vous ne faites que rattraper ce que vous n'avez pas augmenté, certains hurlent avec les loups, donc nous ne procéderons plus comme cela. Nous avons ici encore des stationnements qui sont les moins chers de France. D'autre part, si vous rencontrez un peu des commerçants, vous vous rendez compte que les commerçants qui ont envie de voir leur ville se développer ce ne sont pas des opposants au stationnement payant parce qu'ils savent très bien qu'une voiture qui est sur un stationnement gratuit pendant une journée, une semaine, voire un mois ce n'est pas une voiture qui permet de venir en ville. Et si vous en êtes encore, vous, à l'idée que le stationnement gratuit permet plus d'accès au centre-ville, Monsieur OMOURI vous êtes complètement à côté parce que c'est simplement le stationnement payant avec une rotation qui favorise l'accès aux commerces... et je vais rappeler aussi qu'en matière de stationnement nous avons fait des efforts particuliers puisqu'entre autres, dans les parkings en ouvrage, c'est 1 € la nuit. Nous sommes la seule ville de France à être à 1 € la nuit et nous sommes aussi passés de 20 minutes à une demi-heure, voire une heure le stationnement gratuit en ouvrage. Après, il y a aussi l'utilisation des transports en commun qui est faite pour cela, le tram ainsi que les bus de Ginko. Je me demande d'ailleurs si on ne va pas faire l'expérience de mettre le stationnement gratuit huit jours pour vous montrer -excusez-moi l'expression-, le «bordel» que ce serait dans la Ville... sauf qu'à Châteaufarine je n'ai pas la responsabilité du stationnement, Monsieur GONON, c'est privé. Je ne sais pas si je le ferai mais j'arrive à me dire : est-ce qu'il ne faut pas un jour leur montrer par A + B que dire que le stationnement gratuit amène le commerce est une sottise. Je sais bien que vous ne dites pas cela Monsieur GROSPERRIN mais je ne vous réponds pas à vous, je réponds à votre ami OMOURI... je vous regarde parce que vous êtes en face de moi, c'est normal, j'ai tenu d'ailleurs à ce que vous soyez en face de moi pour que je vous voie mieux ! Simplement arrêtez, il faut vous mettre d'accord entre vous, dans le même groupe vous ne pouvez pas pour certains dire qu'il faut que ce soit gratuit et pour d'autres dire qu'il faut que ce soit payant mais comme ça vous faites plaisir à tout le monde ! Mais on le fera peut-être. Ne me faites pas crier trop fort sans quoi on va devoir aller me chercher du miel de toute urgence. Simplement je suis très sérieux et ceux qui demandent du stationnement payant par exemple ce sont les restaurateurs qui veulent qu'il y ait une certaine rotation. L'Union des Commerçants a aussi des remarques là-dessus, ils ne sont pas d'accord sur tout mais chacun sait que le stationnement gratuit dans une ville embolise la Ville. D'ailleurs le meilleur exemple, que cela vous plaise ou non, c'est que depuis que Chamars est payant, il y a encore des places libres et on peut y circuler. Depuis qu'à l'Hôpital Jean Minjot on a 2 h 30 de stationnement gratuit on trouve de la place pour aller stationner alors qu'avant vous aviez des voitures garées du matin au soir, du lundi au vendredi et on ne pouvait pas stationner pour aller voir des malades. Là-haut c'est gratuit 2 h 30 et on s'en va parce qu'après il faut payer et il y a des places gratuites donc mettez-vous d'accord au nom de l'UMP-UDI pour avoir un seul discours car je trouve que c'est un peu facile de dire «on a les deux positions, ça dépend». Donc je suis ravi que Jacques GROSPERRIN soit, au moins là-dessus, d'accord avec moi parce que c'est la réalité. Si vous connaissez un peu le monde du commerce vous verrez qu'un commerçant ne doit pas stationner sa voiture devant sa vitrine, déjà, il doit la mettre ailleurs et il doit donner des free-pass à ses clients. Et arrêtons de dire que le stationnement payant est la cause de tous les problèmes, on va d'ailleurs rouvrir un parking de 275 places à Pasteur. Un certain nombre de mes amis le déplorent même et disent qu'il y a encore trop de places de stationnement à Besançon. On n'est pas dans le manque à Besançon, allez voir un peu ailleurs comment cela se passe !

M. Thibaut BIZE : Par rapport à ce budget 2015, ce qui nous marque c'est le désengagement en terme de dotations de l'Etat. On rappelle un peu les chiffres : 3,7 M€ pour cette année 2015, le cumulé d'ici à 2017 ce sera 12,5 M€. Pour donner un petit ordre d'idée parce que les chiffres ne donnent pas toujours tout forcément, c'est l'équivalent du prix de deux écoles ou alors si on la ramène à la population bisontine, c'est l'équivalent de la fraude fiscale organisée par la banque HSBC. Donc ce désengagement de l'Etat s'inscrit dans une logique menée par le Gouvernement qui s'entête dans la voie de l'austérité. Dans

l'intérêt des Bisontins et pour pouvoir continuer à répondre à leurs besoins, nous demandons au Gouvernement de sortir de cette voie sans issue qui ne fait qu'alimenter la crise, le chômage et creuser les inégalités sociales. Nous demandons également à l'Etat d'assurer ses missions de protection des populations en rétablissant les 50 postes de policiers nationaux supprimés entre 2007 et 2012. Ce n'est pas à la police municipale d'assurer les fonctions de l'Etat et surtout ce n'est pas aux Bisontins de payer des policiers municipaux pour assurer le travail de la police nationale...

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit le contraire d'ailleurs !

M. Thibaut BIZE : ...On est d'accord, c'est déjà pas mal, c'est rassurant ! En temps de crise, notre rôle devient crucial, nous devons constituer un véritable bouclier social pour protéger les victimes de la crise et des politiques d'austérité. Dans un contexte budgétaire compliqué, le budget qui nous est proposé continue à donner la priorité au social en maintenant la subvention au CCAS, à périmètre constant certes, mais d'autres n'auraient pas hésité à la réduire brutalement. La non-augmentation des taux d'imposition permet également aux foyers de ne pas être assommés par cette taxe injuste qui ne prend pas en compte la réalité économique des ménages. J'en profite d'ailleurs pour rappeler au Gouvernement l'urgente nécessité d'entamer une grande réforme fiscale permettant à chacun de contribuer selon ses moyens et de disposer selon ses besoins. Vous l'aurez compris, ce n'est pas la baisse des recettes décidée par le Gouvernement que nous allons voter ce soir mais bien la répartition des dépenses. Par conséquent, nous voterons ce budget qui donne la priorité aux solidarités, à l'éducation et au mieux vivre ensemble et nous invitons tous les élus à nous rejoindre dans nos combats contre les politiques d'austérité afin de pouvoir poursuivre et amplifier notre action dans l'intérêt des Bisontins, merci.

M. Michel OMOURI : Donc si j'ai bien compris le sens de vos propos vous indiquez que vous revenez sur la suppression de la gratuité entre 12 h et 14 h ? C'est ce que vous venez de dire il y a un instant donc nous l'Opposition on l'avait toujours proposé depuis...

M. LE MAIRE : Attendez, qu'est-ce que vous dites ?

M. Michel OMOURI : ...vous avez dit à l'instant que vous allez réfléchir pour remettre la gratuité entre 12 h et 14 h, vous l'avez dit, si si...

M. LE MAIRE : Vous êtes bien le seul à avoir compris cela alors !

M. Michel OMOURI : Vous avez dit que vous alliez réfléchir donc je me réjouis que l'Opposition ait enfin été entendue depuis 3 ans.

M. LE MAIRE : Ne vous réjouissez pas car je n'ai jamais dit cela. Je n'ai pas dit cela parce que je ne le pense pas... bon, vous dites ce que vous voulez... je vais vous le redire encore une fois, il y a eu une expérience en juillet ou en août, il y a une quinzaine d'années, où le Président de l'Union des Commerçants qui était à l'époque Jean-Charles DIETERLE avait demandé et obtenu du Maire la gratuité pendant un ou deux mois du stationnement à Besançon -demandez à M. DIETERLE il vous le dira- et M. DIETERLE m'a dit qu'au bout de 8 ou 15 jours on a arrêté parce que c'était le «bazar», la Ville était embouteillée. Voilà ce que je voulais vous dire... oui j'ai entendu, mais je n'ai pas dit cela !

M. Julien ACARD : Monsieur le Maire je ne sais pas si vous avez eu entre temps les chiffres que je vous ai demandés, ce qui m'évitera de reposer les mêmes questions ?

M. LE MAIRE : On vous donnera par écrit les chiffres exacts.

M. Julien ACARD : Oui volontiers, merci.

M. LE MAIRE : Vous aurez tous les documents que vous voudrez.

M. Julien ACARD : Deuxième remarque, je déplore les vieilles ficelles de communication, celles de M. BONNET qui fait toujours la même rengaine sur le Front National qui serait un parti anti-républicain, en dehors de la République, etc., je comprends qu'il ait été déçu de se faire éliminer au premier tour, c'est toujours décevant mais c'est aussi manquer de respect à nos électeurs et ça vous empêchera de me donner moi-même des leçons de respect parce que je n'ai jamais manqué de respect aux services de cette collectivité. Et puis la deuxième technique c'est celle de se comparer systématiquement aux autres. C'est d'ailleurs ce que vous faites quand vous me donnez les chiffres de l'encours de la dette par habitant en disant que de toute façon c'est pire ailleurs. Oui, c'est peut-être pire ailleurs, ça ne veut pas dire que c'est bon chez nous, c'est une façon de s'auto-rassurer...

M. LE MAIRE : Ça permet d'avoir une référence !

M. Julien ACARD : C'est comme si je vous disais, tiens je vais aller aux Etats-Unis et je serai plus mince, ça n'a aucun intérêt !

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris ce que vous avez dit ! J'avoue que je ne vous suis pas partout.

M. Laurent CROIZIER : Je ne vais pas non plus réitérer les réserves que j'avais pu faire lors des orientations budgétaires. Je voulais seulement porter votre attention sur plusieurs remarques que j'avais déjà faites tout au long de cette première année de mandat, sur le manque de dialogue et sur votre manque de capacité à porter du dynamisme aux actions de notre Ville. Je voulais vous préciser que je serai très attentif sur certains points, notamment les réajustements de votre dispositif des rythmes scolaires. Je sais bien que vous avez subi une réforme rigide et mal pensée mais je crois que le bilan est sans appel, l'insatisfaction des parents et des enseignants et j'attends une refonte complète de vos propositions. Je serai très attentif sur vos actions concernant le développement et l'attractivité économique de notre Ville. Vous nous dites souvent que vous avez d'excellents rapports avec les chefs d'entreprise de l'Agglomération bisontine et votre intervention lors du dernier Conseil d'Agglomération du Grand Besançon à propos des organisations patronales m'a grandement interpellé sur ces relations. Je ne doute pas du fait que vous les rencontrez mais je vous invite à tenir compte de leurs contraintes.

Ensuite je serai vigilant sur l'égalité hommes - femmes dans l'attribution des subventions sportives. Je serai vigilant à la poursuite de la mutualisation entre la Ville et l'Agglomération et je vous invite à continuer dans vos actions à ce sujet-là. Nous serons aussi vigilants sur les problèmes liés au tramway et je crois que vous êtes en plein travail sur la refonte des horaires du réseau de bus, j'espère que cela pourra améliorer les choses mais je crains que les contraintes liées au tracé du tramway empêchent vraiment de travailler sur le fond.

Ensuite je serai vigilant aussi sur tous les sujets de tranquillité publique. Je vous remercie d'avoir sollicité les groupes politiques en ce qui concerne le débat sur l'armement, je voulais simplement rappeler que l'armement des policiers municipaux ne fait pas une politique de sécurité publique mais je crois que vous en avez discuté avec Mme FAIVRE-PETITJEAN et que vous en êtes conscient. Par contre je regrette simplement que notre demande de consultation des policiers municipaux n'ait pas été acceptée.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, il y a des représentants syndicaux et des représentants du personnel dans toute entreprise et c'est avec eux que l'on doit discuter, c'est comme cela. Vous serez vigilants mais c'est normal que vous soyez vigilants. D'ailleurs sur la parité des subventions dans le domaine du sport, je me référerai à ce que vous avez dit vous dans votre campagne, «oui il faut qu'il y ait la parité hommes - femmes, en tenant compte aussi des budgets», vous voyez. Je me souviens très très bien quand vous avez dit cela et je crois que c'était une bonne remarque puisqu'on l'a même d'ailleurs reprise après mais on verra cela parce que pour la parité, il faut regarder aussi par rapport au budget et aux résultats. Et je serai très attentif aussi à voir comment au Conseil Départemental on traitera la parité hommes - femmes, je serai très attentif à tout cela. En fait on va tous se surveiller. C'est très bien parce que je serai très vigilant et je ne manquerai pas aussi de dénoncer tout ce qui n'irait pas dans le bon sens, faites-moi confiance.

M. Jacques GROSPELLIN : J'ai cru comprendre que vous allez faire un observatoire des politiques départementales et bientôt régionales mais je comprends et c'est vrai que l'on sera...

M. LE MAIRE : Ne criez pas victoire trop vite quand même !

M. Jacques GROSPERRIN : ...les événements nous le diront vous avez raison. Vous m'avez interpellé par rapport au stationnement mais j'aimerais néanmoins répondre à M. ACARD. Je pense que Pascal BONNET a dû bien sûr être déçu de ne pas être au deuxième tour. Et je crois qu'à un moment donné, que des gens puissent se tromper pour voter en sachant que les choses sont réalistes, ça me gêne un peu mais je tiens à dire néanmoins que je suis ravi que le Conseil Départemental du Doubs puisse au moins avoir au sein de son équipe, en tout cas de son assemblée, des votes qui ne gêneront pas ou qui ne poseront pas de problèmes entre la droite républicaine et la gauche républicaine, j'en suis ravi.

Juste pour répondre à ce que vous m'avez dit tout à l'heure, ce qui nous oppose au-delà des options idéologiques c'est surtout la conception même que nous pouvons avoir au niveau du développement de notre ville et surtout de notre centre-ville puisque vous avez dit tout à l'heure, moi je suis d'accord avec vous, je le partage sur le stationnement. Mais la différence qui nous oppose certainement c'est que vous vous êtes plus dans ce que l'on appelle le «no auto» et nous, nous ne sommes pas là-dedans. Nous voulons surtout un modèle de fluidité qui permettra aux commerçants de pouvoir bien sûr avoir des automobilistes qui accèdent bien sûr à leurs commerces et à leur lieu de travail. Néanmoins je tiens à vous rendre hommage par rapport aux samedis piétonniers parce que je pense que c'est une expérience...

M. LE MAIRE : Il faut féliciter Thierry MORTON surtout !

M. Jacques GROSPERRIN : ...oui, lorsque c'est bien, on le dit et je crois que c'est une expérience, une expérimentation intéressante qu'il faudra renouveler, certainement de manière plus fréquente. Et pourquoi je vous dis cela ? Parce que nous avons proposé dans notre programme une expérimentation ou des expérimentations avec Parkéon. Vous le faites, vous nous le dites à travers la billettique du tram ; je pense que l'on peut aller plus loin pour ce système beaucoup plus intelligent et surtout ne pas rester dans le dogme du «no-auto» même si je comprends que vous avez des engagements avec certains de vos élus politiques mais je crois que c'est important à un moment donné que l'on ne soit pas dans cette idéologie-là, c'est simplement sur cela que je voulais vous répondre, merci.

M. LE MAIRE : Vous savez, on n'est pas du tout dans le «no-auto»...

M. Jacques GROSPERRIN : Le «yes piéton» de MORTON est bon !

M. LE MAIRE : On n'est pas dans le «no-auto», nous, et puis on n'est pas comme Frud King dans le «no-car», «no-business», ce n'est pas cela... oui c'était la logique à l'époque où il fallait avoir une «bagnole» pour faire du business. On n'en n'est plus là mais moi je suis dans une démarche équilibrée parce qu'il faut pour ce centre-ville et je félicite, je l'ai déjà fait d'ailleurs Thierry MORTON et l'Union des Commerçants qui nous a suivi et Pierre BOUVIER et Sophie LEROY, RICHELANDET et Cie qui nous ont suivis là-dessus pour cette opération qui va être renouvelée parce que c'est un succès. Notre politique est simple par rapport à cela. Si on doit venir avec une voiture parce qu'on a quelque chose à ramener de volumineux, si on a des problèmes de mobilité, on doit pouvoir le faire, mais on doit aussi pouvoir y aller en transport en commun et c'est la combinaison de cela. Donc je ne suis pas dans le «no-auto» ou dans le «tout-auto» ce n'est pas cela. Il faut trouver des choses qui soient acceptables et je reconnais que Thierry, lorsqu'il nous a proposé cette expérimentation, j'ai dit oui tout de suite. C'est un succès et notre volonté c'est de travailler avec les commerçants, ce n'est pas d'être en guerre avec eux, on l'a été pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas, on ne l'est plus, on n'est pas d'accord sur tout mais on travaille. Et il y a une équipe à l'Union des Commerçants de Besançon, l'UCB, une équipe dynamique qui dit ce qu'elle pense. Elle n'est pas toujours d'accord avec ce que dit le Maire ou l'Adjoint mais on va dans la bonne direction et c'est beaucoup plus simple de travailler ensemble que d'avoir comme c'était le cas par le passé des gens qui quand vous dites noir disent blanc et quand vous dites blanc disent noir. Mais ça c'est le passé et «du passé, faisons table rase».

M. Thierry MORTON : Je voulais profiter de ce moment, c'est sympathique, ça change du dernier Conseil Municipal. Non, sans plaisanterie c'est effectivement un succès, on va attendre que cela se confirme sur les autres samedis. Ce que je voudrais quand même dire et ce qui a été important c'est d'aller

communiquer au-delà du Grand Besançon. Nous avons une ressource potentielle de clients vers la Suisse, donc nous allons encore renforcer cette communication sur le côté Suisse. D'ores et déjà on sait que certains commerçants qui étaient réticents ont vu leur chiffre d'affaires ce jour-là doubler, ce n'est pas 10 ou 15 % mais 50 %...

M. LE MAIRE : Une commerçante m'a dit qu'elle avait fait 40 % de plus ce jour-là.

M. Thierry MORTON : ...donc on a les chiffres là, on a d'ailleurs une petite enquête de l'UCB à disposition. Je voudrais surtout insister sur la méthode de travail. Je pense qu'aujourd'hui on ne peut plus se permettre d'être en opposition j'allais dire clivante. Il faut que l'on trouve des méthodes pour pouvoir réfléchir sur des projets partagés et cette idée de samedi piétons en est un exemple puisqu'effectivement tous les partenaires du commerce sont autour de la table et travaillent dans le même sens. Juste un élément aussi pour M. OMOURI, il y a 4 parkings gratuits à Besançon, je voudrais les rappeler : Battant, La Rodia, Les Glacis et la Gare d'Eau et ces parkings le jour des samedis piétons gratuits étaient pleins donc cela veut dire que si l'on communique bien sur les possibilités de se garer gratuitement, les gens comprennent comment cela fonctionne. Les parkings relais aussi avec le tram fonctionnent également ; sur les samedis piétons le tram a été aussi en augmentation de fréquentation par rapport aux autres samedis, donc je pense qu'on a là des leviers. Simplement, il faut que les gens reprennent l'habitude d'investir le centre-ville et pour cela il faut être attractif et c'est ce que nous essayons de faire.

M. Pascal BONNET : Je voulais rassurer M. ACARD, je ne veux pas lui parler trop longtemps parce que l'on n'est pas là pour ça mais je n'ai pas pour habitude de m'attacher aux aléas de la vie politique. Ça fait longtemps que je fréquente la vie politique et je ne m'arrête pas à certains aléas et il se trouve que j'ai un ami parlementaire dans un autre secteur du département qui avait été éliminé au premier tour lors d'une cantonale il y a longtemps, donc parfois cela permet de rebondir après. Mais je voulais préciser quand même que quand je parle de République, je suis opposant dans cette assemblée depuis longtemps, je l'ai été au Conseil Régional aussi et j'ai toujours respecté les services, c'est tout, c'est ça la République. On peut être opposant, s'opposer aux politiques, on respecte les services. Vous avez des doutes sur les services donc je vous alertais. Après, vous parlez de communication. Pour ma part, je n'ai jamais cherché à diaboliser votre parti parce que diaboliser votre parti c'est ce que vous attendez, cela vous permet de gagner des voix. Je constate simplement que vous deux vous êtes des élus qui travaillez et je vous en donne acte mais c'est la première fois que je vois des élus qui travaillent au Front National parce que vous avez des leaders régionaux que j'ai cotoyés dans cette assemblée et à la Région et là, la République n'est pas respectée parce que qu'on touche des indemnités pour travailler pour le parti et ne jamais être présent en commission où le travail se fait. Et simplement lire les textes nationaux dans l'assemblée c'est là qu'on trahit la République. D'autre part, laissez-moi terminer, je vous rappelle aussi que vous aviez quelques candidats qui étaient réellement là mais les autres on ne savait pas où ils étaient, d'où ils venaient. Alors si c'était cela votre objectif d'envoyer à l'assemblée départementale des gens dont on ne savait même pas s'ils étaient là, qui ne connaissaient pas leur programme départemental puisque vous n'en aviez pas, là-dessus je crois que la République a mieux à gagner que cette stratégie-là.

M. Philippe MOUGIN : Juste une réponse à M. BONNET, si vous ne les avez pas vus c'est que vous n'avez pas bien fréquenté les rues de Besançon parce que moi personnellement je les ai arpentées pendant un bon petit moment. D'ailleurs vos gens peuvent le dire, M. VIENET est là pour le dire, on les a arpentées...

M. LE MAIRE : Non non attendez, vous réglerez cela entre vous.

M. Philippe MOUGIN : On est d'accord là-dessus mais je ne pense pas que M. VIENET dise le contraire. Je pense que dans les cantons de Besançon, je ne suis pas allé vérifier dans les cantons extérieurs mais dans les cantons de Besançon je peux vous affirmer qu'il y avait des gens sur le terrain, jour et nuit, jour et nuit je le précise.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas polémiquer, non attendez, stop !

M. Philippe MOUGIN : Quant à laisser entendre que le Front National est un...

M. LE MAIRE : Stop ! Je vous coupe la parole Monsieur MOUGIN car là on n'est plus dans le sujet...

M. Philippe MOUGIN : ...oui mais quand on est attaqué Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Vous avez répondu. Cela dit, c'est vrai que même au niveau national, je ne vais pas polémiquer à mon tour mais le «ni-ni» ce n'est pas non plus une réponse, non ce n'est pas conforme à ce que vient de dire Jacques GROSPERRIN. Je suis d'accord avec ce qu'il vient de dire mais ce n'est pas d'accord au niveau national, la traduction cela n'a pas été cela. Et même Monsieur BONNET je ne vous ai pas entendu être très virulent, remarquez cela s'est bien passé quand même mais je ne vous ai pas entendu donner des consignes très claires par rapport à cela mais le débat est terminé. Vous réglerez cela ailleurs. Ici, c'est un lieu où l'on discute des affaires municipales.

M. Philippe MOUGIN : Pour une deuxième intervention.

M. LE MAIRE : Oui mais sur le sujet sans quoi je vous coupe la parole sans hésitation. Sur le budget allez-y !

M. Philippe MOUGIN : Depuis que je suis arrivé tout à l'heure j'entends tout le monde parler de politique nationale donc je pense que je ne suis pas en dehors du sujet. Je pense avoir le droit comme tout élu de défendre son parti et ses idées. Je ne pense pas que l'on soit un parti interdit, que la loi nous ait interdit donc je vous ferai remarquer que l'on est toujours...

M. LE MAIRE : Faites votre intervention sur le budget Monsieur MOUGIN !

M. Philippe MOUGIN : ...autant, aussi républicains que vous et autant patriotes que vous.

M. LE MAIRE : Bien stop, j'arrête là le débat ! On passe aux votes. Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main. 14. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le budget est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (2 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

- **Nombre de membres en exercice : 55**

- **Nombre membres présents : 50**

- **Nombre de procurations de vote : 5**

- **Nombre suffrages exprimés : 55**

- **Vote :**

- **pour : 41**

- **contre : 14**

- **abstention : 0**

Date de convocation : 20 mars 2015.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.
